RAPPORT D'ACTIVITÉ

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

2012 | 2013

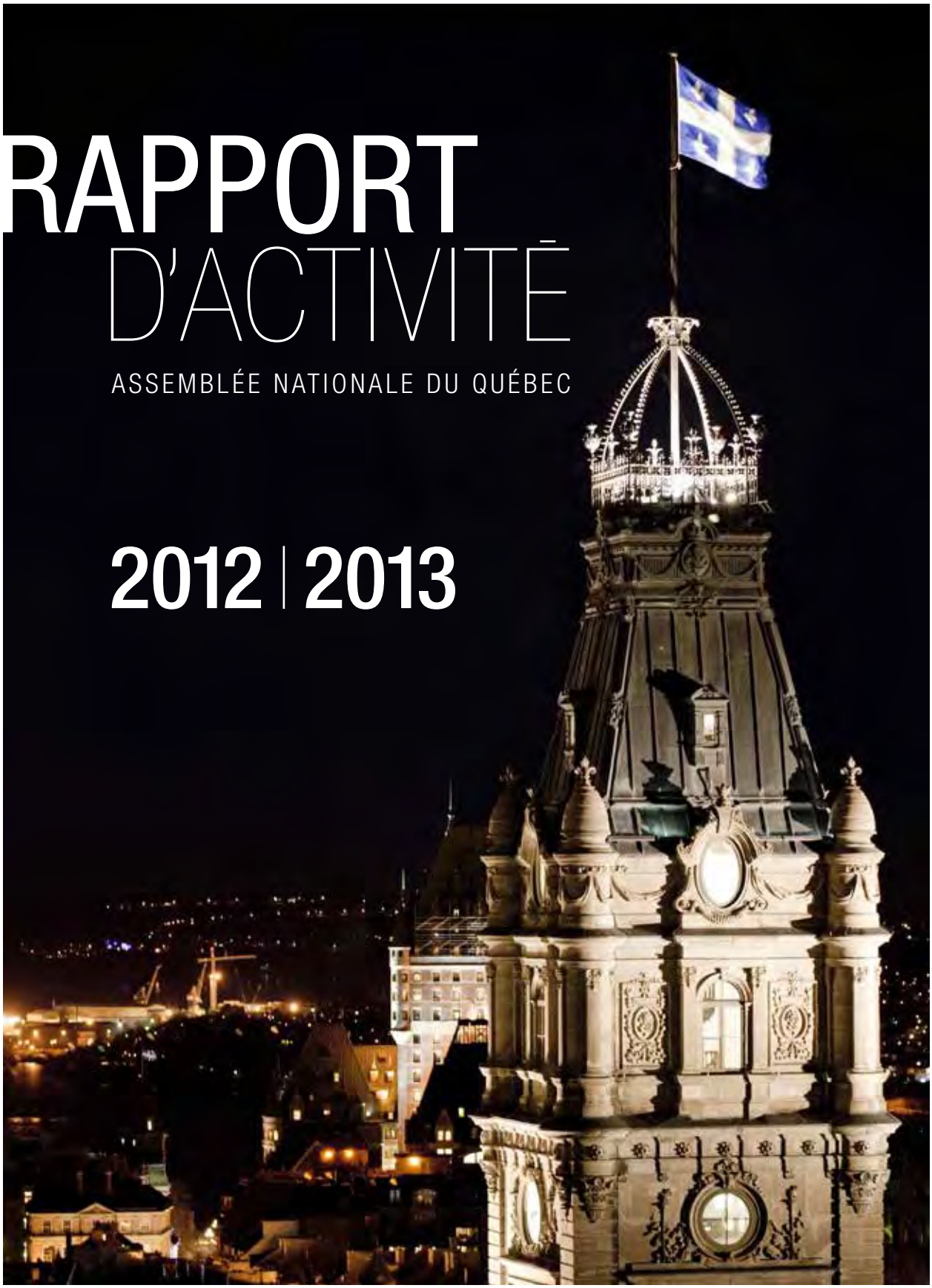

En couverture :

La tour centrale du parlement semble veiller sur la ville.

Photo : Renaud Philippe, collection Assemblée nationale

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

2012 | 2013

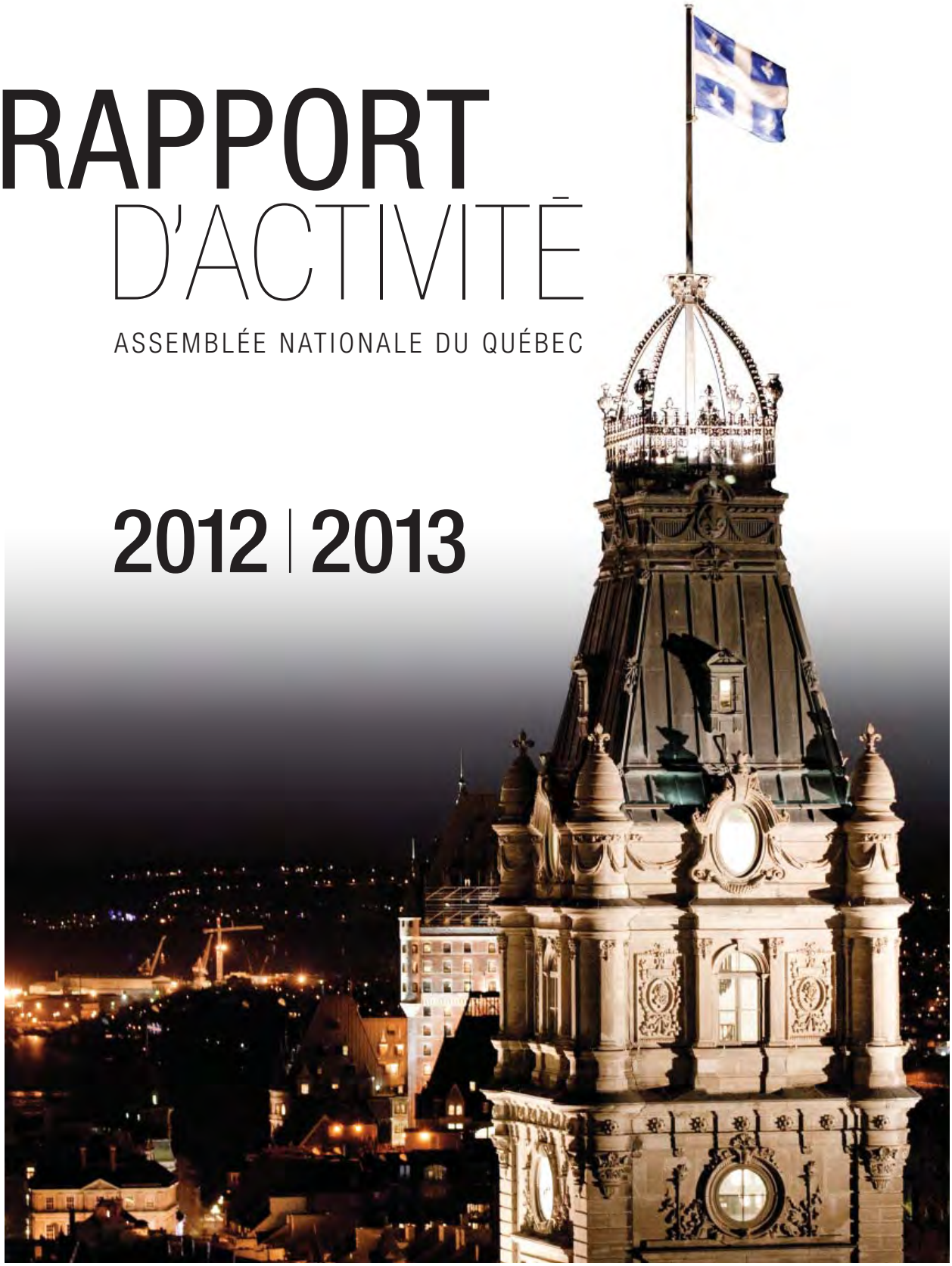

Cette publication a été réalisée avec la collaboration des cadres et du personnel de toutes les unités administratives de l'Assemblée nationale. Les renseignements présentés dans ce rapport, sauf indication contraire, font état des activités de l'Assemblée nationale du 1er avril 2012 au 31 mars 2013.

Direction
Jean Dumas

Coordination, rédaction et révision linguistique
Éliane de Nicolini

Recherche de photographies
Marie-Josée Dufour

Collaboration
Noémie Cimon-Mattar
Andréanne Gélinas
France Pelletier
Louise Williams

Couverture et conception graphique
Manon Paré

Mise en pages
Isabelle Jacques

Photographies
Collection Assemblée nationale du Québec
Photographes
Clément Allard
Christian Chevalier
Marc-André Grenier
François Nadeau
Renaud Philippe
Roch Théroux

Avec la participation de :
Landtag de Bavière (Bayerischer Landtag)
Sénat de la République du Mexique
Direction des communications et des programmes éducatifs

Impression
Division de la reprographie et de l'imprimerie de l'Assemblée nationale

ISSN 1492-5753
ISBN 978-2-550-67691-1
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2013

TABLE DES **MATIÈRES**

Mot du président
Mot du secrétaire général
Faits saillants

LE TRAVAIL DES DÉPUTÉS

L'Assemblée nationale 15
- La mission 15
- Les trois pouvoirs de l'État québécois 15
- Les rôles du député : législateur, contrôleur et intermédiaire 15
- Les changements dans la composition de l'Assemblée 16
- Les élections partielles 16
- La dissolution de l'Assemblée nationale 17
- Les proclamations royales 18
- Les élections générales 18
- La répartition des sièges 19
- Les parlementaires de la 40e législature au 31 mars 2013 22

Le travail parlementaire 25
- Un gouvernement minoritaire : les effets sur les travaux parlementaires 25
- Une nouvelle organisation des commissions parlementaires 25
- Le quorum : de nouvelles modalités 26
- L'horaire des séances 26
- Le bilan du travail à l'Assemblée nationale 27
- Le déroulement d'une séance à l'Assemblée nationale 28
- Quelques notions sur les affaires courantes 28
- Quelques notions sur les affaires du jour 33
- Les projets de loi adoptés 34
- Les commissions parlementaires 35
- Les compétences et la composition des commissions parlementaires 38
- L'importance du contrôle parlementaire 38
- Les mandats des commissions parlementaires 44
- Les personnes désignées par l'Assemblée nationale 54

La diplomatie parlementaire 55
- Les organisations interparlementaires 55
- Les organisations interparlementaires des États-Unis 61
- Les parlements partenaires 63
- La coopération interparlementaire 64
- Les visites officielles 66

L'ASSEMBLÉE ET LES CITOYENS

Les activités institutionnelles 71
- Les Médailles d'honneur de l'Assemblée nationale 71

Une assemblée ouverte aux citoyens 72
- Les activités pour le grand public 72
- Un lieu d'échanges 76

Les activités de recherche et d'éducation 78
- La Bibliothèque de l'Assemblée nationale 78
- L'éducation à la démocratie par l'Assemblée nationale 81
- La Fondation Jean-Charles-Bonenfant 84
- La Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires 87

L'information et les multimédias 89
- La télédiffusion et la webdiffusion 89
- La série *Mémoires de députés* 90
- L'Assemblée désormais active dans les médias sociaux 90

TABLE DES **MATIÈRES**

Le patrimoine 91
Le patrimoine documentaire 91
La mise en valeur des objets patrimoniaux 91
Le patrimoine immobilier et urbain 92

LES ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

L'organisation administrative 95
Le Bureau de l'Assemblée nationale 95
Des modifications au plan d'organisation administrative 96
Le personnel 96
L'organigramme au 31 mars 2013 97
L'accueil, la formation et le perfectionnement 99

L'Assemblée, un milieu de travail stimulant 101
Utilisation des crédits alloués à l'Assemblée nationale en 2012-2013 102
La santé 103
Les conférences midi 103
La campagne Entraide 103
Le développement durable à l'Assemblée 104

Annexes 105
Les projets de loi adoptés 105
Les mandats exercés par les commissions parlementaires 116
Masse salariale, allocations et dépenses des députés en 2012-2013 123
Les mandats des unités administratives au 31 mars 2013 124
Quelques renseignements pratiques 127

MOT DU **PRÉSIDENT**

Je suis fier de vous présenter le *Rapport d'activité de l'Assemblée nationale du Québec* pour l'exercice financier 2012-2013, qui dresse le bilan d'une année intense à plus d'un titre. En effet, cette période a été marquée par des élections générales à l'issue desquelles 40 nouveaux députés ont fait leur entrée à l'Assemblée nationale. Pour la première fois dans l'histoire du Québec, une femme a été élue première ministre. De plus, un nombre record de 41 femmes ont été élues, formant maintenant près de 33 % de la députation. Par ailleurs, pour la deuxième fois depuis 1878, la population du Québec a élu un gouvernement minoritaire.

Le 30 octobre 2012, les députés m'ont unanimement fait l'honneur de me réélire à la présidence de l'Assemblée nationale. Je les remercie de m'avoir réitéré leur confiance et de m'avoir permis de continuer à assumer cette fonction avec neutralité et impartialité. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai marqué le début de mon deuxième mandat à titre de président en prêtant serment, une première au Québec.

Sur le plan parlementaire et législatif, diverses modifications temporaires au Règlement de l'Assemblée nationale et aux Règles de fonctionnement ont été adoptées pour tenir compte de la nouvelle composition de l'Assemblée. La composition des commissions parlementaires et leur présidence ont été revues et la règle permettant le soulèvement du défaut de quorum a été adaptée pour la durée de la législature.

En plus d'aborder le travail des députés à l'Assemblée et en commission parlementaire, ce rapport d'activité traite de réalisations majeures qui ont marqué l'année. Parmi ces réalisations, figure le dévoilement d'un monument en hommage aux femmes en politique. Cette oeuvre met en lumière la contribution de quatre pionnières, Idola Saint-Jean, Marie Lacoste-Gérin-Lajoie et Thérèse Casgrain, qui ont milité pour le droit de vote et d'éligibilité des femmes, obtenu en 1940, ainsi que Marie-Claire Kirkland, première femme élue au Parlement de Québec, le 14 décembre 1961.

L'Assemblée nationale a aussi été l'hôte, du 15 au 21 juillet 2012, de la 50e Conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth. Plus de 140 délégués, dont près de 40 observateurs internationaux, se sont réunis à l'hôtel du Parlement pour traiter de thèmes aussi diversifiés que le rôle des relations interparlementaires dans la défense des droits de la personne, l'impact des médias sociaux sur la fonction de député et la participation des Autochtones à la vie politique et parlementaire.

Je souhaite que ce rapport soit pour vous l'occasion de prendre toute la mesure des efforts et du travail des parlementaires et du personnel de l'Assemblée nationale au bénéfice de la démocratie québécoise.

Bonne lecture !

Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale

MOT DU **SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

Je joins ma voix à celle du président de l'Assemblée nationale pour vous présenter ce 14e rapport d'activité, qui dresse le bilan des travaux parlementaires et des réalisations de l'Assemblée nationale.

Le dernier exercice financier à l'Assemblée a été marqué par la tenue d'élections générales, le 4 septembre 2012. Dès le lendemain, l'Assemblée a mis en branle une importante opération pour accueillir les députés nouvellement élus ou reconduits dans leurs fonctions. Toute cette effervescence a été très exigeante et a nécessité un travail exceptionnel de la part du personnel administratif. Ainsi, nous avons pu leur offrir les services et les outils qui leur sont nécessaires pour faire leur travail, tant à l'Assemblée que dans leur circonscription, et ce, dans les meilleurs délais possible. Je tiens donc à remercier les employés chaleureusement pour leur contribution à la mise en place de la 40e législature, mais aussi pour leur travail au quotidien, au cours duquel ils fournissent avec la même constance un service de grande qualité.

Le présent rapport fait état d'un grand nombre d'activités qui ont marqué l'année 2012-2013. Parmi ces dernières, il importe de signaler la présence de l'Assemblée nationale dans les médias sociaux. En effet, le réseau social Facebook et le site de microblogage Twitter s'ajoutent à ses communications habituelles pour promouvoir l'actualité parlementaire et institutionnelle. Je pense également à la réalisation d'expositions thématiques à l'hôtel du Parlement et à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale : *Gouverner en Nouvelle-France*, qui célèbre le 350e anniversaire de la création du Conseil souverain à Québec et *Récits de voyages du XVIe au XVIIIe siècle, un monde à découvrir*, qui met en valeur les nombreux récits de voyages que contiennent les collections de la Bibliothèque.

Dans un autre ordre d'idées, une réorganisation administrative a eu lieu à la suite de l'adoption, par le Bureau de l'Assemblée, d'un nouveau *Plan d'organisation administrative,* le 6 décembre 2012. Ces modifications visent à améliorer la prestation de services aux parlementaires et à la population, regrouper certains services de même famille et générer des économies récurrentes, entre autres, en diminuant le nombre de postes d'encadrement.

Ce rapport met donc un terme à une année fort remplie en activités parlementaires et institutionnelles qui ont contribué, encore une fois, à faire connaître davantage l'Assemblée nationale à la population et, conséquemment, à la faire rayonner à l'étranger.

Michel Bonsaint
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

FAITS SAILLANTS

De la 39e à la 40e législature

Le lieutenant-gouverneur a proclamé la dissolution de l'Assemblée nationale le 1er août 2012, mettant ainsi fin à la 39e législature. Par conséquent, des élections générales ont eu lieu le 4 septembre 2012. Pour la première fois dans l'histoire du Québec, une femme a été élue première ministre. D'ailleurs, 41 femmes ont été élues, ce qui correspond à près du tiers des sièges. Il s'agit là d'un sommet dans l'histoire du Québec.

M. Jacques Chagnon a été réélu président de l'Assemblée nationale. De son côté, M. François Ouimet a été réélu vice-président. Enfin, Mme Carole Poirier et M. Claude Cousineau ont été élus à la vice-présidence.

La nouvelle composition de l'Assemblée a nécessité certains changements dans l'organisation et le fonctionnement des travaux parlementaires. La cœxistence de trois groupes parlementaires a amené le président à rendre des décisions de façon à assurer le bon déroulement des travaux. Fort de l'expérience vécue lors de la 38e législature en contexte de gouvernement minoritaire, M. Chagnon a rendu une directive concernant le déroulement de la période de questions et réponses orales et la répartition des différentes mesures de contrôle.

Le serment du président

Première dans l'histoire, le président a prêté serment à titre de président devant le secrétaire général de l'Assemblée à la suite de son élection.

FAITS SAILLANTS

Dévoilement du monument en hommage aux femmes en politique

Le 5 décembre 2012, le président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chagnon, a dévoilé le monument en hommage aux femmes en politique, en compagnie de la première ministre, M^me^ Pauline Marois, du chef de l'opposition officielle, M. Jean-Marc Fournier, et du chef du deuxième groupe d'opposition, M. François Legault. Ce monument érigé sur les terrains de l'hôtel du Parlement met en lumière la contribution de quatre pionnières, M^mes^ Idola Saint-Jean, Marie Lacoste-Gérin-Lajoie et Thérèse Casgrain, qui ont milité pour le droit de vote et d'éligibilité des femmes ainsi que M^me^ Marie-Claire Kirkland, première femme élue au Parlement de Québec. Le dévoilement du monument coïncidait avec le 50^e^ anniversaire de la nomination de M^me^ Kirkland à titre de première femme ministre dans un cabinet.

Cette œuvre a été réalisée par M. Jules Lasalle, sculpteur d'expérience, qui a participé à près d'une quarantaine de manifestations d'art public, certaines en collaboration avec d'autres sculpteurs. Le monument est le fruit d'un partenariat entre l'Assemblée nationale, la Commission de la capitale nationale du Québec, la Ville de Québec et le Conseil du statut de la femme.

MM. François Legault et Jean-Marc Fournier, M^me^ Pauline Marois et M. Jacques Chagnon durant le dévoilement du monument, situé du côté de l'aile Grande Allée du parlement.

FAITS SAILLANTS

Exposition *Gouverner en Nouvelle-France*

Pour souligner le 350e anniversaire de la création du Conseil souverain, établi à Québec le 18 septembre 1663, l'exposition *Gouverner en Nouvelle-France* brosse un portrait de l'histoire des institutions politiques du Régime français. Des documents d'archives et des objets patrimoniaux provenant des collections de l'Assemblée nationale sont ainsi mis en valeur. À cela s'ajoutent des pièces uniques faisant partie d'autres collections muséales. Le président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chagnon, a inauguré le 21 février cette exposition présentée à l'hôtel du Parlement.

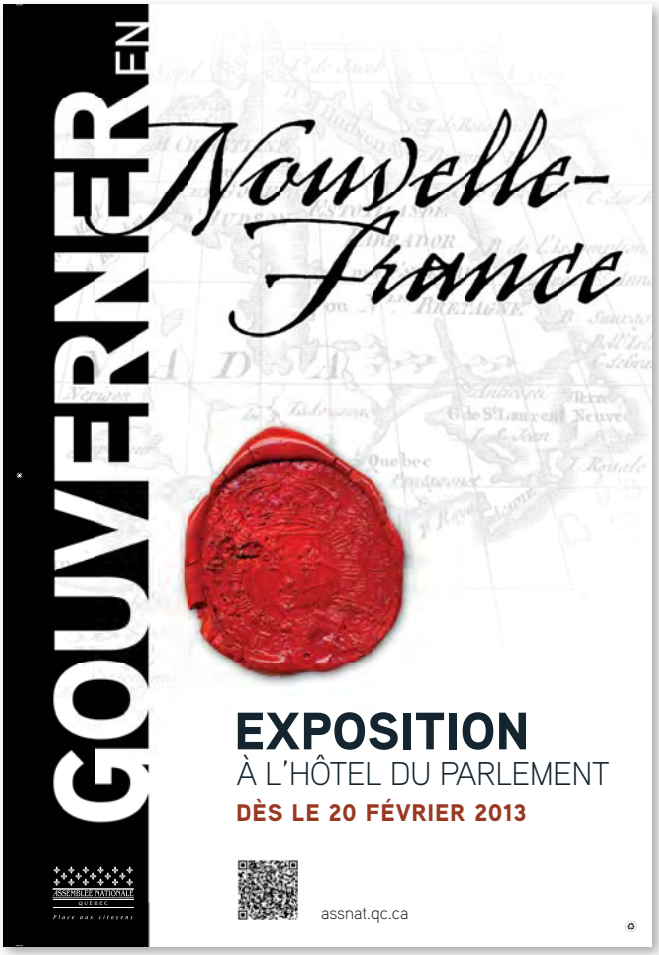

LE TRAVAIL DES DÉPUTÉS

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La mission

L'Assemblée nationale du Québec constitue l'assise du pouvoir législatif. Elle est formée des députés élus par la population québécoise dans les 125 circonscriptions électorales. C'est à eux qu'incombe la responsabilité de débattre et d'adopter les projets de loi et le budget. Ils ont aussi pour rôle de contrôler les actes du gouvernement et de discuter de toute question d'intérêt public, notamment au sein des commissions parlementaires. La durée du mandat collectif de ces députés, appelée « législature », est prévue dans la Constitution et ne peut dépasser cinq ans.

Les trois pouvoirs de l'État québécois

POUVOIR LÉGISLATIF	POUVOIR EXÉCUTIF	POUVOIR JUDICIAIRE
Étudie, discute, modifie et vote les lois. Exerce un contrôle sur l'action du pouvoir exécutif. Débat de questions d'intérêt public.	Détermine les politiques qui guident l'action de l'État. Administre et dirige l'État en conformité avec les lois votées par le pouvoir législatif.	Interprète les lois votées par le pouvoir législatif. Décide si un citoyen ou un groupe a agi ou non en conformité avec la loi.
▼	▼	▼
Parlement	**Gouvernement**	**Tribunaux**

Les rôles du député : législateur, contrôleur et intermédiaire

À l'Assemblée nationale, l'activité première du député est de participer au processus législatif. En tant que législateur, il étudie, analyse, modifie et vote les projets de loi. Ce processus se déroule en plusieurs étapes, aussi bien à l'Assemblée qu'en commission parlementaire.

En outre, le député dispose de plusieurs moyens pour contrôler les actes du gouvernement. Précisons, entre autres, la possibilité d'interroger les ministres sur des sujets d'actualité au cours de la période de questions et réponses orales ainsi que l'étude des crédits budgétaires et l'examen des orientations des activités et de la gestion des ministères et organismes en commission. Il intervient également à l'occasion des consultations publiques en commission parlementaire.

Enfin, il exerce un rôle d'intermédiaire entre les citoyens et l'administration publique. Le député représente les électeurs de sa circonscription. À ce titre, il défend leurs intérêts et fait valoir leurs besoins auprès de l'appareil gouvernemental.

Les changements dans la composition de l'Assemblée

Les démissions

Deux députés ont démissionné en 2012-2013. Il s'agit de :

M. Tony Tomassi
Circonscription de LaFontaine

Date de la première élection :
14 avril 2003

Date de la démission :
3 mai 2012

Fonction au moment de la démission :
Député

M^me^ Line Beauchamp
Circonscription de Bourassa-Sauvé

Date de la première élection :
30 novembre 1998

Date de la démission :
14 mai 2012

Fonction au moment de la démission :
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et vice-première ministre

Les changements d'appartenance politique

Deux députés ont changé d'appartenance politique en 2012-2013. Il s'agit de :

M^me^ Louise Beaudoin
Circonscription de Rosemont

Date de la première élection :
12 septembre 1994

Date du changement d'appartenance politique :
3 avril 2012 (réintégration du groupe parlementaire formant l'opposition officielle que M^me^ Beaudoin avait quitté le 6 juin 2011 pour siéger comme députée indépendante)

Statut :
De députée indépendante à députée du Parti québécois

M. René Gauvreau
Circonscription de Groulx

Date de la première élection :
8 décembre 2008

Date du changement d'appartenance politique :
5 avril 2012 (réintégration du groupe parlementaire formant l'opposition officielle que M. Gauvreau avait quitté le 21 juin 2011 pour siéger comme député indépendant)

Statut :
De député indépendant à député du Parti québécois

Les élections partielles

Une élection partielle se déroule dans une circonscription électorale afin de pourvoir une vacance occasionnée par la démission ou le décès d'un député, ou encore à la suite d'une décision judiciaire. Lorsqu'un siège devient vacant, un décret du gouvernement ordonnant la tenue d'une élection doit être transmis au directeur général des élections, au plus tard six mois à compter du premier jour de la vacance.

M. Roland Richer

M. Marc Tanguay

En vertu d'un décret gouvernemental daté du 9 mai 2012, deux élections partielles ont eu lieu le 11 juin 2012. L'une s'est déroulée dans la circonscription d'Argenteuil, à la suite de la démission de M. David Whissel, le 16 décembre 2011. Le candidat du Parti québécois, M. Roland Richer, a alors été élu. L'autre a eu lieu dans la circonscription de LaFontaine, à la suite de la démission de M. Tony Tomassi. Le candidat du Parti libéral du Québec, M. Marc Tanguay, a été élu. Toutefois, MM. Richer et Tanguay n'ont pu faire leur entrée à l'Assemblée avant la fin de la période de travaux parlementaires de juin 2012 et la dissolution de la 39^e^ législature, le 1^er^ août. Ils ont été réélus à l'occasion des élections générales du 4 septembre 2012.

La dissolution de l'Assemblée nationale

Le Conseil des ministres a adopté deux décrets sur recommandation du premier ministre, le 1er août 2012. Le premier ordonnait la dissolution de l'Assemblée nationale du Québec et convoquait une nouvelle Assemblée pour le 16 octobre 2012. Quant au second, il enjoignait au Directeur général des élections de tenir des élections générales le 4 septembre 2012. Puis, le lieutenant-gouverneur a signé les trois proclamations royales donnant effet à ces décrets, mettant ainsi fin à la 39e législature.

Ensuite, le 26 septembre 2012, un nouveau décret a été émis et une nouvelle proclamation royale a été signée afin de fixer la date de convocation de l'Assemblée au 30 octobre 2012.

À la suite d'une dissolution de l'Assemblée, les députés cessent d'être investis de leur mandat, mais les ministres restent en fonction tant que leurs successeurs ne sont pas désignés. Le président et les trois vice-présidents demeurent également en fonction jusqu'à ce qu'ils soient réélus ou remplacés par la nouvelle Assemblée. Quant aux travaux parlementaires, la dissolution a pour effet de rendre caducs les actes de procédure en cours et les projets de loi qui n'ont pas été adoptés.

Au moment de la dissolution de l'Assemblée, le 1er août 2012, la répartition des sièges selon les partis politiques qui y sont représentés était la suivante :

Composition de l'Assemblée au moment de la dissolution le 1er août 2012

GROUPES PARLEMENTAIRES		
Gouvernement	Parti libéral du Québec (PLQ)	64
Opposition officielle	Parti québécois (PQ)	47
DÉPUTÉS INDÉPENDANTS		
	Coalition avenir Québec (CAQ)	9
	Option nationale (ON)	1
	Québec solidaire (QS)	1
	Autres	2
		124
Note : 1 siège vacant		

Les proclamations royales

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

ELIZABETH II, par la grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

PROCLAMATION

C'est le Service de la séance de la Direction des travaux parlementaires qui prépare les proclamations royales. Celles-ci doivent être rigoureusement conformes au contenu des décrets émis par le Conseil des ministres et porter le grand sceau du Québec.

D'abord, le secrétaire général de l'Assemblée signe les proclamations royales, puis le lieutenant-gouverneur y appose sa signature sous le grand sceau.

Une version manuscrite des proclamations royales est ensuite préparée pour publication à la *Gazette officielle*.

Les élections générales

À la suite des élections générales du 4 septembre 2012, les Québécois ont élu 125 députés devant les représenter au cours de la 40e législature.

La place occupée par les femmes

La place occupée par les femmes constitue un des éléments marquants de cette législature. Non seulement, pour la première fois, une femme est devenue première ministre, mais aussi 41 femmes ont été élues. C'est presque le tiers (32,8 %) des parlementaires, ce qui constitue un sommet dans l'histoire du Québec. Enfin, neuf femmes siègent au Conseil des ministres, incluant la première ministre : elles représentent ainsi 37,5 % du cabinet.

Une combinaison d'expérience et de sang neuf

Les données ci-dessous révèlent quelques faits intéressants au sujet des députés de la 40e législature.

Âge
Moyenne d'âge : 54 ans
Groupe des 40 à 59 ans : 60,8 % des députés
Groupe des 20 à 39 ans : 9,6 % des députés

Expérience comme député
Expérience moyenne : six ans
Première expérience : 32 %
Quatrième mandat : 27,2 %

La répartition des sièges

Au 31 mars 2013, la répartition des sièges selon les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale était la suivante :

Composition de l'Assemblée au 31 mars 2013		
GROUPES PARLEMENTAIRES		
Gouvernement	Parti québécois (PQ)	54
Opposition officielle	Parti libéral du Québec (PLQ)	50
Deuxième groupe d'opposition	Coalition avenir Québec (CAQ)	19
DÉPUTÉS INDÉPENDANTS		
	Québec solidaire (QS)	2
		125

L'accueil des députés

Les élections générales marquent le début de la vie parlementaire pour les candidats récemment élus. Au lendemain du scrutin, l'Assemblée met en œuvre une importante opération en vue de l'adaptation harmonieuse de ces députés à leurs nouvelles fonctions.

Ainsi, le jour suivant les élections du 4 septembre 2012, des membres du personnel de l'Assemblée ont communiqué avec les nouveaux députés pour leur fournir toute l'information essentielle aux décisions qu'ils devaient prendre dans les premières semaines de leur mandat.

En outre, dès le 20 septembre 2012, les parlementaires, leur conjoint ou conjointe et leur personnel ont été invités à des journées d'accueil et de formation sur :

- les conditions de travail des députés ;
- les équipements informatiques mis à leur disposition ;
- les services qui leur sont offerts par l'administration de l'Assemblée nationale.

La contribution du personnel administratif à la mise en place de la 40e législature

La mise en place d'une nouvelle législature à la suite d'élections générales nécessite une remarquable contribution du personnel administratif pour soutenir les députés, qu'ils soient défaits, élus pour la première fois ou réélus. Ce soutien touche notamment :

- la gestion des arrivées et des départs au sein du personnel politique ;
- la gestion des bureaux de circonscription ;
- l'aménagement des bureaux et la fourniture du matériel informatique et des services de téléphonie, de câblodistribution et d'Internet en circonscription et à l'hôtel du Parlement ;
- la mise à jour du site Internet, du Portail intranet et des brochures promotionnelles ;
- les séances de formation données aux nouveaux députés et les services conseils offerts aux députés et au personnel politique, en lien avec les élections.

La planification de ces travaux a débuté avant le déclenchement des élections, et les services ont été rendus jusqu'à plusieurs mois après le jour du scrutin.

L'assermentation des députés

La prestation du serment est un des événements les plus importants de la vie parlementaire. Elle est la porte d'entrée du privilège le plus précieux pour un député, celui de la liberté de parole et son corollaire, l'immunité parlementaire pour toutes les paroles prononcées durant les travaux parlementaires, tant à l'Assemblée qu'en commission. Il s'agit d'un acte solennel, d'un engagement sur l'honneur de celui qui le prête d'être fidèle à l'autorité, de respecter la volonté du peuple et d'agir en toute honnêteté et justice pour le bénéfice de ses concitoyens.

Après avoir prêté serment devant le secrétaire général de l'Assemblée nationale, le député signe le Registre des serments de l'Assemblée nationale. Puis, il reçoit la Médaille du député sur le revers de laquelle figure le serment de loyauté envers le peuple du Québec ainsi que l'épinglette du parlementaire qui l'identifie en tant que député. Les députés de la 40e législature ont prêté serment au cours de quatre cérémonies qui se sont déroulées entre le 17 et le 26 septembre 2012.

L'élection du président et des vice-présidents de la 40e législature

L'Assemblée doit procéder à l'élection d'un président dès le début de la première séance de chaque législature. D'ailleurs, l'article 5.1 du Règlement de l'Assemblée prévoit qu'une séance de l'Assemblée est exclusivement consacrée à cette élection ainsi qu'à celle des vice-présidents.

L'élection à la présidence et à la vice-présidence s'est déroulée le 30 octobre 2012. À cette occasion, M. Jacques Chagnon, député de Westmont–Saint-Louis, a été réélu président de l'Assemblée nationale. Comme il était le seul membre de l'Assemblée ayant transmis une déclaration de candidature à la charge de président, le député présidant à l'élection, M. Pierre Paradis, l'a proclamé élu. M. Paradis agissait alors à titre de doyen de l'Assemblée, conformément à l'article 6 du Règlement.

Par ailleurs, Mme Carole Poirier, députée d'Hochelaga-Maisonneuve, M. Claude Cousineau, député de Bertrand et M. François Ouimet, député de Marquette, ont été respectivement élus première vice-présidente, deuxième et troisième vice-présidents de l'Assemblée.

Les membres de la présidence de l'Assemblée nationale. De gauche à droite : MM. Claude Cousineau et Jacques Chagnon, Mme Carole Poirier et M. François Ouimet.

Le saviez-vous ?

Le doyen est le plus ancien membre de l'Assemblée qui n'est ni candidat à la charge de président, ni ministre, ni chef d'un groupe parlementaire, ni membre de la Commission de l'Assemblée nationale.

PAULINE MAROIS
Première ministre
Charlevoix–Côte-de-Beaupré

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Place aux citoyens

STÉPHANE BÉDARD
Leader
Chicoutimi

BERTRAND ST-ARNAUD
Leader adjoint
Chambly

MATHIEU TRAVERSY
Leader adjoint
Terrebonne

MARJOLAIN DUFOUR
Whip
René-Lévesque

DAVE TURCOTTE
Whip adjoint
Saint-Jean

SYLVAIN PAGÉ
Président du caucus
Labelle

DENISE BEAUDOIN
Mirabel

STÉPHANE BERGERON
Verchères

PASCAL BÉRUBÉ
Matane-Matapédia

YVES-FRANÇOIS BLANCHET
Johnson

MARIE BOUILLÉ
Iberville

DANIEL BRETON
Sainte-Marie–Saint-Jacques

LÉO BUREAU-BLOUIN
Laval-des-Rapides

SERGE CARDIN
Sherbrooke

NOËLLA CHAMPAGNE
Champlain

GILLES CHAPADEAU
Rouyn-Noranda–Témiscamingue

JEAN-MARIE CLAVEAU
Dubuc

ALEXANDRE CLOUTIER
Lac-Saint-Jean

DIANE DE COURCY
Crémazie

BERNARD DRAINVILLE
Marie-Victorin

PIERRE DUCHESNE
Borduas

LUC FERLAND
Ungava

DIANE GADOURY-HAMELIN
Masson

SYLVAIN GAUDREAULT
Jonquière

FRANÇOIS GENDRON
Abitibi-Ouest

DANIEL GOYER
Deux-Montagnes

RÉJEAN HÉBERT
Saint-François

VÉRONIQUE HIVON
Joliette

MAKA KOTTO
Bourget

ÉLIZABETH LAROUCHE
Abitibi-Est

GUY LECLAIR
Beauharnois

NICOLE LÉGER
Pointe-aux-Trembles

GAÉTAN LELIÈVRE
Gaspé

JEAN-FRANÇOIS LISÉE
Rosemont

MARIE MALAVOY
Taillon

AGNÈS MALTAIS
Taschereau

NICOLAS MARCEAU
Rousseau

SCOTT MCKAY
Repentigny

MARTINE OUELLET
Vachon

ÉMILIEN PELLETIER
Saint-Hyacinthe

IRVIN PELLETIER
Rimouski

SUZANNE PROULX
Sainte-Rose

JEANNINE RICHARD
Îles-de-la-Madeleine

LORRAINE RICHARD
Duplessis

ROLAND RICHER
Argenteuil

SYLVAIN ROY
Bonaventure

ALAIN THERRIEN
Sanguinet

DENIS TROTTIER
Roberval

LUC TRUDEL
Saint-Maurice

ANDRÉ VILLENEUVE
Berthier

ÉLAINE ZAKAÏB
Richelieu

JACQUES CHAGNON
Président
Westmount–Saint-Louis

CAROLE POIRIER
Vice-présidente
Hochelaga-Maisonneuve

CLAUDE COUSINEAU
Vice-président
Bertrand

FRANÇOIS OUIMET
Vice-président
Marquette

LES PARLEMENTAIRES
DE LA 40e LÉGISLATURE
Au 31 mars 2013

40e LÉGISLATURE

JEAN-MARC FOURNIER
Chef de l'opposition officielle
Saint-Laurent

ROBERT DUTIL
Leader
Beauce-Sud

YOLANDE JAMES
Leader adjointe
Nelligan

LAURENT LESSARD
Whip
Lotbinière-Frontenac

LUCIE CHARLEBOIS
Whip adjointe
Soulanges

GEOFFREY KELLEY
Président du caucus
Jacques-Cartier

PIERRE ARCAND
Mont-Royal

RAYMOND BACHAND
Outremont

LAWRENCE S. BERGMAN
D'Arcy-McGee

STÉPHANE BILLETTE
Huntingdon

MARGUERITE BLAIS
Saint-Henri–Sainte-Anne

GHISLAIN BOLDUC
Mégantic

YVES BOLDUC
Jean-Talon

JULIE BOULET
Laviolette

MARC CARRIÈRE
Chapleau

FRANCINE CHARBONNEAU
Mille-Îles

JEAN D'AMOUR
Rivière-du-Loup–Témiscouata

RITA DE SANTIS
Bourassa-Sauvé

JEAN-PAUL DIAMOND
Maskinongé

ANDRÉ DROLET
Jean-Lesage

EMMANUEL DUBOURG
Viau

MARYSE GAUDREAULT
Hull

HENRI-FRANÇOIS GAUTRIN
Verdun

SAM HAMAD
Louis-Hébert

FATIMA HOUDA-PEPIN
La Pinière

ALEXANDRE IRACÀ
Papineau

CHARLOTTE L'ÉCUYER
Pontiac

YVON MARCOUX
Vaudreuil

PIERRE MARSAN
Robert-Baldwin

NICOLE MÉNARD
Laporte

PIERRE MOREAU
Châteauguay

NORBERT MORIN
Côte-du-Sud

GUY OUELLETTE
Chomedey

GILLES OUIMET
Fabre

PIERRE PARADIS
Brome-Missisquoi

ROBERT POËTI
Marguerite-Bourgeoys

PIERRE REID
Orford

FILOMENA ROTIROTI
Jeanne-Mance–Viger

JEAN ROUSSELLE
Vimont

GERRY SKLAVOUNOS
Laurier-Dorion

DANIELLE ST-AMAND
Trois-Rivières

CHRISTINE ST-PIERRE
Acadie

MARC TANGUAY
LaFontaine

LISE THÉRIAULT
Anjou–Louis-Riel

STÉPHANIE VALLÉE
Gatineau

KARINE VALLIÈRES
Richmond

DOMINIQUE VIEN
Bellechasse

KATHLEEN WEIL
Notre-Dame-de-Grâce

FRANÇOIS LEGAULT
Chef du deuxième groupe d'opposition
L'Assomption

GÉRARD DELTELL
Leader
Chauveau

DANIEL RATTHÉ
Whip
Blainville

FRANÇOIS BONNARDEL
Granby

ÉRIC CAIRE
La Peltrie

HÉLÈNE DANEAULT
Groulx

CHRISTIAN DUBÉ
Lévis

JACQUES DUCHESNEAU
Saint-Jérôme

STÉPHANE LE BOUYONNEC
La Prairie

SYLVAIN LÉVESQUE
Vanier-Les Rivières

JACQUES MARCOTTE
Portneuf

DONALD MARTEL
Nicolet-Bécancour

MARC PICARD
Chutes-de-la-Chaudière

NATHALIE ROY
Montarville

SYLVIE ROY
Arthabaska

SÉBASTIEN SCHNEEBERGER
Drummond–Bois-Francs

ANDRÉ SPÉNARD
Beauce-Nord

MICHELYNE C. ST-LAURENT
Montmorency

DENISE TRUDEL
Charlesbourg

FRANÇOISE DAVID
Gouin

AMIR KHADIR
Mercier

Le diagramme de l'Assemblée nationale au 31 mars 2013

LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

Un gouvernement minoritaire : les effets sur les travaux parlementaires

Le 4 septembre 2012, le Québec s'est donné un gouvernement minoritaire pour la deuxième fois depuis 1878. Il s'agit par ailleurs de la deuxième occasion, depuis l'adoption du Règlement, en 1984, où trois groupes parlementaires siègent à l'Assemblée nationale dans ce contexte.

Selon le Règlement, pour être considéré comme un groupe parlementaire, un parti politique doit avoir fait élire 12 députés ou obtenu au moins 20 % des voix aux dernières élections. Ainsi, avec 54 élus, le Parti québécois constitue le groupe parlementaire formant le gouvernement. Pour sa part, le Parti libéral du Québec, qui compte 50 députés, forme l'opposition officielle, tandis que la Coalition avenir Québec, avec 19 députés, forme le deuxième groupe d'opposition. Enfin, 2 députés indépendants sont affiliés à Québec solidaire.

Comme en 2007-2008, alors que le gouvernement était minoritaire, cette composition entraîne nécessairement des changements dans l'organisation et le fonctionnement des travaux parlementaires. Certaines règles de procédure ont été modifiées pour la durée de la 40e législature afin de tenir compte de cette réalité.

Une nouvelle organisation des commissions parlementaires

L'organisation des commissions parlementaires constitue l'un des aspects sur lesquels l'Assemblée a dû se pencher. Les dispositions du Règlement à ce sujet faisaient en sorte que la composition des commissions ne reflétait pas celle de l'Assemblée. Les membres de la Commission de l'Assemblée nationale, qui est composée de représentants de chaque groupe parlementaire, ont convenu à l'unanimité d'une nouvelle composition des commissions. Chaque commission compte maintenant neuf membres, dont quatre du groupe formant le gouvernement, quatre de l'opposition officielle et un du deuxième groupe d'opposition.

Certaines modifications dans la répartition des présidences des commissions ont aussi été apportées. Selon les règles qui étaient en vigueur, en plus de la Commission de l'administration publique (CAP) dont le président est toujours issu de l'opposition officielle, trois commissions devaient être présidées par des députés de l'opposition (dont un du deuxième groupe d'opposition, le cas échéant) et les six autres, par des députés du groupe formant le gouvernement.

Mais, d'après les règles qui s'appliquent durant la présente législature, cinq commissions ont un président du groupe formant le gouvernement, tandis que quatre autres (dont la CAP) sont présidées par des députés de l'opposition officielle et une par un membre du deuxième groupe d'opposition.

Le quorum : de nouvelles modalités

Le signalement du défaut de quorum figure également parmi les modifications temporaires apportées au Règlement de l'Assemblée nationale en raison de la nouvelle composition de cette dernière. Ainsi, pour qu'un député membre d'un groupe parlementaire puisse signaler le défaut de quorum à l'Assemblée nationale, au moins six députés de son groupe doivent être présents. Lorsqu'une commission siège, ce nombre est réduit à trois.

Par ailleurs, la présence de trois groupes parlementaires a amené le président de l'Assemblée à rendre des décisions de façon à assurer le bon déroulement des travaux. Nous aborderons un peu plus loin la directive de la présidence sur la répartition des mesures et des temps de parole.

L'horaire des séances

Le Règlement de l'Assemblée nationale établit le calendrier des travaux parlementaires, qui prévoit deux périodes annuelles où l'Assemblée se réunit, soit au printemps et à l'automne. La période du printemps se déroule à partir du deuxième mardi de février, en travaux réguliers pendant seize semaines, suivis de travaux intensifs durant deux semaines. Celle de l'automne se déroule du troisième mardi de septembre, en travaux réguliers pendant dix semaines, suivis de travaux intensifs durant deux semaines. Un total de cinq semaines est toutefois réservé pour le travail en circonscription.

Le tableau suivant illustre l'horaire de l'Assemblée nationale selon la période de l'année :

Date	Jour	Heures Affaires courantes	Heures Affaires du jour
En période de travaux réguliers[1]	Mardi	13 h 45 à 15 h	15 h à 18 h 19 h 30 à 21 h 30
	Mercredi et jeudi	9 h 45 à 11 h	11 h à 13 h 15 h à 18 h
En période de travaux intensifs[1]	Mardi	13 h 45 à 15 h	15 h à 18 h 19 h 30 à 21 h 30
	Mercredi	9 h 45 à 11 h	11 h à 13 h 15 h à 18 h
	Jeudi	9 h 45 à 11 h	11 h à 13 h 15 h à 18 h 19 h 30 à 22 h 30
	Vendredi	9 h 45 à 11 h	11 h à 13 h

[1] L'Assemblée nationale peut décider de siéger le lundi sur proposition du leader du gouvernement.

En dehors des moments prévus au Règlement, l'Assemblée nationale se réunit en séance extraordinaire, sur demande du premier ministre. Cette demande est adressée au président ou, en son absence, au secrétaire général. L'Assemblée s'est réunie une fois en séance extraordinaire au cours du dernier exercice. Quant aux commissions parlementaires, elles peuvent se réunir tout au long de l'année, du lundi au vendredi, aux heures prévues au Règlement. Par ailleurs, l'Assemblée et les commissions ne peuvent siéger pendant les semaines de travail en circonscription.

Le bilan du travail à l'Assemblée nationale

Au cours de l'année 2012-2013, 68 séances se sont déroulées à l'Assemblée nationale et 353 en commission parlementaire. Le tableau ci-dessous en présente les détails :

	ASSEMBLÉE		COMMISSIONS	
	Séances	Heures	Séances	Heures
Avril 2012	9	21 h 05	58	236 h 57
Mai	16[2]	74 h 12	72	198 h 27
Juin	8	22 h 58	38	125 h 10
Juillet	0	0	0	0
Août	0	0	0	0
Élections générales le 4 septembre 2012				
Octobre	2	2 h 13	0	0
Novembre	14	80 h 24	47	90 h 51
Décembre	4	15 h 20	23	52 h 06
Janvier 2013	0	0	20	40 h 57
Février	6	16 h 27	53	163 h 49
Mars	9	35 h 58	42	89 h 22
TOTAL	**68[2]**	**268 h 37**	**353**	**997 h 39**

[2] *Ce nombre inclut une séance extraordinaire, le 17 mai 2012.*

Le saviez-vous ?

Au cours de l'année écoulée, le Service de la séance a constitué le dossier de 68 séances de l'Assemblée à l'intention de la présidence et de ses conseillers. Il a rédigé et publié, dans les deux langues officielles, le *Feuilleton et Préavis* ainsi que le *Procès-verbal* de chacune des séances. De plus, le Service a traduit des rapports périodiques en vue de leur publication dans des revues parlementaires. Le Service de la séance est aussi responsable du processus d'analyse et de suivi des pétitions. Enfin, c'est lui qui voit, au besoin, à la mise à jour de la publication *Règlement et autres règles de procédure*. Au mois de janvier 2013, une édition provisoire a été produite pour la durée de la 40e législature. Cette édition comprend les modifications temporaires apportées le 7 novembre 2012 au Règlement de l'Assemblée nationale et aux Règles de fonctionnement.

Le déroulement d'une séance à l'Assemblée nationale

Une séance de l'Assemblée nationale comporte deux périodes distinctes : les affaires courantes et les affaires du jour.

LES AFFAIRES COURANTES	LES AFFAIRES DU JOUR
La période des affaires courantes se divise en onze rubriques consacrées à l'information que donne le gouvernement à l'Assemblée nationale. Les rubriques de la période des affaires courantes sont abordées selon l'ordre suivant : **Rubriques des affaires courantes** 0.1 Déclarations de députés ; 1. Déclarations ministérielles ; 2. Présentation de projets de loi ; 3. Dépôts : a) de documents ; b) de rapports de commissions ; c) de pétitions. 3.1 Réponses orales aux pétitions ; 4. Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel ; 5. Questions et réponses orales ; 6. Votes reportés ; 7. Motions sans préavis ; 8. Avis touchant les travaux des commissions ; 9. Renseignements sur les travaux de l'Assemblée.	La période des affaires du jour est consacrée principalement aux débats sur les projets de loi à l'une ou l'autre des étapes de leur étude. C'est aussi à ce moment que l'Assemblée nationale est saisie de tous les autres débats de fond. Les cinq rubriques de cette période doivent être abordées selon l'ordre suivant : 1. Affaires prioritaires ; 2. Débats d'urgence ; 3. Débats sur les rapports de commissions ; 4. Autres affaires inscrites au Feuilleton ; 5. Affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Quelques notions sur les affaires courantes

Les déclarations de députés

Cette rubrique, qui marque le début des séances, permet aux députés, incluant les ministres, de faire une déclaration d'une minute sur un sujet précis. Dix députés peuvent faire une déclaration par séance.

Les déclarations ministérielles

Un ministre peut faire une déclaration à l'Assemblée nationale sur tout sujet qu'il considère pertinent, comme l'annonce d'une politique gouvernementale ou la réaction du gouvernement face à un événement particulier. Il y a eu deux déclarations ministérielles en 2012-2013 :

- 39e législature, 2e session
  Déclaration de M. Robert Dutil, ministre de la Sécurité publique, sur les gestes de violence et d'intimidation associés à la hausse des droits de scolarité (17 avril 2012)

- 40e législature, 1re session
  Déclaration de M. Stéphane Bergeron, ministre de la Sécurité publique, sur la constitution d'un registre des armes à feu (6 décembre 2012)

La présentation de projets de loi

C'est au moment des affaires courantes que l'on présente un projet de loi. À cette étape, les députés ne se prononcent pas sur la teneur du texte, mais ils acceptent simplement d'en être saisis afin de l'étudier au cours des étapes ultérieures du processus législatif. En tout, 77 projets de loi ont été présentés à l'Assemblée nationale en 2012-2013, soit 35 pendant la 39e législature, et 42 durant la 40e.

Le dépôt de documents

Entre le 1er avril 2012 et le 31 mars 2013, 935 documents ont été déposés à l'Assemblée nationale. Ils sont répartis dans le tableau ci-dessous, en fonction des deux législatures.

	39E LÉGISLATURE – 2E SESSION NOMBRE DE DOCUMENTS DÉPOSÉS ENTRE LE 1ER AVRIL ET LE 15 JUIN 2012 (aucune séance entre le 16 juin et le 1er août 2012)		40E LÉGISLATURE – 1RE SESSION NOMBRE DE DOCUMENTS DÉPOSÉS ENTRE LE 30 OCTOBRE 2012 ET LE 31 MARS 2013	
TYPES DE DOCUMENTS	**NOMBRE**	**%**	**NOMBRE**	**%**
Rapport de mission	1	0,2	1	0,2
Réponses aux questions inscrites au Feuilleton	3	0,7	3	0,6
Rapports du directeur de la législation	7	1,7	2	0,4
Décisions du Bureau de l'Assemblée	4	0,9	15	2,9
Pétitions	104	24,6	64	12,5
Réponses aux pétitions	37	8,7	5	1,0
Rapports de commissions	45	10,6	52	10,2
Rapports annuels (ministères et organismes)	121	28,6	197	38,5
Autres documents	101	23,9	173	33,8
Total	**423**	**100**	**512**	**100**

Les pétitions

Le droit des citoyens d'adresser une pétition à l'Assemblée est un principe fondamental codifié dans la Charte des droits et libertés de la personne. Ainsi, tous les citoyens du Québec peuvent, par l'intermédiaire d'un député, adresser une pétition à l'Assemblée nationale. La pétition peut être lancée par une personne ou par une association de personnes, et signée sur support papier ou électronique. Dans ce dernier cas, la pétition doit être amorcée et signée sur le site Internet de l'Assemblée nationale. En outre, elle doit être rédigée en des termes modérés, mesurés et respectueux.

Elle doit aussi respecter les règles générales suivantes :

- demander le redressement d'un grief qui relève de la compétence de l'État québécois ;
- contenir un texte d'un maximum de 250 mots comprenant un exposé des faits clair et précis et une demande d'intervention ;
- ne pas traiter d'une affaire qui est devant les tribunaux ou un organisme quasi judiciaire, ou qui fait l'objet d'une enquête ;
- respecter l'article 35 du Règlement de l'Assemblée, qui traite des paroles interdites et des propos non parlementaires ;
- contenir une requête devant paraître sur toutes les feuilles de signature ;
- contenir la signature manuscrite de tous les pétitionnaires et, s'il y a lieu, leur désignation en tant que groupe.

C'est à l'instigateur de la pétition qu'incombe la tâche de choisir le député qui la déposera à l'Assemblée nationale. À l'exception du président, tout député peut déposer une pétition. Toutefois, les membres du Conseil des ministres s'abstiennent généralement d'en présenter. Enfin, le député qui présente une pétition à l'Assemblée n'en approuve pas nécessairement le contenu.

LES STATISTIQUES SUR LES PÉTITIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE
Période du 1er avril 2012 au 31 mars 2013

	Pétitions papier	Pétitions électroniques	Total des pétitions présentées
39e législature	71 pétitions 117 044 signatures	33 pétitions 123 735 signatures	104 pétitions 240 779 signatures
40e législature	38 pétitions 74 458 signatures	26 pétitions 74 081 signatures	64 pétitions 148 539 signatures
Total 2012-2013	**109 pétitions 191 502 signatures**	**59 pétitions 197 816 signatures**	**168 pétitions 389 318 signatures**

Le leader parlementaire du gouvernement a déposé à l'Assemblée 42 réponses à des pétitions pendant l'année financière 2012-2013. Une réponse peut concerner plusieurs pétitions portant sur le même sujet.

Les interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

Un député peut signaler toute violation des droits ou privilèges de l'Assemblée ou de l'un de ses membres. Avec la permission du président de l'Assemblée, il peut aussi s'expliquer sur un fait qui le concerne. Par exemple, il peut relever l'inexactitude du compte rendu de l'un de ses discours, nier des accusations portées contre lui dans une publication ou expliquer des remarques mal interprétées. Deux députés ont soulevé une question de fait personnel durant l'année 2012-2013. Le président a jugé l'une d'elles irrecevable. Aucune intervention portant sur une violation de droit ou de privilège n'a été soumise.

La directive de la présidence sur la répartition des mesures

Le 1er novembre 2012, le président de l'Assemblée a rendu une importante directive concernant le déroulement de la période de questions et réponses orales et la répartition de différentes mesures et des temps de parole. Cette directive tient compte de la nouvelle composition de l'Assemblée découlant des dernières élections générales, et conséquemment, de la présence de trois groupes parlementaires et de députés indépendants. S'inspirant dans ses façons de faire de l'expérience vécue durant la 38e législature en contexte de gouvernement minoritaire, le président a retenu certains principes pour répartir les questions entre les groupes d'opposition, dont celui du rôle prépondérant traditionnellement reconnu à l'opposition officielle.

La jurisprudence parlementaire a de plus, au fil des ans, retenu de grands principes devant être respectés. Ces principes sont les suivants :

- tous les députés peuvent poser des questions au gouvernement, incluant les députés ministériels ;
- les questions sont principalement dévolues aux députés de l'opposition ;
- la notion de groupe parlementaire constitue un principe qui doit être conjugué aux deux premiers ;
- un rôle prépondérant doit être reconnu à l'opposition officielle ;
- la présidence doit tenir compte de la présence, comme c'est le cas dans l'actuelle législature, de députés indépendants.

Les questions, pour la 40e législature, ont été réparties en fonction de ces différents éléments. On peut consulter la directive dans le *Journal des débats* de la 1re session de la 40e législature (1er novembre 2012).

La période des questions et réponses orales

Nombreux sont les moyens de contrôle dont disposent les députés. L'un des moyens les plus connus des citoyens, parce qu'il est très médiatisé, est sans contredit la période de questions et réponses orales. Au cours de cette période de 45 minutes, les députés peuvent questionner les ministres sur tout sujet d'intérêt public.

Plus de 40 heures ont été consacrées à la période de questions et réponses orales durant l'année. On notera que les statistiques sont établies, non pas en fonction de l'exercice financier, mais en fonction du calendrier parlementaire :

39e législature, 2e session, printemps 2012 :

Nombre d'heures consacrées aux questions et réponses orales : 29:39 heures

Nombre de questions principales : **461** Nombre de questions complémentaires : **765**

40e législature, 1re session, automne 2012 :

Nombre d'heures consacrées aux questions et réponses orales : 10:47 heures

Nombre de questions principales : **168** Nombre de questions complémentaires : **287**

Les votes reportés

Un vote peut être exercé de deux manières : soit à main levée, soit par appel nominal. À la demande du leader du gouvernement, le président peut reporter un vote par appel nominal plus tard au cours de la séance ou à la période des affaires courantes de la séance suivante. En 2012-2013, six votes ont été reportés.

Les motions sans préavis

Cette étape des affaires courantes est prévue expressément pour débattre de motions qui n'ont pas été préalablement inscrites au Feuilleton. Ainsi, tout député peut présenter une motion. Un groupe parlementaire ne peut présenter plus d'une motion sans préavis par séance, tandis qu'un député indépendant peut en présenter une par trois séances. De plus, il y a alternance entre les groupes parlementaires dans l'ordre de présentation des motions sans préavis au cours d'une même séance.

Les avis touchant les travaux des commissions

Cette rubrique permet au leader du gouvernement de porter à la connaissance de l'Assemblée des précisions concernant les travaux des commissions qui siègent en vertu d'un mandat de l'Assemblée. Le président communique également à l'Assemblée les avis concernant les travaux des commissions siégeant en vertu d'un mandat qu'elles se sont donné, notamment en spécifiant :

- Le nom de la commission
- La date, l'heure et le lieu de la séance
- L'objet de la séance.

Les renseignements sur les travaux de l'Assemblée

La dernière rubrique des affaires courantes permet au leader du gouvernement, de sa propre initiative ou à l'invitation d'un député, de communiquer à l'Assemblée des renseignements sur les travaux parlementaires. Les demandes de renseignements doivent porter uniquement sur des affaires inscrites au Feuilleton. À cette étape, le président peut également être appelé à donner de l'information sur les travaux de l'Assemblée.

En tout, 13 questions écrites ont été inscrites au Feuilleton et préavis, soit 3 pendant la 39e législature et 10 depuis le début de la 40e législature.

Le Règlement prévoit ce type de questions dans les cas suivants :

1) les sujets traités ne justifient pas une réponse immédiate ;
2) les réponses demandées exigent une certaine recherche.

Quelques notions sur les affaires du jour

Les affaires prioritaires

Ces affaires, comme leur nom l'indique, ont priorité sur toute autre question en raison de leur importance ou de leur urgence. Le discours d'ouverture de la session, prononcé par le premier ministre, vient au premier rang des affaires prioritaires, de même que les discours des chefs des groupes parlementaires ou de leurs représentants au cours du débat qui s'ensuit. Parmi les autres affaires prioritaires, notons le discours sur le budget et les motions de censure.

Les débats d'urgence

En vertu des articles 88 et suivants du Règlement, tout député peut demander un débat d'urgence sur un sujet précis, d'importance particulière, qui relève de l'Assemblée et qui ne peut ou n'aurait pu être discuté autrement. La demande ne doit être accompagnée que de brèves explications. Le président décide sans discussion si la demande est recevable. Si la demande est reçue, elle donne lieu à un débat restreint de deux heures sur le sujet proposé. Ce débat n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

Au cours de l'année 2012-2013, aucune demande de débat d'urgence n'a été formulée.

Les débats sur les rapports de commissions

Les rapports de commissions qui contiennent des recommandations sont inscrits au Feuilleton et préavis le jour suivant leur dépôt à l'Assemblée nationale et doivent être pris en considération dans les quinze jours subséquents. En 2012-2013, quatre débats sur les rapports de commissions contenant des recommandations ont eu lieu.

Les autres affaires inscrites au Feuilleton

C'est à ce moment que l'Assemblée nationale procède aux différentes étapes de l'étude d'un projet de loi, par exemple, l'adoption du principe, la prise en considération du rapport de la commission qui a étudié le projet de loi et l'adoption du projet de loi.

Les affaires inscrites par les députés de l'opposition

En 2012-2013, 12 motions ont été inscrites au Feuilleton sous la rubrique Affaires inscrites par les députés de l'opposition (six durant la 39e législature et six pendant la 40e législature). Notons que neuf d'entre elles ont été inscrites par des députés de l'opposition officielle, une par le deuxième groupe d'opposition et deux par des députés indépendants. Sur les 12 motions, cinq ont été adoptées (toutes au cours de la 40e législature) et sept ont été rejetées.

Les projets de loi adoptés

Du 1er avril 2012 au 31 mars 2013, l'Assemblée nationale a adopté 38 projets de loi (24 au cours de la 39e législature et 14 durant la 40e législature).

	39E LÉGISLATURE	40E LÉGISLATURE
Projets de loi publics parrainés par des ministres	**21**, dont 81 % adoptés à l'unanimité	**12**, dont 83 % adoptés à l'unanimité
Projets de loi publics parrainés par des députés	**aucun**	**aucun**
Projets de loi d'intérêt privé	**3** projets de loi adoptés, tous à l'unanimité	**2** projets de loi adoptés, tous à l'unanimité

Cheminement d'un projet de loi public

1. **Présentation :** l'auteur du projet de loi (député ou ministre) le dépose devant l'Assemblée afin qu'elle décide si elle souhaite s'en saisir et, le cas échéant, en amorce l'étude. Habituellement, dans l'heure qui suit la présentation d'un projet de loi, le texte peut être consulté en ligne, dans la liste des projets de loi à l'étude.
2. **Consultations en commission :** cette étape facultative permet aux députés de connaître l'opinion et les besoins réels des personnes ou des organismes touchés par un projet de loi. Pour ce faire, le leader parlementaire du gouvernement propose que le projet de loi soit envoyé à une commission parlementaire qui procédera à des consultations.
3. **Adoption du principe :** à cette étape, les députés débattent à l'Assemblée du principe du projet de loi, c'est-à-dire de son opportunité, de sa valeur intrinsèque ou de tout autre moyen d'atteindre les mêmes fins.
4. **Étude détaillée en commission :** l'étude du projet de loi se poursuit en commission parlementaire ou en commission plénière (qui réunit les 125 députés de l'Assemblée). La commission est choisie selon son champ de compétence ; ses membres examinent chacun des articles du projet de loi.
5. **Prise en considération du rapport de la commission :** l'Assemblée se prononce sur les résultats des travaux de la commission. Elle doit adopter ce rapport pour que le projet de loi poursuive son cheminement.
6. **Adoption du projet de loi :** c'est la dernière étape de l'étude d'un projet de loi avant sa sanction.

Aux étapes 4, 5 et 6, le projet de loi peut être amendé, c'est-à-dire que son auteur (député ou ministre) ou un autre député peut y apporter des modifications. Cependant, lors de la dernière étape, soit l'adoption du projet de loi, seul l'auteur peut proposer des modifications. Les différentes étapes doivent normalement avoir lieu à des séances distinctes de l'Assemblée.

Enfin, la sanction par le lieutenant-gouverneur suit l'adoption finale et fait du projet de loi une véritable loi. Celle-ci peut entrer en vigueur le jour même ou à un autre moment fixé dans le projet de loi ou décrété par le gouvernement.

La traduction des lois

L'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867 et l'article 7 de la Charte de la langue française prévoient l'obligation d'imprimer et de publier les projets de loi et les lois en français et en anglais. On traduit donc du français à l'anglais tous les projets de loi en vue de leur présentation à l'Assemblée nationale et les amendements qui y sont apportés par les commissions parlementaires et l'Assemblée. La traduction des projets de loi et des amendements est essentielle aux travaux législatifs de l'Assemblée, et permet aux citoyens du Québec et aux internautes de partout dans le monde de prendre connaissance des lois québécoises.

Les commissions parlementaires

Les députés accomplissent une partie considérable de leur travail au sein des commissions parlementaires, dans lesquelles ils exercent leurs rôles de législateur et de contrôleur des activités du gouvernement. Ces commissions sont composées d'une dizaine de députés des diverses formations politiques et sont chargées de l'examen de toute question relevant de leur compétence. C'est en commission que la population peut se faire entendre au cours des consultations publiques sur les projets de loi ou des grands débats de société. C'est aussi en commission que les députés étudient les projets de loi en profondeur, scrutent l'activité des ministères et des organismes gouvernementaux, étudient les crédits budgétaires du gouvernement et peuvent choisir, de leur propre initiative, d'étudier toute question liée à leur champ de compétence. On trouvera à la page suivante l'horaire des séances des commissions.

Président de commission

Élu par les membres de la commission pour un mandat de deux ans, le président de commission organise et anime les travaux durant les séances des commissions parlementaires. Il prend part aux débats et a droit de vote.

Horaire des séances des commissions parlementaires

PÉRIODE	JOUR	HEURE
En dehors des périodes de travaux de l'Assemblée	Lundi	14 h à 18 h
	Mardi au jeudi	9 h 30 à 12 h 30 14 h à 18 h
	Vendredi	9 h 30 à 12 h 30
En période de travaux réguliers[3]	Lundi	14 h à 18 h
	Mardi	10 h à 12 h 13 h 30 à 18 h Après les affaires courantes à 18 h 19 h 30 à 21 h 30
	Mercredi et jeudi	9 h 30 à 13 h Après les affaires courantes à 13 h 15 h à 18 h
	Vendredi	9 h 30 à 12 h 30
En période de travaux intensifs[3]	Lundi	14 h à 18 h
	Mardi	10 h à 12 h Après les affaires courantes à 18 h 13 h 30 à 18 h 19 h 30 à 21 h 30
	Mercredi et jeudi	9 h 30 à 13 h Après les affaires courantes à 13 h 15 h à 18 h 19 h 30 à 22 h 30
	Vendredi	9 h 30 à 13 h Après les affaires courantes à 13 h

[3] *Les commissions ne peuvent siéger pendant la période des affaires courantes.*

Vice-président de commission

Député d'un groupe parlementaire autre que celui du président, élu par les membres de la commission pour un mandat de deux ans, il assiste le président dans ses fonctions et le remplace au besoin.

Le saviez-vous ?

Il existe onze commissions parlementaires permanentes, dont neuf sont sectorielles. Durant la 40e législature, cinq commissions sont présidées par un député du groupe formant le gouvernement, deux par un député du groupe formant l'opposition officielle et une par un député du deuxième groupe d'opposition. Un député de l'opposition officielle préside d'office la Commission de l'administration publique et le président de l'Assemblée nationale, celle de l'Assemblée nationale.

Président de séance

Député désigné par la présidence de l'Assemblée nationale pour diriger, à la demande du président d'une commission ou par décision de l'Assemblée, les débats d'une commission. Il revient à la Commission de l'Assemblée nationale d'approuver une liste de députés pouvant agir à ce titre.

Voici la liste des présidents de séance au 31 mars 2013 :

GROUPE PARLEMENTAIRE FORMANT LE GOUVERNEMENT
BRETON, Daniel (Sainte-Marie–Saint-Jacques)
CLAVEAU, Jean-Marie (Dubuc)
GADOURY-HAMELIN, Diane (Masson)
RICHARD, Jeannine (Îles-de-la-Madeleine)
TROTTIER, Denis (Roberval)
TRUDEL, Luc (Saint-Maurice)
GROUPE FORMANT L'OPPOSITION OFFICIELLE
DUBOURG, Emmanuel (Viau)
MORIN, Norbert (Côte-du-Sud)
OUELLETTE, Guy (Chomedey)
REID, Pierre (Orford)
SKLAVOUNOS, Gerry (Laurier-Dorion)
VALLÉE, Stéphanie (Gatineau)
GROUPE FORMANT LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION
CAIRE, Éric (La Peltrie)
MARTEL, Donald (Nicolet-Bécancour)

Conformément aux dispositions de l'article 127 du Règlement, la Commission de l'Assemblée nationale doit se réunir au plus tard à la 3e séance de l'Assemblée suivant l'élection du président, au début d'une législature et, au besoin, pendant celle-ci, pour procéder à la formation des commissions parlementaires et fixer la date de leur première réunion. Ainsi, les présidents et les vice-présidents actuels des commissions parlementaires ont été élus le 7 novembre 2012 par les membres de chaque commission.

Les compétences et la composition des commissions parlementaires

L'année financière 2012-2013 touchant deux législatures différentes, on trouvera ci-dessous une liste de la composition des commissions pour chacune des sessions.

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Compétences : **Règlement de l'Assemblée et règles de fonctionnement, coordination des travaux des autres commissions.**

	En étaient membres au 1er août 2012 :	En étaient membres au 31 mars 2013 :
Le président de l'Assemblée nationale :	M. Jacques Chagron (Westmount–Saint-Louis)	M. Jacques Chagnon (Westmount–Saint-Louis)
Les vice-présidents de l'Assemblée nationale :	Mme Fatima Houda-Pepin (La Pinière) M. François Ouimet (Marquette) M. François Gendron (Abitibi-Ouest)	Mme Carole Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) M. Claude Cousineau (Bertrand) M. François Ouimet (Marquette)
Les leaders des groupes parlementaires :	M. Jean-Marc Fournier (Saint-Laurent) M. Stéphane Bédard (Chicoutimi)	M. Stéphane Bédard (Chicoutimi) M. Robert Dutil (Beauce-Sud) M. Gérard Deltell (Chauveau)
Les whips des groupes parlementaires :	Mme Lucie Charlebois (Soulanges) Mme Nicole Léger (Pointe-aux-Trembles)	M. Marjolain Dufour (René-Lévesque) M. Laurent Lessard (Lotbinière-Frontenac) M. Daniel Ratthé (Blainville)
Les présidents de commission :	M. Claude Bachand (Arthabaska) M. Raymond Bernier (Montmorency) Mme Danielle Doyer (Matapédia) M. Bernard Drainville (Marie-Victorin) Mme Marie Malavoy (Taillon) M. Pierre Marsan (Robert-Baldwin) M. Guy Ouellette (Chomedey) M. Pierre Paradis (Brome-Missisquoi) M. Sylvain Simard (Richelieu) M. Gerry Sklavounos (Laurier-Dorion)	Mme Marie Bouillé (Iberville) M. Lawrence Bergman (D'Arcy-McGee) Mme Noëlla Champagne (Champlain) M. Luc Ferland (Ungava) M. Sam Hamad (Louis-Hébert) Mme Fatima Houda-Pepin (La Pinière) M. Yvon Marcoux (Vaudreuil) M. Irvin Pelletier (Rimouski) M. Marc Picard (Chutes-de-la-Chaudière) Mme Lorraine Richard (Duplessis)

L'importance du contrôle parlementaire (chiffres en date du 31 mars 2013)

Les activités de contrôle parlementaire représentent près de 38,2 % des travaux réalisés en commission, comme le montre le schéma suivant :

	Heures	Pourcentage
Crédits budgétaires du gouvernement	347 h 58	34,9 %
Interpellations	17 h 54	1,8 %
Surveillance d'organismes et reddition de comptes	0 h 39	0,1 %
Imputabilité	14 h 17	1,4 %
Total partiel	**380 h 48**	**38,2 %**
Étude de projets de loi publics	485 h 50	48,7 %
Étude de projets de loi d'intérêt privé	5 h 22	0,5 %
Autres mandats de l'Assemblée nationale	57 h 05	5,7 %
Législation déléguée	1 h 17	0,1 %
Autres mandats conférés par une loi ou prévus au Règlement	32 h 57	3,3 %
Mandats d'initiative	0 h 50	0,1 %
Étude de pétitions	1 h 43	0,2 %
Organisation générale et élections des présidents et vice-présidents	31 h 47	3,2 %
TOTAL	**997 h 39**	**100 %**

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Compétences : **vérification des engagements financiers, redditions de comptes et Vérificateur général.**

	En étaient membres au 1er août 2012 :	En étaient membres au 31 mars 2013 :
Le président :	M. Sylvain Simard (Richelieu) **PQ**	M. Yvon Marcoux (Vaudreuil) **PLQ**
Les vice-présidents :	M. Yvon Marcoux (Vaudreuil) **PLQ**	M. Serge Cardin (Sherbrooke) **PQ** M. François Bonnardel (Granby) **CAQ**
Les membres	**PLQ** M. André Drolet (Jean-Lesage) M. Henri-François Gautrin (Verdun) M. Patrick Huot (Vanier) M. Michel Matte (Portneuf) M. Pierre Reid (Orford) **PQ** M. Pascal Bérubé (Matane) Mme Noëlla Champagne (Champlain) M. Irvin Pelletier (Rimouski)	**PQ** M. Gilles Chapadeau (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) M. Daniel Goyer (Deux-Montagnes) Mme Suzanne Proulx (Sainte-Rose) **PLQ** Mme Nicole Ménard (Laporte) M. Pierre Moreau (Châteauguay) M. Pierre Reid (Orford)

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Compétences : **agriculture, pêcheries, alimentation, énergie et ressources naturelles.**

	En étaient membres au 1er août 2012 :	En étaient membres au 31 mars 2013 :
Le président :	M. Pierre Paradis (Brome-Missisquoi) **PLQ**	
La présidente :		Mme Marie Bouillé (Iberville) PQ
Le vice-président :	M. Claude Pinard (Saint-Maurice) **PQ**	M. Pierre Paradis (Brome-Missisquoi) PLQ
Les membres	**PLQ** M. Daniel Bernard (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) M. Jean D'Amour (Rivière-du-Loup) Mme Johanne Gonthier (Mégantic-Compton) Mme Charlotte L'Écuyer (Pontiac) M. Georges Mamelonet (Gaspé) **PQ** Mme Martine Ouellet (Vachon) M. André Simard (Kamouraska-Témiscouata) M. Denis Trottier (Roberval)	**PQ** M. Scott McKay (Repentigny) M. Denis Trottier (Roberval) M. Luc Trudel (Saint-Maurice) **PLQ** M. Stéphane Billette (Huntingdon) M. Jean D'Amour (Rivière-du-Loup–Témiscouata) M. Norbert Morin (Côte-du-Sud) **CAQ** M. Donald Martel (Nicolet-Bécancour)

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Compétences : **aménagement du territoire, affaires municipales, habitation, sports et loisirs, développement des collectivités locales et régionales.**

	En étaient membres au 1er août 2012 :	En étaient membres au 31 mars 2013 :
La présidente :	Mme Marie Malavoy (Taillon) **PQ**	Mme Noëlla Champagne (Champlain) **PQ**
Le vice-président :	M. Norbert Morin (Montmagny-L'Islet) **PLQ**	
La vice-présidente :		Mme Julie Boulet (Laviolette) **PLQ**
Les membres :	**PLQ** M. Damien Arsenault (Bonaventure) M. Marc Carrière (Chapleau) M. Jean-Paul Diamond (Maskinongé) Mme Johanne Gonthier (Mégantic-Compton) Mme Filomena Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger) **PQ** Mme Noëlla Champagne (Champlain) M. Guillaume Tremblay (Masson) M. André Villeneuve (Berthier)	**PQ** M. Daniel Breton (Sainte-Marie–Saint-Jacques) Mme Diane Gadoury-Hamelin (Masson) M. André Villeneuve (Berthier) **PLQ** M. Marc Carrière (Chapleau) M. Alexandre Iracà (Papineau) M. Jean Rousselle (Vimont) **CAQ** M. André Spénard (Beauce-Nord)

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Compétences : **culture, éducation, formation professionnelle, enseignement supérieur et communication.**

	En étaient membres au 1er août 2012 :	En étaient membres au 31 mars 2013 :
Le président :	M. Pierre Marsan (Robert-Baldwin) **PLQ**	
La présidente :		Mme Lorraine Richard (Duplessis) **PQ**
Le vice-président :	M. Yves-François Blanchet (Drummond) **PQ**	
La vice-présidente :		Mme Dominique Vien (Bellechasse) **PLQ**
Les membres :	**PLQ** Mme Francine Charbonneau (Mille-Îles) M. Gilles Lehouillier (Lévis) M. Michel Pigeon (Charlesbourg) Mme Danielle St-Amand (Trois-Rivières) Mme Stéphanie Vallée (Gatineau) **PQ** M. Sylvain Gaudreault (Jonquière) M. Sylvain Pagé (Labelle) M. Gilles Robert (Prévost)	**PQ** M. Daniel Breton (Sainte-Marie–Saint-Jacques) M. Émilien Pelletier (Saint-Hyacinthe) M. Sylvain Roy (Bonaventure) **PLQ** Mme Francine Charbonneau (Mille-Îles) M. Gerry Sklavounos (Laurier-Dorion) M. Marc Tanguay (LaFontaine) **CAQ** Mme Nathalie Roy (Montarville)

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Compétences : **industrie, commerce, tourisme, main-d'œuvre, science, technologie et sécurité du revenu.**

	En étaient membres au 1er août 2012 :	En étaient membres au 31 mars 2013 :
Le président	M. Guy Ouellette (Chomedey) **PLQ**	M. Sam Hamad (Louis-Hébert) **PLQ**
Le vice-président	M. Stéphane Bergeron (Verchères) **PQ**	M. Guy Leclair (Beauharnois) **PQ**
Les membres :	**PLQ** M. Claude Bachand (Arthabaska) M. Jean D'Amour (Rivière-du-Loup) M. André Drolet (Jean-Lesage) Mme Maryse Gaudreault (Hull) M. Georges Mamelonet (Gaspé) **PQ** M. Pascal Bérubé (Matane) Mme Lorraine Richard (Duplessis) M. Dave Turcotte (Saint-Jean)	**PQ** M. Jean-Marie Claveau (Dubuc) Mme Jeannine Richard (Îles-de-la-Madeleine) M. André Villeneuve (Berthier) **PLQ** M. Pierre Arcand (Mont-Royal) M. Guy Ouellette (Chomedey) Mme Kathleen Weil (Notre-Dame-de-Grâce) **CAQ** M. Stéphane Le Bouyonnec (La Prairie)

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Compétences : **finances, budget, administration du gouvernement, fonction publique, revenu, services, approvisionnements et régimes de rentes.**

	En étaient membres au 1er août 2012 :	En étaient membres au 31 mars 2013 :
Le président	M. Claude Bachand (Arthabaska) **PLQ**	M. Irvin Pelletier (Rimouski) PQ
Le vice-président :		M. Henri-François Gautrin (Verdun) PLQ
La vice-présidente :	Mme Agnès Maltais (Taschereau) **PQ**	
Les membres :	**PLQ** M. Vincent Auclair (Vimont) M. Raymond Bernier (Montmorency) M. Stéphane Billette (Huntingdon) M. Marc Carrière (Chapleau) M. Emmanuel Dubourg (Viau) **PQ** M. Luc Ferland (Ungava) M. Nicolas Marceau (Rousseau) M. Irvin Pelletier (Rimouski)	**PQ** M. Gilles Chapadeau (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) M. Jean-Marie Claveau (Dubuc) M. Alain Therrien (Sanguinet) **PLQ** M. Raymond Bachand (Outremont) M. André Drolet (Jean-Lesage) M. Emmanuel Dubourg (Viau) **CAQ** M. Christian Dubé (Lévis)

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Compétences : **présidence du Conseil exécutif, justice, sécurité publique, constitution, affaires autochtones, relations internationales et intergouvernementales.**

	En étaient membres au 1er août 2012 :	En étaient membres au 31 mars 2013 :
Le président	M. Bernard Drainville (Marie-Victorin) **PQ**	M. Luc Ferland (Ungava) **PQ**
Le vice-président :		M. Pierre Marsan (Robert-Baldwin) **PLQ**
La vice-présidente :	Mme Stéphanie Vallée (Gatineau) **PLQ**	
Les membres :	**PLQ** M. Vincent Auclair (Vimont) M. Daniel Bernard (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) M. Germain Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) M. Michel Matte (Portneuf) M. Gerry Sklavounos (Laurier-Dorion) **PQ** Mme Denise Beaudoin (Mirabel) M. Alexandre Cloutier (Lac-Saint-Jean) Mme Véronique Hivon (Joliette)	**PQ** M. Serge Cardin (Sherbrooke) M. Guy Leclair (Beauharnois) M. Alain Therrien (Sanguinet) **PLQ** M. Gilles Ouimet (Fabre) M. Robert Poëti (Marguerite-Bourgeoys) Mme Christine St-Pierre (Acadie) **CAQ** M. Jacques Duchesneau (Saint-Jérôme)

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Compétences : **relations avec les citoyens, communautés culturelles, immigration, condition féminine, famille, aînés, jeunesse et protection des consommateurs.**

	En étaient membres au 1er août 2012 :	En étaient membres au 31 mars 2013 :
Le président	M. Raymond Bernier (Montmorency) **PLQ**	M. Marc Picard (Chutes-de-la-Chaudière) **CAQ**
Le vice-président	M. Claude Cousineau (Bertrand) **PQ**	M. Émilien Pelletier (Saint-Hyacinthe) **PQ**
Les membres :	**PLQ** M. Damien Arsenault (Bonaventure) M. Emmanuel Dubourg (Viau) M. Gilles Lehouillier (Lévis) M. Pierre Marsan (Robert-Baldwin) M. Michel Pigeon (Charlesbourg) **PQ** M. Yves-François Blanchet (Drummond) Mme Marie Bouillé (Iberville) M. Guy Leclair (Beauharnois)	**PQ** M. Léo Bureau-Blouin (Laval-des-Rapides) Mme Noëlla Champagne (Champlain) M. Roland Richer (Argenteuil) **PLQ** Mme Marguerite Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) Mme Maryse Gaudreault (Hull) Mme Filomena Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger) Mme Danielle St-Amand (Trois-Rivières)

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

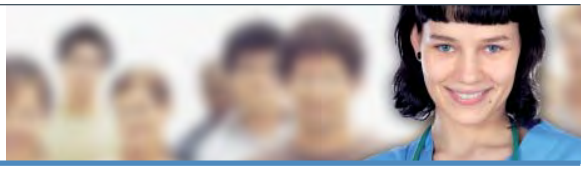

Compétences : **santé, services sociaux et communautaires.**

	En étaient membres au 1er août 2012 :	En étaient membres au 31 mars 2013 :
Le président :	M. Gerry Sklavounos (Laurier-Dorion) **PLQ**	M. Lawrence Bergman (D'Arcy-McGee) **PLQ**
Le vice-président :	M. Marjolain Dufour (René-Lévesque) **PQ**	
La vice-présidente :		Mme Suzanne Proulx (Sainte-Rose) **PQ**
Les membres :	**PLQ** Mme Francine Charbonneau (Mille-Îles) M. Germain Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) Mme Maryse Gaudreault (Hull) Mme Filomena Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger) Mme Danielle St-Amand (Trois-Rivières) **PQ** M. Émilien Pelletier (Saint-Hyacinthe) Mme Carole Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) M. Mathieu Traversy (Terrebonne)	**PQ** Mme Diane Gadoury-Hamelin (Masson) M. Roland Richer (Argenteuil) M. Sylvain Roy (Bonaventure) **PLQ** M. Yves Bolduc (Jean-Talon) Mme Rita de Santis (Bourassa-Sauvé) Mme Stéphanie Vallée (Gatineau) **CAQ** Mme Hélène Daneault (Groulx)

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Compétences : **transports, environnement, faune et parcs**

	En étaient membres au 1er août 2012 :	En étaient membres au 31 mars 2013 :
La présidente :	Mme Danielle Doyer (Matapédia) **PQ**	Mme Fatima Houda-Pepin (La Pinière) PLQ
La vice-présidente :	Mme Charlotte L'Écuyer (Pontiac) **PLQ**	Mme Denise Beaudoin (Mirabel) PQ
Les membres :	**PLQ** M. Stéphane Billette (Huntingdon) M. Jean-Paul Diamond (Maskinongé) M. Patrick Huot (Vanier) M. Guy Ouellette (Chomedey) M. Pierre Reid (Orford) **PQ** M. Étienne-Alexis Boucher (Johnson) M. Nicolas Girard (Gouin) M. Scott McKay (L'Assomption)	**PQ** M. Luc Ferland (Ungava) M. Scott McKay (Repentigny) Mme Jeannine Richard (Îles-de-la-Madeleine) **PLQ** M. Ghislain Bolduc (Mégantic) Mme Charlotte L'Écuyer (Pontiac) Mme Karine Vallières (Richmond) **CAQ** M. Éric Caire (La Peltrie)

Le saviez-vous ?

Cinq commissions spéciales ont été constituées par l'Assemblée nationale depuis l'adoption du Règlement actuel, en 1984. Il s'agit de la Commission spéciale sur la formation professionnelle (1995), la Commission spéciale sur un nouveau cadre de gestion de l'appareil gouvernemental (1999), la Commission spéciale sur le site du futur Centre hospitalier de l'Université de Montréal (2005), la Commission spéciale sur la Loi électorale (2005) et la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité (2011-2012).

Les mandats des commissions parlementaires

Les commissions parlementaires sectorielles peuvent exécuter trois types de mandats : les mandats confiés par l'Assemblée nationale, les mandats qui découlent de dispositions législatives ou réglementaires et les mandats d'initiative.

Les mandats confiés par l'Assemblée nationale

L'étude détaillée de projets de loi

Les commissions parlementaires ont étudié 37 projets de loi dont on trouvera la liste complète en annexe. Pour l'ensemble des projets de loi ayant été soumis à l'étude des commissions, 1881 articles ont été étudiés et 633 amendements ont été adoptés sur les 913 propositions d'amendement présentées.

LES CONSULTATIONS GÉNÉRALES

Ces consultations s'adressent à l'ensemble de la population. Elles sont obligatoirement précédées d'un avis public dans les principaux quotidiens et dans la *Gazette officielle du Québec* afin d'inviter les personnes et les organismes intéressés par le sujet étudié à soumettre un mémoire à la Commission. Les citoyens peuvent aussi adresser une demande d'intervention sans transmettre de mémoire. La Commission tient, par la suite, des auditions publiques, et une période d'au plus quarante-cinq minutes est prévue pour l'ensemble des interventions sans mémoire.

LES CONSULTATIONS PARTICULIÈRES

Elles se limitent aux personnes ou aux organismes choisis par la Commission ou par l'Assemblée nationale en raison de leur connaissance de la question étudiée ou de leur expertise en la matière.

Les consultations publiques

En 2012-2013, 287 groupes ou individus sont venus présenter leurs points de vue sur différents sujets au cours d'une consultation générale ou de consultations particulières. Les commissions parlementaires ont reçu 287 mémoires. Ces consultations permettent aux parlementaires de bien évaluer l'ensemble des enjeux soulevés par une question.

Le saviez-vous ?

À la demande de l'Assemblée nationale, les commissions étudient les projets de loi, les crédits budgétaires et toute autre matière qui leur est confiée. C'est ce qu'on appelle les « mandats confiés par l'Assemblée nationale ».

Par exemple, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles avait amorcé une consultation générale sur le *Livre vert pour une politique bioalimentaire : donner le goût du Québec.* Les auditions, qui avaient débuté en mai 2012 et donné lieu à 10 séances publiques, ont pris fin avec la dissolution de l'Assemblée, en août 2012. Notons que 200 mémoires avaient été transmis pour cette consultation.

En décembre 2012, à la suite de la présentation du projet de loi nº 14, Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives, la Commission de la culture et de l'éducation a mené une consultation générale. En tout, 85 mémoires ont été transmis et 7 demandes d'intervention sans mémoire ont été faites. En février 2013, une consultation en ligne sur le sujet était aussi accessible aux internautes : au 31 mars 2013, plus de 3000 personnes y avaient répondu. C'est en mars que la Commission a entrepris les auditions publiques qui se poursuivront au cours de la période de travaux parlementaires du printemps 2013.

Pour sa part, la Commission des institutions a reçu le mandat de procéder à une consultation générale portant sur le rapport quinquennal *Technologies et vie privée à l'heure des choix de société* de la Commission d'accès à l'information. Cette consultation a été amorcée à la fin février 2013 et les auditions débuteront en avril 2013.

Pour ce qui est des consultations particulières, une dizaine ont eu lieu au printemps 2012, impliquant sept des dix commissions sectorielles. Elles concernaient essentiellement l'étude de projets de loi en cours. Par exemple, la Commission des institutions a tenu trois consultations particulières sur les projets de loi nº 61, Loi sur les comptables professionnels agréés, nº 64, Loi favorisant l'accès à la justice en matière familiale, et nº 75, Loi portant sur certains pouvoirs d'inspection et de saisie. Ces trois projets de loi ont été adoptés avant la fin de la période de travaux parlementaires du printemps 2012.

De son côté, la Commission des transports et de l'environnement a mené trois consultations particulières. Parmi les projets de loi examinés, le nº 57 faisait suite à un long processus sur l'encadrement des cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges. Cette législation est entrée en vigueur le jour de sa sanction, le 6 juin 2012. Les deux autres consultations ont porté sur le projet de loi nº 48, Loi concernant l'inspection environnementale des véhicules automobiles, et sur le projet de loi nº 71, Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique. Ces deux derniers projets de loi ont aussi été adoptés par l'Assemblée avant la fin de la période de travaux parlementaires du printemps 2012.

Après avoir préalablement tenu des consultations particulières et des auditions publiques, la Commission de l'aménagement du territoire a procédé à l'étude des projets de loi nº 8, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale et nº 10, Loi permettant de relever provisoirement un élu municipal de ses fonctions. Tous deux ont été présentés en novembre 2012 : le projet de loi nº 8 a été adopté en décembre 2012 et le projet de loi nº 10, en mars 2013.

Depuis le début de la législature, de novembre 2012 jusqu'à la fin mars 2013, une dizaine de consultations particulières sur autant de projets de loi ont été tenues et ont donné lieu à une vingtaine de journées d'audition.

L'étude des crédits budgétaires

Au cours de la dernière année financière, les commissions parlementaires ont procédé à l'étude des crédits budgétaires du gouvernement des années 2012-2013 et 2013-2014, soit :

- l'étude des crédits budgétaires 2012-2013 lors de la 2e session de la 39e législature, du 16 au 27 avril 2012 ;
- l'étude des crédits budgétaires 2013-2014 lors de la 1re session de la 40e législature, du 4 au 19 février 2013.

Au terme de leurs mandats, dans le premier cas, les commissions avaient consacré 196 heures et 26 minutes à l'examen des crédits budgétaires alloués aux ministères et aux organismes, et dans le second cas, 151 heures et 32 minutes.

Les mandats d'interpellation

En 2012, durant la 39e législature, à la 2e session, les mandats d'interpellation ont été les suivants :
ÉCONOMIE ET TRAVAIL · Interpellation du député de Saint-Jean à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale sur le sujet suivant : Améliorer les conditions de vie des Québécois
FINANCES PUBLIQUES · Interpellation du député de Nicolet-Yamaska au ministre des Finances sur le sujet suivant : Les coûts économiques pour le Québec d'être une province du Canada
INSTITUTIONS · Interpellation du député de Marie-Victorin au ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne sur le sujet suivant : Le gouvernement conservateur majoritaire : un an plus tard, les conséquences pour le Québec
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX · Interpellation de la députée de Taschereau au ministre de la Santé et des Services sociaux sur le sujet suivant : La taxe santé au Québec

Le saviez-vous ?

En vertu du Règlement de l'Assemblée nationale, tout député de l'opposition peut interpeller un ministre sur n'importe quelle question d'intérêt général relevant de sa compétence. L'interpellation a lieu au cours d'une séance de la commission parlementaire compétente, le vendredi matin, entre 10 h et 12 h. Une seule interpellation peut avoir lieu chaque semaine pendant les périodes où l'Assemblée nationale siège, sauf en période de travaux intensifs. En 2012-2013, les ministres du gouvernement ont été interpellés neuf fois en commission parlementaire, dont quatre au printemps 2012 et cinq de novembre à la fin de mars 2013. On en trouvera la liste ci-dessus et à la page suivante.

En 2012-2013, durant la 40e législature, à la 1re session, les mandats d'interpellation ont été les suivants :

AGRICULTURE, PÊCHERIES, ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES

- Interpellation du député de Brome-Missisquoi à la ministre des Ressources naturelles sur le sujet suivant : L'abandon des ressources naturelles par le gouvernement péquiste
- Interpellation du député de Rivière-du-Loup–Témiscouata à la ministre des Ressources naturelles sur le sujet suivant : L'avenir du Plan Nord sous un gouvernement péquiste

CULTURE ET ÉDUCATION

- Interpellation du député de Laurier-Dorion au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie sur le sujet suivant : La contribution économique de nos institutions académiques dans un contexte de sous-financement

ÉCONOMIE ET TRAVAIL

- Interpellation du député de La Prairie à la ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec sur le sujet suivant : Le manque de vision de la politique industrielle du gouvernement et de son « napperon consultation »

FINANCES PUBLIQUES

- Interpellation du député de Louis-Hébert au ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor sur le sujet suivant : Les impacts des décisions du gouvernement péquiste sur le retour à l'équilibre budgétaire

L'étude de toute autre matière confiée par l'Assemblée

Le 13 novembre 2012, l'Assemblée nationale a adopté une motion relative à l'étude des impacts liés au déclassement de la centrale nucléaire Gentilly-2 et du plan de diversification économique pour les secteurs du Centre-du-Québec et de la Mauricie. C'est ainsi que les 29 et 30 janvier 2013, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles a tenu des consultations particulières et des auditions publiques dans le cadre de cette étude auprès de 14 organismes. Puis, un rapport contenant des observations, conclusions et recommandations a été déposé en mars 2013, à la suite d'une nouvelle motion adoptée par l'Assemblée, le 12 mars 2013.

De plus, l'Assemblée a adopté, en novembre 2012, une motion visant à faire la lumière sur les événements survenus le 24 octobre dernier concernant les interventions du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs auprès de l'organisme public et indépendant qu'est le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Le mandat a été confié à la Commission des transports et de l'environnement, qui a mené des auditions à ce sujet en février et mars. Ces auditions se poursuivront en avril.

Les mandats conférés par une loi et les mandats prévus au Règlement

Les mandats conférés par une loi

Le 6 décembre 2012, l'Assemblée a adopté une motion, conformément à l'article 76 de la Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction afin que le Règlement sur le Service de référence de main-d'œuvre de l'industrie de la construction soit déféré à la Commission de l'économie et du travail pour étude. Comme le précisait la motion, la Commission a procédé le jour même à cette étude et déposé son rapport dès le lendemain.

En 2012, durant la 39e législature, à la 2e session, les mandats conférés par une loi en cours de réalisation étaient les suivants :

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- Étude du Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

ÉCONOMIE ET TRAVAIL
- Examen du rapport déposé par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vertu de l'article 60 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- Examen du plan stratégique d'Investissement Québec

FINANCES PUBLIQUES
- Examen des états financiers et du rapport d'activité de l'Institut de la statistique du Québec

INSTITUTIONS
- Examen des rapports annuels 2007-2008 à 2009-2010 de la Commission d'accès à l'information
- Examen des rapports annuels 2007-2008 à 2009-2010 du Commissaire au lobbyisme
- Étude du rapport quinquennal 2011 de la Commission d'accès à l'information

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX
- Étude des rapports annuels de gestion des régies régionales et des agences de la santé et des services sociaux
- Examen du rapport d'évaluation du projet expérimental du Dossier de santé du Québec sur le territoire de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
- Examen des rapports d'appréciation de la performance du système de santé et de services sociaux 2009 et 2010 du Commissaire à la santé et au bien-être
- Examen du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010

Le saviez-vous ?

Certains mandats réalisés par les commissions parlementaires prennent naissance dans une loi ou un règlement qui en découle. D'autres tirent leur source d'un article du Règlement de l'Assemblée nationale.

En 2012-2013, durant la 40e législature, 1re session, les mandats conférés par une loi, réalisés ou en cours de réalisation, au 31 mars 2013, étaient les suivants :

ÉCONOMIE ET TRAVAIL
- Audition de la présidente-directrice générale du Conseil de gestion de l'assurance parentale concernant sa gestion du Fonds et sa gestion administrative et examen du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur l'assurance parentale
- Étude du Règlement sur le Service de référence de main-d'œuvre de l'industrie de la construction, conformément à l'article 76 de la Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction

INSTITUTIONS
- Étude du rapport quinquennal du Commissaire au lobbyisme intitulé *Propositions de modifications à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX
- Étude des rapports annuels de gestion des régies régionales et des agences de la santé et des services sociaux

La reddition de comptes et la surveillance d'organismes

Des commissions parlementaires se sont également donné des mandats de reddition de comptes ou de surveillance d'organismes afin d'étudier les orientations, les activités et la gestion d'organismes publics qui relèvent de leur compétence, en vertu des articles 293.1 et 294 du Règlement de l'Assemblée nationale.

Ainsi, le 21 février 2012, la Commission de l'aménagement du territoire a entendu le président de la Commission municipale du Québec dans le cadre d'un mandat de surveillance d'organisme. Cette audition a été l'occasion pour les membres de la Commission de mieux connaître les activités, les résultats et les défis de la Commission municipale du Québec. Dans leur rapport déposé en juin, les membres ont fait part de leurs conclusions et de leur recommandation.

En 2012, durant la 39e législature, 2e session, les mandats de reddition de comptes et de surveillance réalisés ou en cours de réalisation étaient les suivants :

AGRICULTURE, PÊCHERIES, ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES
- La Financière agricole du Québec

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- Commission municipale du Québec

FINANCES PUBLIQUES
- Institut de la statistique du Québec
- Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
- Bureau de décision et de révision

INSTITUTIONS
- Audition du Protecteur du citoyen

RELATIONS AVEC LES CITOYENS
- Curateur public

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX
- Office des personnes handicapées du Québec
- Régie de l'assurance maladie du Québec
- Comités de révision de l'assurance maladie
- Commissaire à la santé et au bien-être

TRANSPORTS ET ENVIRONNEMENT
- Commission de la qualité de l'environnement Kativik
- Agence métropolitaine de transports
- Société québécoise de récupération et de recyclage

En 2012-2013, durant la 40e législature, 1re session, le mandat de reddition de comptes et de surveillance réalisé ou en cours de réalisation, au 31 mars 2013, était le suivant :

RELATIONS AVEC LES CITOYENS
- Curateur public

MANDATS D'INITIATIVE

De leur propre initiative, les commissions étudient les projets de règlement et les règlements, les orientations, les activités et la gestion des organismes publics et des ministères, les pétitions et toute autre matière d'intérêt public.

Les mandats d'initiative

Au cours de l'année 2012-2013, les membres des commissions se sont penchés, de leur propre initiative, sur des enjeux qui touchent divers secteurs d'activité. L'organisation de ces mandats nécessite de nombreuses réunions au cours desquelles les membres préparent des documents de consultation ou d'information, entendent des experts, planifient des auditions publiques et préparent un rapport final qui peut contenir des observations, conclusions et recommandations adressées au gouvernement.

La première partie de l'année financière, c'est-à-dire celle correspondant à la 2e session de la 39e législature, n'a donné lieu à aucun rapport sur des mandats d'initiative. Quant à la 1re session de la 40e législature, aucun mandat n'avait encore été adopté au 31 mars 2013.

En 2012, durant la 39e législature, 2e session, les mandats d'initiative réalisés ou en cours de réalisation étaient les suivants :

AGRICULTURE, PÊCHERIES, ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES
- La sécurité des approvisionnements en produits pétroliers

CULTURE ET ÉDUCATION
- La bonification de l'offre d'apprentissage dans le domaine de l'activité physique, du sport et de la culture afin de créer le sentiment d'appartenance

L'étude de pétitions

En vertu de récentes dispositions du Règlement, le 19 mars 2013, les membres de la Commission de l'économie et du travail ont adopté un mandat d'étude de pétitions concernant l'augmentation des prestations d'aide sociale versées aux personnes handicapées. À la suite de la décision de la Commission, les instigateurs de ces pétitions auront la possibilité de faire valoir leur opinion sur ce sujet au cours d'auditions publiques en avril 2013.

De son côté, le 14 mars 2013, la Commission de la santé et des services sociaux a décidé à l'unanimité de se saisir d'une pétition concernant une loi autorisant une personne handicapée d'être toujours accompagnée de son chien d'assistance. Puis, le 28 mars 2013, elle a décidé de se saisir d'une seconde pétition concernant la fluoration de l'eau potable. L'étude de ces deux pétitions se poursuivra au cours de la période de travaux parlementaires du printemps : dans les deux cas, des auditions sont prévues en avril 2013.

En 2012, durant la 39e législature, 2e session, le mandat concernant l'étude de pétitions réalisé ou en cours de réalisation était le suivant :

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX
- Les services offerts aux personnes autistes ou ayant un trouble envahissant du développement (TED)

En 2012-2013, à la 40e législature, 1re session, les commissions sectorielles avaient adopté, au 31 mars 2013, les mandats concernant l'étude des pétitions suivantes :

ÉCONOMIE ET TRAVAIL
- L'augmentation des prestations d'aide sociale versées aux personnes handicapées

INSTITUTIONS
- La modification des lois régissant l'adoption au Québec

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX
- Une loi autorisant une personne handicapée d'être toujours accompagnée de son chien d'assistance
- La fluoration de l'eau potable

La Commission de l'administration publique

La Commission de l'administration publique a notamment le mandat d'entendre les administrateurs sur leur gestion. Elle réalise cette mission en invitant les sous-ministres et les dirigeants d'organisme public à venir répondre aux questions des parlementaires sur leur rapport annuel de gestion ou à discuter des observations contenues dans les rapports du Vérificateur général du Québec.

En vertu du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission doit aussi vérifier tous les engagements financiers de 25 000 $ et plus des ministères et des organismes dont les crédits sont votés par l'Assemblée. En scrutant ces dépenses, la Commission s'assure de leur pertinence, du respect des règles et des normes gouvernementales qui encadrent l'octroi des contrats et des subventions et de l'équité dans l'attribution des deniers publics.

En juin 2012, la Commission de l'administration publique a déposé à l'Assemblée nationale son 28e rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes. Ce rapport contient neuf recommandations adoptées à l'unanimité. Deux de ces recommandations visent l'état d'avancement et la mise en œuvre du plan d'action du ministère de la Famille et des Aînés. Trois autres recommandations, adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement

et des Parcs, concernent, entre autres, un resserrement de la coordination du ministère entre les plans d'action des ministères et des organismes assujettis à la Loi, l'amélioration de la définition et de la sélection des indicateurs de développement durable de même que la révision de la stratégie en matière de développement durable.

La Société de l'assurance automobile du Québec a aussi fait l'objet d'une audition publique à la suite des observations du Vérificateur général. Les membres de la Commission, dans les deux recommandations qui la concernent, insistent sur un suivi rigoureux de la mise en œuvre des mesures prévues dans le plan d'action afin de contrer les risques de fraude ou de mauvaise évaluation des indemnités à verser.

Par ailleurs, les membres de la Commission, inquiets au sujet de la capacité du Secrétariat du Conseil du trésor de réaliser la totalité de ses projets, ont demandé à ses dirigeants de leur soumettre des indicateurs qui lui permettront de faire le suivi des principales actions.

La Commission de l'administration publique tient régulièrement des séances de travail. Depuis le début de la présente législature, elle s'est donc réunie afin de voir à l'organisation de l'audition du Vérificateur général sur son rapport annuel de gestion et ses engagements financiers 2011-2012 ainsi que sur les auditions portant sur :

- les contrats de services professionnels liés au traitement de l'information ;
- la qualité de l'air dans les écoles primaires ;
- les services d'hébergement ;
- le déficit d'entretien des infrastructures publiques ;
- le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique ;
- la gestion du Tribunal administratif du Québec ;
- la gestion administrative de la Corporation d'urgences-santé ;
- la gestion administrative du ministère des Finances.

Les rapports et documents de réflexion des commissions parlementaires

Au cours de l'année 2012-2013, les commissions parlementaires ont produit quatre rapports et documents de réflexion qui ont été déposés à l'Assemblée nationale. Ces rapports concernent des mandats qui ont été réalisés en vertu de différentes dispositions du Règlement : ils contiennent des observations, des conclusions et/ou des recommandations. On peut les consulter sur le site de l'Assemblée nationale. En voici la liste :

Commission	Titre du document	Nombre de recommandations
MANDAT DE L'ASSEMBLÉE		
Agriculture, pêcheries, énergie et ressources naturelles	Poursuite de la rédaction du rapport faisant suite aux consultations particulières tenues à l'Assemblée nationale les 29 et 30 janvier 2013 sur les impacts reliés au déclassement de la centrale nucléaire Gentilly-2 et le plan de diversification économique pour les secteurs Centre-du-Québec et de la Mauricie	8
MANDAT CONFÉRÉ PAR UNE LOI		
Agriculture, pêcheries, énergie et ressources naturelles	Étude du bilan quinquennal de l'état des forêts du domaine de l'État et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable de la forêt	2
SURVEILLANCE D'ORGANISME		
Aménagement du territoire	Examen des orientations, des activités et de la gestion de la Commission municipale du Québec	1
MANDAT EN VERTU DE L'ARTICLE 117.6 DU RÈGLEMENT (IMPUTABILITÉ)		
Administration publique	Vingt-huitième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics	9

Le saviez-vous ?

La Direction des travaux parlementaires publie chaque année un rapport statistique sur les travaux des commissions parlementaires. On peut consulter le rapport de l'année 2012-2013 ainsi que tous les mémoires et autres documents déposés en commission parlementaire sur le site Internet de l'Assemblée.

Les personnes désignées par l'Assemblée nationale

Cinq personnes sont désignées par l'Assemblée nationale et sont responsables devant celle-ci. Il s'agit du commissaire à l'éthique et à la déontologie, du commissaire au lobbyisme, du directeur général des élections, du protecteur du citoyen et du vérificateur général. Leur statut contribue à préserver leur indépendance dans l'exercice de leurs fonctions.

Le **commissaire à l'éthique et à la déontologie** est responsable de l'application du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale. Il donne aux députés des avis, assortis de recommandations, sur toute question concernant leurs obligations aux termes du Code. Il effectue, de sa propre initiative ou à la demande d'un député, des enquêtes pour déterminer si des manquements au Code ont été commis par un député ou un ministre et en fait rapport à l'Assemblée. Il doit, dans les trois premières années de l'entrée en vigueur du Code, et par la suite tous les cinq ans, faire un rapport sur sa mise en œuvre et sur l'opportunité de le modifier. Il est nommé pour une durée de cinq ans avec possibilité de renouvellement. On peut consulter le *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale* sur les sites des Publications du Québec et du Commissaire à l'éthique et à la déontologie.

Le **commissaire au lobbyisme** est chargé d'assurer la surveillance et le contrôle des activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques. Il élabore un code de déontologie régissant la conduite des lobbyistes et il fait des enquêtes et des inspections relativement à toute contravention aux dispositions de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme ou du Code de déontologie. Son mandat est d'une durée de cinq ans avec possibilité de renouvellement.

Le **directeur général des élections** veille à l'application de la Loi électorale, de la Loi sur la consultation populaire et d'une partie de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Il préside la Commission de la représentation électorale qui est chargée d'établir la délimitation des circonscriptions électorales du Québec. Le directeur général des élections doit être choisi parmi les électeurs. Son mandat est d'une durée de sept ans avec possibilité de renouvellement.

Le **protecteur du citoyen** prévient et corrige des erreurs ou des injustices commises à l'égard de toute personne ou tout groupe de personnes qui fait affaire avec un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec. De plus, il agit lorsqu'un citoyen considère que ses droits n'ont pas été respectés ou qu'un manquement a été commis à son endroit par un établissement du réseau de la santé et des services sociaux. Son mandat est d'une durée de cinq ans, renouvelable.

Le **vérificateur général** favorise, par la vérification, le contrôle parlementaire des fonds et autres biens publics. Il informe les parlementaires sur la façon dont le gouvernement, ses organismes et ses entreprises gèrent les fonds publics. Il est nommé pour 10 ans.

LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

Dans les systèmes démocratiques fondés sur la séparation des pouvoirs, les parlements conduisent leurs relations internationales de manière autonome et dans le respect du pluralisme politique.

Les débats qui ont cours à l'Assemblée nationale et auxquels doivent participer ses membres concernent parfois des décisions prises hors de nos frontières et qui ont des répercussions sur les populations représentées par les députés. Il est donc d'une importance capitale que ces derniers puissent, au moyen des activités interparlementaires et internationales, obtenir des informations variées tout en intégrant les réponses les mieux adaptées en provenance d'autres parlements ayant été confrontés à des situations similaires. Cela s'avère extrêmement utile dans l'exercice de leurs fonctions de législateurs et de représentants des intérêts de leurs constituants.

Par ailleurs, les parlementaires peuvent se saisir des occasions que leur offre la diplomatie parlementaire pour influencer le droit international et superviser la mise en œuvre des engagements internationaux gouvernementaux.

C'est le président qui a la responsabilité de représenter l'institution au cours des activités internationales, dont le caractère non partisan est assuré par des délégations de députés qui proviennent des divers groupes parlementaires représentés à l'Assemblée nationale. Ainsi, celle-ci a tissé un important réseau de relations interparlementaires au fil des années.

Les objectifs des relations interparlementaires et internationales

Les relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale s'articulent autour de quatre objectifs fondamentaux :

1. le renforcement de l'efficacité de l'institution parlementaire et des élus dans leurs fonctions de législation, de contrôle de l'action du gouvernement, de prise en considération de questions d'intérêt public et de représentation ;
2. le positionnement international de l'Assemblée nationale et son rayonnement institutionnel au sein des réseaux interparlementaires ;
3. la participation active de l'Assemblée nationale à l'édification d'une communauté mondiale fondée sur la démocratie, la paix, la justice et la prospérité ;
4. le rayonnement accru de la société québécoise, notamment par la promotion de ses secteurs d'excellence.

Les organisations interparlementaires

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie

L'Assemblée nationale est très active au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). Durant la dernière année, le président de l'Assemblée nationale y a notamment poursuivi ses actions en faveur de la promotion de la langue française et de la diversité des expressions culturelles, du renforcement du rôle politique de l'APF auprès des instances de la Francophonie, et de la consolidation de la paix, de la démocratie et des droits de la personne dans l'espace francophone.

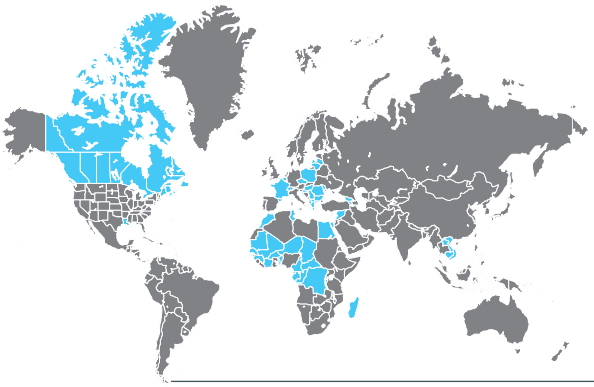

APF - Assemblée parlementaire de la Francophonie : fondée en 1967, elle regroupe des parlementaires de 78 parlements ou organisations interparlementaires répartis sur les cinq continents (Assemblée nationale : membre de plein droit depuis 1975).

C'est dans ce contexte qu'une délégation de l'Assemblée nationale a pris part à la 38e Session de l'APF, qui a eu lieu à Bruxelles (Belgique), du 8 au 12 juillet 2012. La Session de Bruxelles a notamment porté sur les médias et les technologies de l'information et des communications. À l'initiative de la Section du Québec, les parlementaires ont par ailleurs adopté une résolution en faveur de la mise en place d'institutions nationales indépendantes de défense des droits de la personne. Ils en ont aussi adopté une autre par laquelle l'APF s'est engagée à développer ses actions en faveur de l'autonomisation économique des femmes.

En outre, une députée de l'Assemblée nationale a été invitée à participer à un séminaire d'information et d'échange du Réseau des femmes parlementaires destiné aux femmes de la région Asie-Pacifique de l'APF, qui a eu lieu à Vientiane (Laos) les 27 et 28 novembre 2012. Elle y a présenté la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que certaines mesures adoptées récemment au Québec en faveur de l'égalité des genres.

Par ailleurs, un député de la Section du Québec a aussi représenté l'APF à l'occasion de la VIe session du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO, qui s'est déroulée à Paris, du 10 au 14 décembre 2012.

Enfin, l'Assemblée nationale a été l'hôte de la réunion de la Commission de la coopération et du développement de l'APF, du 18 au 20 mars 2013. Elle a alors accueilli une quinzaine de parlementaires de l'espace francophone qui se sont entretenus de développement durable et développement économique, sous l'angle de la coopération et de la solidarité.

Le président de l'Assemblée nationale a eu le plaisir de recevoir, en juillet 2012, les parlementaires, les représentants de l'Organisation internationale de la Francophonie et d'autres personnalités participant au Forum mondial de la langue française. À cette occasion, le prix Senghor-Césaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a été décerné à M. Paul Gérin-Lajoie pour son apport à la promotion de la Francophonie et de la diversité linguistique et culturelle.

MM. Jacques Chagnon et Paul Gérin-Lajoie

Les récipiendaires de l'Ordre de la Pléiade

Le président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chagnon, a remis, le 19 mars 2013, des insignes de l'ordre de la Pléiade à onze personnalités de différents horizons.

La Pléiade, ordre de la Francophonie et du dialogue des cultures créé en 1976, veille à reconnaître le mérite de personnalités qui se sont distinguées en servant les idéaux de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, notamment en matière de coopération, de solidarité et de démocratie. Les personnalités honorées, présentées selon le grade qu'elles ont reçu, sont :

Commandeur

M. François Côté, professeur associé au Département de science politique de l'Université Laval et ancien secrétaire général de l'Assemblée nationale.

Officier

M^me^ Aïda Kamar, fondatrice et présidente-directrice générale de Vision Diversité.

Chevalier

M. Pierre-Hugues Boisvenu, fondateur de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD), aujourd'hui sénateur ;

M. André C. Côté, ancien commissaire au lobbyisme ;

M. Jacques Demers, conférencier et ancien entraîneur-chef des Canadiens de Montréal, aujourd'hui sénateur ;

M. Gabriel Filteau, océanographe biologique et spécialiste des eaux douces ;

M. Jean-Bernard Hébert, directeur artistique et comédien ;

M. Guy Laforest, professeur au Département de science politique de l'Université Laval ;

M. Robert Lamontagne, astrobiologiste, astrophysicien et directeur exécutif de l'observatoire du Mont-Mégantic ;

M. Jean-François Lisée, cofondateur du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM), dont il a été le directeur exécutif de 2004 à 2012, aujourd'hui député de Rosemont, ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur et ministre responsable de la région de Montréal ;

M. Pierre Karl Péladeau, président et chef de la direction de Québecor inc.

Première rangée, de gauche à droite : MM. Pierre-Hugues Boisvenu, François Côté, Jacques Chagnon, Gabriel Filteau et André C. Côté. Deuxième rangée, de gauche à droite : M. Jacques Demers, M^me^ Louisiane Gauthier (qui représentait M^me^ Aïda Kamar), MM. Jean-Bernard Hébert, Guy Laforest, Robert Lamontagne, Jean-François Lisée et Pierre Karl Péladeau.

Le 17 mai 2012, l'ancien délégué général du Québec à Bruxelles et ancien parlementaire, M. Christos Sirros, a obtenu le grade de Commandeur.

Le saviez-vous ?

Les insignes de la Pléiade se répartissent en cinq grades : Grand Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier et Chevalier. À ce jour, quelque 270 personnalités québécoises ont reçu l'Ordre de la Pléiade.

L'Association parlementaire du Commonwealth

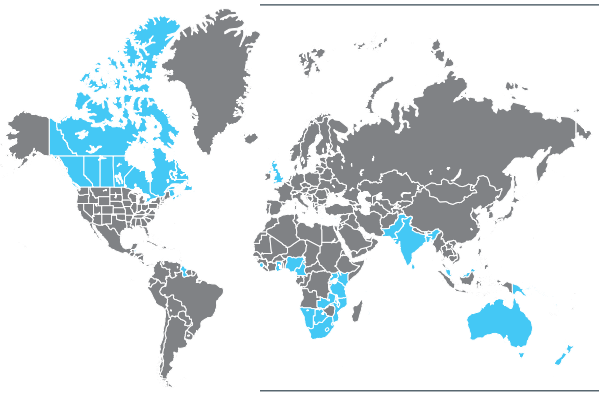

APC - Association parlementaire du Commonwealth : fondée en 1911, elle regroupe 180 parlements d'États unitaires, fédéraux et fédérés provenant des pays qui forment le Commonwealth. (Assemblée nationale : membre de plein droit depuis 1933).

L'Assemblée nationale a été l'hôte, du 15 au 21 juillet 2012, de la 50e Conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC). Plus de 140 délégués, dont près de 40 observateurs internationaux, se sont réunis à l'hôtel du Parlement pour traiter de thèmes aussi diversifiés que le rôle des relations interparlementaires dans la défense des droits de la personne, l'impact des médias sociaux sur la fonction de député et la participation des Autochtones à la vie politique et parlementaire. À l'occasion de cette Conférence, s'est également tenue la réunion de la Région canadienne du réseau « Femmes parlementaires du Commonwealth ». La représentante du Québec y a présidé une table ronde sur l'ascension professionnelle des femmes. Cette activité a notamment permis de faire connaître les progrès réalisés au Québec à l'égard de l'accession des femmes aux plus hautes sphères du pouvoir.

Par ailleurs, la Section du Québec a pris part, du 24 au 30 mai 2012, au 23e Séminaire parlementaire du Commonwealth à Apia (Samoa). Le représentant québécois avait alors été invité à présenter le Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale au cours d'une séance de travail à laquelle participaient des élus d'autres régions géographiques de l'APC, de même que des universitaires et des praticiens du droit parlementaire.

Du 31 janvier au 3 février 2013, le président et deux vice-présidents de l'Assemblée nationale ont participé à la 30e Conférence des présidents d'Assemblée du Canada, à Victoria, à l'invitation du Parlement de la Colombie-Britannique. À cette occasion, le président a fait part de son expérience et de sa vision quant au rôle d'un président en situation de gouvernement minoritaire.

Rencontre de l'Association parlementaire du Commonwealth

Enfin, les 21 et 22 mars 2013, l'Assemblée nationale a été l'hôte du 6e Programme de sensibilisation de la Région canadienne du Réseau des femmes parlementaires du Commonwealth. Sept députées issues des assemblées législatives des provinces et des territoires canadiens se sont jointes à quelques-unes de leurs collègues québécoises pour partager des expériences relatives à la pratique de la politique par les femmes, principalement auprès des femmes et des jeunes.

La Confédération parlementaire des Amériques

COPA - Confédération parlementaire des Amériques : née en 1997 d'une initiative de l'Assemblée nationale, elle regroupe les assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux et fédérés, les parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques.

Depuis novembre 2010, la présidence de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) est assumée par le président de l'Assemblée nationale. Conformément aux priorités énoncées par ce dernier, la COPA a accordé une attention particulière aux activités de ses commissions au cours de la dernière année.

Ainsi, les 12 et 13 avril 2012, la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA, présidée par un député québécois, s'est réunie à Santa Fe (Argentine). Ce député a présenté un outil d'autoévaluation à l'usage des parlements des Amériques, préparé à partir des critères de la démocratie parlementaire adoptés à Québec, en septembre 2011. Il a aussi fait adopter les recommandations contenues dans le Bilan 2005-2011 du programme des missions d'observation électorale de la COPA.

En juillet 2012, un représentant de l'Assemblée nationale a participé à une mission d'observation électorale qui s'est déroulée au Mexique, sous l'égide de la COPA. Au total, 28 parlementaires des Amériques se sont déployés pour observer le scrutin du 1er juillet 2012 visant à élire le nouveau

Le saviez-vous ?

Le Secrétariat du Québec de la COPA est responsable du programme des missions d'observation électorale de la COPA. Depuis 2005, un total de 13 missions dans 9 pays différents ont été déployées. Notons au passage que la COPA est dotée de trois unités de secrétariat hébergées par le Québec, le Mexique et le Brésil. L'Assemblée nationale assure le secrétariat de deux commissions de travail, en plus d'être responsable du Secrétariat du Réseau des femmes parlementaires des Amériques.

président mexicain et à renouveler le Congrès du pays. Les observateurs ont noté que les opérations de vote se sont généralement déroulées dans le calme et le respect des règles en vigueur. Ils ont émis des recommandations portant notamment sur l'ouverture des bureaux de vote, les processus électoraux dans les bureaux de vote spéciaux, et la prise de photos dans les centres de votation.

Des parlementaires québécois ont également pris part à la 16e Conférence annuelle de l'Union nationale des Assemblées législatives des États fédérés du Brésil (UNALE), du 30 mai au 1er juin 2012, à Natal (Brésil) et au Forum panaméricain de la Commission interaméricaine des femmes de l'Organisation des États américains (OÉA), à Santo Domingo (République dominicaine) du 18 au 21 juillet 2012. Ils y ont fait des présentations sur les énergies renouvelables, la participation politique des femmes dans les Amériques et la loi québécoise sur l'équité salariale.

Enfin, les comités exécutifs de la COPA et du Réseau des femmes se sont réunis les 30 novembre et 1er décembre 2012, à Mexico. Cette réunion avait pour principal objectif de convenir des suites à donner au report de la XIIe Assemblée générale de la COPA, à la suite de la crise politique qui a secoué, en juin 2012, le Congrès du Paraguay, l'hôte de cette réunion, et de proroger la fin des mandats des membres du Comité exécutif pour une période équivalente. Une délégation de députés québécois membres de ces comités a accompagné le président pour participer aux travaux. Parmi les interventions des représentants de l'Assemblée nationale, notons que le président de la Commission de la démocratie et de la paix a présenté et fait approuver le projet d'entente de principe négociée entre la COPA et l'Organisation des États américains. Cette entente vise à améliorer la collaboration entre ces deux organisations dans le cadre de leurs programmes respectifs de missions d'observation électorale.

Réunion du comité exécutif de la COPA à Mexico, décembre 2012.

Les organisations interparlementaires des États-Unis

CSG - Council of State Governments : organisation créée en 1933 qui regroupe les représentants des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire des 50 États et 6 territoires américains. (Assemblée nationale : partenaire international depuis 1995).

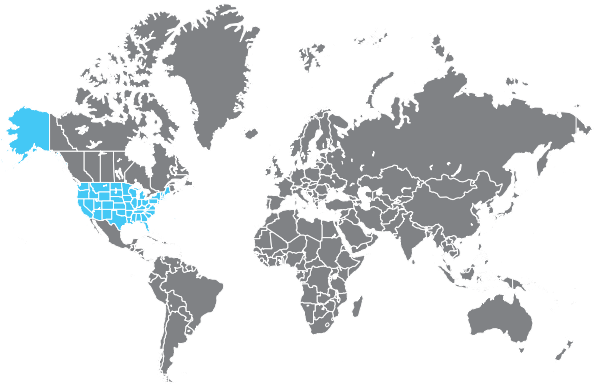

En 2012-2013, l'Assemblée nationale a poursuivi ses activités au sein des grandes organisations interparlementaires des États-Unis. Ainsi, des parlementaires ont participé à une dizaine d'activités regroupant des législateurs des États américains. Ils y ont exprimé le point de vue du Québec, notamment sur les thèmes du commerce, du transport, de l'énergie, de l'environnement et de la sécurité.

Au cours de l'Assemblée annuelle de l'Eastern Regional Conference (ERC/CSG), à Atlantic City (New Jersey), du 20 au 23 juillet 2012, deux résolutions favorisant les intérêts québécois ont été adoptées à l'unanimité par les parlementaires des États du nord-est américain et des provinces de l'est du Canada. La première exprime le soutien des parlementaires au projet de pré-dédouanement ferroviaire à Montréal pour les passagers voyageant aux États-Unis ; la seconde engage les parlementaires à mettre en œuvre des politiques favorisant un commerce sans restriction entre les provinces et les États.

NCSL - National Conference of State Legislatures : organisation interparlementaire américaine créée en 1975, regroupant les parlementaires et les fonctionnaires des assemblées législatives des 50 États et 6 territoires américains. (Assemblée nationale : membre international affilié depuis 2000).

Le saviez-vous ?

L'Assemblée nationale a été le premier partenaire international des organisations interparlementaires des États-Unis.

ERC/CSG - L'Eastern Regional Conference du Council of State Governments : organisation qui constitue la section de l'est du CSG et qui regroupe les parlementaires et les représentants gouvernementaux des États du nord-est américain ainsi que cinq provinces canadiennes membres. (Assemblée nationale : membre international affilié depuis 1990).

Par ailleurs, à la National Conference of State Legislatures (NCSL), des parlementaires québécois ont, entre autres, contribué à la publication d'un guide pour les législateurs, intitulé *Transportation Energy for the Future : A Guide for Policymakers,* en présentant les démarches du Québec pour faciliter l'intégration des voitures électriques. Ils ont aussi eu l'occasion de visiter une centrale nucléaire à Lake Anna, en Virginie, afin de se renseigner sur les divers enjeux liés au fonctionnement, à la sécurité et aux déchets nucléaires.

Enfin, au Council of State Governments (CSG), la délégation de l'Assemblée nationale a été très active dans la promotion de thématiques commerciales, tel que l'apport des États fédérés dans les négociations commerciales internationales. Lancé durant la Conférence annuelle d'Austin (Texas), du 30 novembre au 2 décembre 2012, ce thème devrait être étudié tout au long de l'année 2013. Sur le plan organisationnel, l'Assemblée nationale a contribué à l'élaboration des nouveaux statuts de l'organisation en proposant diverses solutions afin que le statut des partenaires internationaux et les privilèges qui y sont associés soient clarifiés.

M. Jacques Chagnon était présent à la 127e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP), qui s'est tenue à Québec en octobre 2012.

La 127e Assemblée de l'Union interparlementaire

Le 24 octobre 2012, l'Assemblée nationale a accueilli près de 700 personnes à l'hôtel du Parlement, dont une grande majorité de parlementaires et plusieurs présidents d'assemblée réunis à Québec à l'occasion de la 127e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP), une organisation mondiale regroupant 162 parlements d'État. Des parlementaires de l'Assemblée nationale ont pu ainsi établir des contacts avec des homologues du monde entier.

Profitant de cette rencontre d'envergure, le président de l'Assemblée nationale a réalisé de nombreux entretiens avec des homologues d'institutions partenaires. Il a également participé, à titre de président de la COPA, à une table ronde organisée par la commission UIP des affaires des Nations Unies sur le thème du multilatéralisme et du rôle de la diplomatie parlementaire.

Au cours de l'année 2012-2013, le président de l'Assemblée nationale s'est aussi rendu au Parlement du Canada, au Parlement du Royaume-Uni ainsi qu'à l'Assemblée nationale et au Sénat français pour y rencontrer ses homologues. L'Assemblée nationale entretient avec ces institutions parlementaires des relations directes ou dans le contexte des forums parlementaires internationaux dont elle est membre. Ces missions avaient pour objectifs de raffermir ces liens de collaboration et d'approfondir certains thèmes liés au fonctionnement parlementaire ou à des intérêts communs.

Les parlements partenaires

L'Assemblée nationale a pris part, en 2012-2013, à maintes activités interparlementaires dans le contexte des relations qu'elle entretient avec diverses assemblées législatives, dont plusieurs sont balisées par une entente de coopération, ainsi qu'avec certaines institutions européennes. Les rencontres entre les élus de l'Assemblée nationale et leurs homologues hors Québec leur permettent de s'enquérir des initiatives législatives et parlementaires originales prises par ces derniers et de contribuer ainsi à enrichir les débats qui animent la société québécoise. Elles constituent également de belles occasions de faire valoir l'expérience québécoise.

LES RELATIONS AVEC LES PARLEMENTS PARTENAIRES ET LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Date et lieu	Activité	Thèmes
30 avril au 1er mai 2012 (Québec)	Accueil du Bureau de la Délégation du Parlement européen pour les relations avec le Canada	Les politiques d'immigration et d'intégration Les finances publiques du Québec et les mesures prises pour faire face à la crise économique Les négociations pour un accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne
7 au 11 mai 2012 (Belgique)	6e session du Comité mixte Assemblée nationale / Parlement wallon	La gestion forestière Le développement rural L'occupation dynamique du territoire
28 au 30 novembre 2012 (Espagne)	16e session plénière de la Conférence des assemblées législatives régionales européennes	La cyberdémocratie La démocratie régionale L'équilibre entre zones rurales et zones urbaines Le fédéralisme fiscal Le principe de subsidiarité La participation citoyenne La transparence dans le contexte de récession
4 au 7 mars 2013 (Allemagne)	7e session de la Commission parlementaire mixte Québec-Bavière	Les politiques relatives au vieillissement Les politiques de développement rural et agricole

La coopération interparlementaire

Depuis 1996, l'Assemblée nationale participe au renforcement des parlements des États en consolidation démocratique en Afrique francophone et en Haïti sur les plans parlementaire et administratif. Elle agit directement auprès des assemblées législatives ou en collaboration avec des organisations internationales. Les activités de coopération réunissent des élus et des experts qui partagent leurs connaissances et leurs bonnes pratiques à l'occasion de séminaires et d'ateliers.

Les membres de la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec, créée en 2012.

En mai 2012, le président de l'Assemblée nationale et son homologue de la Chambre des représentants du Royaume du Maroc ont signé l'entente créant la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec. La Commission encadrera la coopération entre les deux Chambres et se réunira une fois l'an. Durant la visite de la délégation marocaine, des séances de travail ont eu lieu sur divers aspects du fonctionnement de l'Assemblée (organisation générale, programmes éducatifs, consultations de citoyens) et sur la participation politique des femmes au Québec. En janvier 2013, une mission dirigée par le secrétaire général s'est rendue à Rabat afin d'appuyer l'élaboration d'une nouvelle politique de gestion des ressources humaines et de rencontrer diverses unités administratives en vue de futures missions d'appui.

L'Assemblée nationale a accueilli l'assemblée générale de l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones (ASGPF) en octobre 2012. À cette occasion, un projet de formation en ligne sur le parlementarisme comparé France-Québec, élaboré avec l'Assemblée nationale française et l'Université Laval, a été présenté aux membres, de même qu'un projet de séminaire sur le statut du personnel administratif amorcé par l'Assemblée nationale.

Réunion de travail de l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones, à Québec.

En décembre 2012, l'Assemblée nationale a participé à une mission d'évaluation des besoins techniques de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, dans le contexte d'une initiative de coopération multilatérale issue de parlements membres de l'APF.

Les rencontres du président de l'Assemblée nationale avec ses homologues

Le président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Jacques Chagnon, s'est entretenu au cours de la dernière année avec plusieurs homologues présidents d'Assemblée ou d'organisation interparlementaire. Ces rencontres officielles, en plus de faire connaître l'Assemblée nationale et son fonctionnement, permettent de renforcer le réseau parlementaire du Québec à l'étranger.

Voici la liste des personnes rencontrées :

- Le président de la Chambre des représentants du Royaume du Maroc, M. Karim Ghellab
- La présidente de l'Assemblée provinciale du Gauteng (Afrique du Sud), M^me^ Lindiwe Michelle Maseko
- La présidente du Parlement de l'Ouganda, M^me^ Rebecca Kadaga
- Le président du Sénat fédéral du Brésil, M. José Sarney
- Le président de la Chambre des députés fédérale du Brésil, M. Marco Maia
- Le président de la Chambre législative du District fédéral du Brésil, M. Sidney da Silva Patrício - Le président de l'Assemblée législative de l'État de São Paulo, M. Barros Munhoz
- Le président de l'Union nationale des Assemblées législatives des États fédérés du Brésil (UNALE), M. Joares Ponticelli
- Le président de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire, M. Guillaume K. Soro
- Le président de l'Assemblée nationale du Bénin, M. Mathurin Coffi Nago
- Le président du Bundestag, Dr. Norbert Lammert
- Le président de l'Assemblée législative du Salvador, M. Sigfrido Reyes Morales
- Le président de l'Assemblée nationale de l'Équateur, M. Fernando Cordero
- Le président du Sénat du Canada, M. Noël A. Kinsella
- Le président de la Chambre des communes du Canada, M. Andrew Scheer
- Le président du Sénat français, M. Jean-Pierre Bel
- Le président de l'Assemblée nationale française, M. Claude Bartolone
- La présidente de la Chambre des Lords du Royaume-Uni, la Baronne D'Souza
- La présidente du Landtag de Bavière, M^me^ Barbara Stamm

M. Jacques Chagnon en compagnie de la présidente de l'Assemblée provinciale du Gauteng, en Afrique du Sud, M^me^ Lindiwe Michelle Maseko, en juillet 2012 à Québec.

M. Jacques Chagnon et son homologue du Bundestag allemand, M. Norbert Lammert, à Québec en octobre 2012.

Les visites officielles

L'Assemblée nationale reçoit régulièrement des dignitaires étrangers à Québec. Parmi ceux-ci, elle a accueilli en 2012-2013 :

Les visites parlementaires officielles

- La Conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth
- Le Groupe de travail sur la modernisation et la gouvernance de l'Association parlementaire du Commonwealth
- La Région canadienne du réseau « Femmes parlementaires du Commonwealth »
- L'Assemblée générale de l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones
- La Commission de la coopération et du développement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
- La délégation de parlementaires de la Knesset (Israël)
- La délégation de la section du Royaume-Uni de l'Association parlementaire du Commonwealth
- La délégation de l'État du Maine (États-Unis)
- La délégation du Congrès populaire de Shanghai (Chine)
- Le Bureau de la Délégation du Parlement Européen pour les relations avec le Canada
- La délégation de l'Eastern Regional Conference du Council of State Governments
- Le président du comité exécutif de l'Association parlementaire du Commonwealth et député de la Chambre des communes du Royaume-Uni, Sir Alan Haselhurst
- Le député de l'Assemblée législative de l'Ontario, M. Rob E. Milligan
- Le député du Bundestag et coordonnateur pour la coopération transatlantique du ministère des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, M. Harald Leibrecht
- Le président de la Commission des relations internationales de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire de Cuba, M. Ramón Pez Ferro
- Le député de Cypress Hills et secrétaire parlementaire du premier ministre de la Saskatchewan, M. Wayne Elhard
- Le secrétaire général et greffier de l'Assemblée du Parlement de la Communauté française de Belgique, M. Xavier Baeselen
- Le secrétaire général de l'Association parlementaire du Commonwealth, M. William F. Shija

Visites officielles de représentants de gouvernements et d'organisations intergouvernementales et autres dignitaires étrangers :

- Le secrétaire général de la Francophonie, SEM Abdou Diouf
- Le premier ministre de la République française, M. Jean-Marc Ayrault
- La ministre déléguée en charge des Personnes âgées et de l'Autonomie de la République française, M^me^ Michèle Delaunay
- Le ministre adjoint des Affaires étrangères d'Allemagne et député du Bundestag, M. Michael Link
- Les délégués généraux, délégués et chefs de poste du Québec

Visite de représentants du corps diplomatique et consulaire :

- L'ambassadeur de l'État du Qatar, SEM Salem Al-Shafi
- L'ambassadeur des Émirats arabes unis, SEM Mohamed Abdulla Al Ghafli
- Le consul général du Liban à Montréal et doyen du corps consulaire, M. Khalil El-Habre
- Le consul général de France à Québec, M. Nicolas Chibaeff
- Le consul général du Japon à Montréal, M. Tatsuo Arai
- Le consul général d'Haïti à Montréal, M. Justin Viard
- Les chefs de poste de carrière – Corps consulaire

Le saviez-vous ?

Il est possible de consulter en ligne les fiches d'information relatives aux divers accueils de parlementaires et aux missions à l'étranger auxquels participent les élus de l'Assemblée nationale. Rendez-vous sur le site Web assnat.qc.ca !

L'ASSEMBLÉE ET LES CITOYENS

LES ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

UNE ASSEMBLÉE OUVERTE AUX CITOYENS

LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET D'ÉDUCATION

L'INFORMATION ET LES MULTIMÉDIAS

LE PATRIMOINE

L'ASSEMBLÉE ET **LES CITOYENS**

Les activités institutionnelles

Par leur caractère unique, les activités institutionnelles tenues en 2012-2013 ont permis de célébrer des événements d'importance et des accomplissements historiques, de souligner des réalisations exceptionnelles, de débattre et d'échanger sur des enjeux de société et de rassembler citoyens, professionnels et parlementaires.

Les Médailles d'honneur de l'Assemblée nationale

Au cours de l'année 2012-2013, quatre personnalités ont reçu la Médaille d'honneur de l'Assemblée nationale. Rappelons que la Médaille d'honneur est décernée à des personnalités de différents horizons qui, par leur carrière, leurs travaux ou leur engagement, méritent la reconnaissance de l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale et de la société québécoise.

M. John R. Porter, président du conseil d'administration de la Fondation du Musée national des Beaux-Arts du Québec (MNBAQ) et M. Hubert Reeves, astrophysicien et président de la Fondation Humanité et Diversité, montrent fièrement leur Médaille d'honneur en présence du président Jacques Chagnon.

L'écrivain Michel Tremblay, le président Jacques Chagnon et le président fondateur de la Fondation du Dr Julien, M. Gilles Julien.

Le saviez-vous ?

À l'exception de la Médaille du Député, les médailles de l'Assemblée nationale du Québec sont décernées par le président de l'Assemblée ou par l'un des 125 députés à des personnalités québécoises, canadiennes ou étrangères méritant la reconnaissance des députés de l'Assemblée et de la population du Québec.Toutes ces distinctions reproduisent une médaille gravée par l'artiste Serge Santucci, dont le matériau diffère selon le type de médaille.

La Médaille du Président est remise exceptionnellement à des personnalités méritant la reconnaissance de l'ensemble des parlementaires de l'Assemblée nationale et de la population en général.

La Médaille d'honneur de l'Assemblée nationale est attribuée à des personnalités qui ont la reconnaissance de l'ensemble des parlementaires. Ces personnalités sont choisies à partir d'une recommandation unanime faite au président de l'Assemblée nationale provenant d'un comité formé de députés représentant tous les groupes parlementaires. Ces derniers se réunissent à huis clos une ou deux fois par année.

La Médaille de l'Assemblée nationale est à l'usage exclusif des parlementaires qui la décernent à des personnes de leur choix méritant une reconnaissance particulière. Elle est aussi offerte à d'autres élus ou à des personnalités comme cadeau officiel au cours de missions de parlementaires à l'extérieur du Québec ou d'accueils à l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, **la Médaille du député** est donnée aux parlementaires québécois élus ou réélus à chaque nouvelle législature ou à la suite d'élections partielles.

Une assemblée ouverte aux citoyens

En plus d'offrir aux citoyens québécois la possibilité de suivre les travaux parlementaires et d'y participer, l'Assemblée nationale leur ouvre ses portes à l'année. Les visites guidées et la Journée portes ouvertes permettent ainsi à tous les Québécois de découvrir l'hôtel du Parlement et d'assister aux activités parlementaires.

Des enfants médusés observent un clown.

Les activités pour le grand public

La Journée portes ouvertes de l'hôtel du Parlement

Près de 1 450 visiteurs ont souligné la fête nationale du Québec, le 24 juin 2012, au cours de la Journée Portes ouvertes à l'hôtel du Parlement. À cette occasion, des personnages historiques, dont Eugène-Étienne Taché, Jean Talon, Samuel de Champlain et Pamphile Le May les ont accueillis pour leur faire découvrir les richesses de l'architecture et de l'histoire de l'édifice.

En plus de parcourir la salle de l'Assemblée nationale, la salle du Conseil législatif et les salles de commissions parlementaires, les visiteurs ont pu notamment visiter le cabinet du président, la salle des drapeaux et le restaurant Le Parlementaire.

Les expositions

L'Assemblée propose plusieurs thèmes à explorer à travers ses expositions. En plus de découvrir l'exposition *Gouverner en Nouvelle-France*, les visiteurs peuvent faire un fascinant voyage dans le temps à l'aide des nombreux récits de voyages que présente l'exposition *Récits de voyages du XIVe au XVIIIe siècle, un monde à découvrir*. Ces récits font partie des collections de la Bibliothèque de

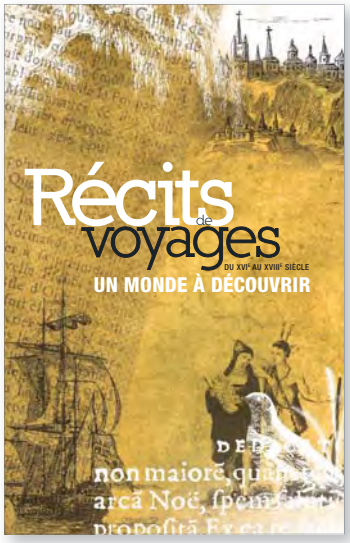

l'Assemblée nationale. Ils appartiennent à un genre littéraire qui traverse les siècles sous la plume de géographes, naturalistes, militaires, missionnaires et commerçants qui rendent compte de leurs découvertes géographiques, naturelles et humaines.

Ces ouvrages redécouvrent l'histoire politique et sociale de différentes régions du monde de même que l'évolution des relations internationales. Les visiteurs y trouveront de magnifiques trésors et parcourront des textes et des cartes de la Nouvelle-France, de l'Amérique et de l'Asie, à l'époque où l'Europe cherchait à conquérir le monde.

Les internautes peuvent aussi profiter d'une expérience fort intéressante en prenant connaissance des expositions virtuelles à l'adresse : bibliotheque.assnat.qc.ca/expositions virtuelles.

Les visites guidées

L'Assemblée nationale propose des visites guidées gratuites de l'hôtel du Parlement. Ces visites permettent de découvrir l'histoire et le fonctionnement des institutions parlementaires québécoises, le style architectural Second Empire de l'hôtel du Parlement ainsi que les nombreuses œuvres que l'édifice abrite.

Le Grand défi Pierre Lavoie

Encore cette année, l'Assemblée a accueilli le Grand défi Pierre Lavoie. À cette occasion, le 5 juin, les noms des 19 écoles gagnantes du concours Lève-toi et bouge ! ont été dévoilés en présence du président Chagnon, de députés et de plus d'une centaine d'élèves du primaire.

Notons qu'une équipe de députés non partisane, menée par le député de Shefford, M. François Bonnardel, était sur place pour féliciter les gagnants. Cette équipe de députés s'est engagée pour le 1 000 km à vélo, associé au Grand défi, qui a pris le départ le 15 juin du Saguenay–Lac-Saint-Jean en direction de Montréal.

Le Grand défi Pierre Lavoie a mobilisé des écoles primaires des 14 régions administratives. On reconnaît ici le président Chagnon avec deux jeunes participants.

Entre le 1er avril 2012 et le 31 mars 2013, l'Assemblée a accueilli 79 355 personnes, à l'occasion de 4 083 visites guidées. De ce nombre, 26 406 étaient des élèves ou des étudiants. Un total de 1 455 visites de groupes ont permis à 42 070 personnes de découvrir l'hôtel du Parlement.

De plus, 20 838 personnes ont franchi la porte des visiteurs pour se rendre aux restaurants, aux salles de commissions parlementaires et à La Boutique de l'Assemblée. Enfin, 202 visiteurs ont pu faire une visite de la tour de l'horloge et monter à son sommet.

Au cours de l'été 2012, 9 789 personnes se sont adressées au stand d'information à l'extérieur de l'édifice, et 424 d'entre elles ont pu profiter de la visite guidée des jardins et des terrains de l'hôtel du Parlement.

Statistiques sur la provenance des participants aux visites guidées de l'hôtel du Parlement

ORIGINE	NOMBRE DE PERSONNES	%
Québec	44 745	56,38
Autres provinces	9 812	12,36
États-Unis	8 825	11,12
Autres pays	15 973	20,12
Total	79 355	100

Statistiques sur la fréquentation de l'hôtel du Parlement selon la langue

LANGUES	NOMBRE DE PERSONNES	%
Français	53 817	67,84
Anglais	24 618	31,02
Espagnol	833	1,04
Italien	36	0,04
LSQ	51	0,06
Total	79 355	100

Statistiques sur la fréquentation des groupes scolaires

ENSEIGNEMENT	NOMBRE DE PERSONNES	%
Primaire	10 630	40
Secondaire	12 071	46
Collégial	1 080	4
Formation aux adultes	2 074	6,9
Université	551	1,8
Total	26 406	100

Le saviez-vous ?

Depuis 2011, des visites guidées de l'hôtel du Parlement sont adaptées pour les personnes malentendantes. Quatre appareils iPod, dont le contenu en langage des signes a été réalisé par l'Assemblée nationale, sont disponibles sur demande.

Les restaurants de l'hôtel du Parlement

Le restaurant Le Parlementaire est ouvert au public. On y accueille les visiteurs dans un magnifique décor de style Beaux-Arts. Témoin privilégié de la vie parlementaire, lieu de nombreux dîners d'État et de réceptions protocolaires et lieu de dégustation par excellence des produits du Québec, Le Parlementaire possède une couleur unique qui le distingue des autres tables gastronomiques de la capitale.

Connu sous le nom « Le Mini-Débat » jusqu'en 2008, le Café du Parlement offre quant à lui une formule de choix aux visiteurs disposant de peu de temps pour se restaurer. Des repas chauds et des salades, une variété de sandwichs et des collations y sont servis. Il est situé au rez-de-chaussée de l'hôtel du Parlement.

Les brunchs thématiques

Le restaurant Le Parlementaire a de nouveau proposé à la population un brunch estival en 2012. Le 8 juillet, 225 visiteurs ont vécu une expérience culinaire mettant en valeur les saveurs régionales du Québec. Les citoyens ont également pu profiter d'une visite guidée de l'hôtel du Parlement. Enfin, les brunchs du Carnaval, qui ont eu lieu les 10 et 17 février 2013, ont attiré environ 500 personnes qui ont aussi pu visiter le parlement.

Le saviez-vous ?

En 2012-2013, 47 730 personnes ont été accueillies au restaurant Le Parlementaire et ont pu déguster les plats aux saveurs du Québec concoctés par notre chef. Le Café du Parlement a, quant à lui, reçu 30 022 clients.

Un lieu d'échanges

Les journées de familiarisation à l'Assemblée nationale à l'intention des Québécoises et Québécois issus de l'immigration

L'Assemblée nationale travaille à mieux se faire connaître comme institution et à faire comprendre le rôle des députés dans la société. Les nouveaux arrivants constituent un groupe de citoyens de choix à cet égard, une bonne compréhension des institutions démocratiques favorisant une meilleure intégration dans la société québécoise.

Conséquemment, l'Assemblée nationale a mis sur pied, en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et la Commission de la capitale nationale du Québec, une journée de sensibilisation tenue à l'hôtel du Parlement. Ces journées d'accueil pour les Québécoises et Québécois issus de l'immigration leur permettent de se familiariser avec l'institution démocratique qu'est l'Assemblée nationale, de rencontrer la présidence et des parlementaires et de mieux connaître l'histoire du Québec et du parlementarisme.

Au premier rang, deuxième à gauche, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et ministre responsable de la Charte de la langue française, M[me] Diane De Courcy.

En 2012-2013, deux journées d'accueil ont eu lieu. Elles ont attiré 76 personnes de 17 circonscriptions, soit :

- Anjou
- Bourassa-Sauvé
- Bourget
- Brome-Missisquoi
- Chambly
- Charlevoix
- Granby
- Hochelaga-Maisonneuve
- Jeanne-Mance–Viger
- La Pinière
- La Prairie
- Laporte
- Marie-Victorin
- Saint-Hyacinthe
- Saint-Jean
- Taillon
- Vachon

Le Forum des Rendez-vous de la démocratie (Prix du livre politique 2012)

Les auteurs qui rédigent des ouvrages sur des sujets liés à la politique québécoise ont reçu les Prix du livre politique, le 4 avril 2012, au Forum des Rendez-vous de la démocratie. Cette activité a pour objectif de faire connaître ce genre littéraire souvent méconnu du grand public. M^me^ Fatima Houda-Pepin a récompensé les lauréats suivants :

Les **Prix de la Présidence** de l'Assemblée nationale

- **1^er^ prix** (5 000 $) : Henri Dorion et Jean-Paul Lacasse, *Le Québec : territoire incertain.* (Septentrion) ;
- **2^e^ prix** (1 500 $) : Simon Jolivet, *Le vert et le bleu : identité québécoise et identité irlandaise au tournant du XX^e^ siècle.* (Presses de l'Université de Montréal) ;
- **3^e^ prix** (1 000 $) : Yvan Lamonde, *La modernité au Québec. Tome 1. La Crise de l'homme et de l'esprit, 1929-1939.* (Fides).

De gauche à droite : le président du jury des Prix de la Présidence de l'Assemblée nationale, M. Martin Pâquet, le lauréat du 2^e^ prix, M. Simon Jolivet, la représentante du lauréat du 3^e^ prix, M. Yvan Lamonde, M^me^ Guylaine Girard, les lauréats du 1^er^ prix, MM. Jean-Paul Lacasse et Henri Dorion, et la députée de La Pinière, M^me^ Fatima Houda-Pepin.

Les **Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant**

Thèse de doctorat

- **1^er^ prix** (3 000 $) : Sabine Choquet, *Le multiculturalisme et l'identité nationale.* France, Québec, Canada : trois modèles de construction identitaire. (Université Laval ; Université Paris-I – Panthéon Sorbonne).

Mémoires de maîtrise

- **1^er^ prix** (2 000 $) : Ariane Gagnon-Rocque, *La peine en droit de l'environnement canadien : de la sanction dissuasive à une approche centrée sur la réparation de l'atteinte.* (Université Laval) ;
- **2^e^ prix** (1 000 $) : Cécile Liénart, *Concilier travail et famille : l'adéquation entre les politiques et la situation des travailleuses atypiques au Québec.* (Université du Québec à Montréal) ;
- **3^e^ prix** (500 $) : François Deschamps, *Le radicalisme Tory à travers le prisme du Montreal Herald et la mobilisation des milices dans le district de Montréal (1834-1837).* (Université du Québec à Montréal).

En soirée, les gens ont pu assister à la conférence « Les partis politiques : un mal nécessaire ? » de l'ancien président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Pierre Charbonneau, et à une table ronde sur le thème « Les partis politiques favorisent-ils la démocratie ? » à laquelle prenaient part trois personnalités de renom : M^me^ Carole Beaulieu, rédactrice en chef de L'actualité, M. Jean-Herman Guay, politologue, et le sénateur Jean-Claude Rivest. De plus, pour souligner les 10 ans de la Journée du livre politique, l'Assemblée nationale a publié les actes des colloques qui se sont tenus à l'occasion de la Journée du livre politique, depuis ses débuts.

Le programme Jeunes explorateurs d'un jour

L'activité Jeunes explorateurs d'un jour s'est déroulée pour une septième fois à l'Assemblée nationale le 19 avril 2012. Six jeunes de 4e et 5e secondaire ont pu explorer des professions qui les intéressent, comme celles de caméraman et d'infographiste. Parrainés par quelques employés du Service de la télédiffusion des débats, les jeunes ont eu la chance d'en connaître davantage sur le domaine de la télévision.

Les activités de recherche et d'éducation

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Bibliothèque a pour mission de répondre aux besoins documentaires et de recherche des parlementaires et des unités administratives de l'Assemblée en leur fournissant des informations, des analyses et des archives fiables et impartiales. Pour ce faire, elle met à leur disposition des services de référence, de recherche, de gestion documentaire et d'archives. La Bibliothèque est aussi chargée de conserver et de mettre en valeur la collection d'objets patrimoniaux de l'Assemblée nationale et est ouverte aux citoyens.

Le saviez-vous ?

À la Bibliothèque sont conservées les archives administratives de l'Assemblée nationale. C'est aussi là qu'on veille à l'acquisition, la conservation et la diffusion des fonds et des collections d'archives privées de députés et de hauts fonctionnaires en lien avec le patrimoine parlementaire du Québec.

Les services de référence

Dans un monde où les sources d'information se sont multipliées, il est important que les députés puissent compter sur les spécialistes de la Bibliothèque qui, par leur formation, leur connaissance unique de l'Assemblée et leur accès aux sources documentaires les plus pertinentes, sont à même de fournir rapidement les données recherchées.

Près de 7 150 demandes d'information et de recherche ont été traitées en 2012-2013. De ce nombre, 3 039 venaient des parlementaires, de leurs collaborateurs, du personnel de l'Assemblée ou des organismes en relevant. Les usagers ont aussi accès aux listes mensuelles de nouveautés reçues à la Bibliothèque ainsi qu'à la *Bibliographie sur le parlementarisme au Québec*, qui est en ligne et constitue la source d'information la plus complète à ce jour sur le travail parlementaire québécois. Près de 1 500 gazouillis sur les activités de la Bibliothèque, les nouveautés en rayon et des faits historiques ont été diffusés sur le compte Twitter de l'Assemblée nationale @BiblioAssnat.

Le Service de la recherche

En 2012-2013, le Service de la recherche a participé aux activités des commissions relatives au contrôle parlementaire, aux mandats d'initiative et aux mandats statutaires ainsi qu'à l'étude de pétitions. Il a en outre préparé un cahier d'information sur les grandes missions de l'État à l'intention des députés de la 40e législature.

Par ailleurs, le Service a poursuivi ses recherches historiques et institutionnelles en amorçant notamment l'édition d'une encyclopédie en ligne sur le parlementarisme et en publiant deux numéros du *Bulletin de la Bibliothèque*.

Le saviez-vous ?

La Bibliographie sur le parlementarisme au Québec est une source d'information en ligne sur le travail parlementaire québécois. Elle se trouve dans la section Bibliothèque du site Internet de l'Assemblée : www.assnat.qc.ca/fr/bibliotheque/bd/index.html

Les collections de la Bibliothèque

Au 31 mars 2013, on pouvait consulter à partir du catalogue CUBIQ 326 808 titres appartenant à la Bibliothèque et plus de 2,2 millions de documents répartis comme suit dans les différentes collections :

IMPRIMÉS	
Monographies	510 064
Revues	284 050
Journaux	732 594
MICRODOCUMENTS	
Microfilms	38 619
Microfiches	571 417
Documents électroniques (cédéroms, DVD, etc.)	15 782
Documents électroniques en ligne	95 491
Enregistrements sonores	185
Vidéocassettes	875
Affiches, cartes et photographies	1 209
Total	**2 250 286**

La Bibliothèque est accessible à l'année aux citoyens, du lundi au vendredi.

Statistiques de fréquentation de la Bibliothèque

Au cours de la dernière année, 8 633 personnes ont franchi les portes de la Bibliothèque, soit des usagers, des invités à une activité spéciale ou de simples visiteurs. Visites guidées, lancements de livres, expositions et conférences ont eu cours tout au long de l'année. Plus de 3 400 personnes ont assisté à ces activités. Enfin, 4 104 citoyens ont utilisé les services de la référence et ont bénéficié d'un service d'accueil, d'orientation et de formation ainsi que d'un accès au site Internet de l'Assemblée et au catalogue de la Bibliothèque.

Le saviez-vous ?

La consultation de tous ces documents se fait en libre accès à partir du catalogue de la Bibliothèque ou de son site Internet. La numérisation de collections documentaires permet à la Bibliothèque d'atteindre deux objectifs : contribuer à la conservation de ces documents, parfois uniques, et favoriser leur diffusion auprès d'un large public. En 2012-2013, près de 26 000 documents des collections de la Bibliothèque ont été consultés et 97 500 documents ont été numérisés.

L'éducation à la démocratie par l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale tient à stimuler l'intérêt des jeunes envers l'exercice de la démocratie. Pour les aider à devenir des citoyens actifs et avertis, elle a conçu différentes activités axées sur l'éducation démocratique. D'ailleurs, en 2009, elle a publié une Stratégie jeunesse, toujours en cours, qui a pour objectifs de :

- joindre les jeunes dans les milieux où ils évoluent quotidiennement ;
- intervenir de façon encore plus efficace et structurée auprès des enseignants.

Dans le sillage de cette stratégie, l'Assemblée a accentué en 2012-2013 ses échanges auprès d'organismes liés à la jeunesse, comme la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec et le Directeur général des élections du Québec.

En outre, afin de créer un site Web « Espace éducation », elle a lancé un appel d'offres public.

Durant l'année écoulée, l'Assemblée a aussi poursuivi ses activités destinées aux jeunes. Ainsi, la Tournée de la présidence, dans les écoles secondaires, le Tournoi jeunes démocrates, les simulations parlementaires et les activités de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant ont encore contribué à l'éducation à la démocratie des jeunes.

Tournée de la présidence

Cette activité a pour but :

- d'approfondir les connaissances des élèves au sujet du rôle des députés et de la présidence ainsi que de l'Assemblée nationale ;
- de promouvoir l'importance de la participation citoyenne auprès des jeunes ;
- de permettre aux élèves d'échanger sur différents sujets qui leur tiennent à cœur.

M. François Ouimet en tournée à l'école secondaire des Chutes, à Shawinigan.

Au cours de la Tournée, le président de l'Assemblée nationale ou l'un des trois vice-présidents rencontre des élèves dans leur école secondaire, en compagnie du député de la circonscription où se trouve l'école. La Tournée de l'automne 2012 a été annulée en raison des élections générales. Du 1er avril au 11 mai 2012, puis du 22 février au 31 mars 2013, le président et les vice-présidents ont rencontré 2 488 élèves dans 17 écoles situées dans 9 régions du Québec.

20e TOURNOI JEUNES DÉMOCRATES

La finale collégiale du Tournoi jeunes démocrates 2012.

Le Tournoi jeunes démocrates est un jeu-questionnaire qui invite les concurrents à mesurer leurs connaissances sur l'évolution de la démocratie, de la Grèce antique à nos jours, tout comme sur l'histoire politique du Québec. Des jeunes de 4e et 5e secondaire et du collégial participent chaque année à cette activité éducative.

Date : Du 20 au 22 avril 2012

Public cible : Élèves de 4e et 5e secondaire et étudiants du collégial

Nombre de participants : 162 jeunes et 42 enseignants accompagnateurs

Nombre d'établissements participants : 27

Nombre d'équipes inscrites : 36 (21 du secondaire et 15 du collégial)

Thème principal : Les 125 ans de l'hôtel du Parlement

Gagnants de la médaille d'or :

Catégorie secondaire : Polyvalente Le Carrefour

Catégorie collégiale : Collège Jean-de-Brébeuf

TJD TOURNOI JEUNES DÉMOCRATES

Les simulations parlementaires

Au moyen de jeux de rôles, les activités éducatives permettent aux participants de comprendre le fonctionnement de l'Assemblée nationale, ses règles, ses avantages et ses pouvoirs. En quelques jours, les députés apprentis élaborent et débattent des projets de loi tout en se familiarisant avec l'art du compromis, du consensus et du respect de l'autre.

Les participants du Forum étudiant 2013 en pleine action.

M. François Ouimet entouré des participants du Parlement écolier.

Le premier ministre du Parlement des jeunes 2013.

16e PARLEMENT ÉCOLIER

Date : 27 avril 2012

Public cible : Élèves de 6e année du primaire

Nombre de participants : 124 élèves et 69 enseignants accompagnateurs

Titres des trois projets de loi étudiés :

1. Loi sur l'intimidation
2. Loi sur la sécurité dans les zones scolaires
3. Loi sur la sécurité aquatique

Les deux premiers projets de loi ont été adoptés, et le troisième, rejeté.

21E FORUM ÉTUDIANT

Date : Du 6 au 10 janvier 2013

Public cible : Étudiants du collégial

Nombre de participants : 130 étudiants et 41 enseignants accompagnateurs

Nombre de cégeps représentés : 24

Titres des trois projets de loi étudiés :

1. Loi sur le renforcement de l'autosuffisance alimentaire au Québec
2. Loi sur la gratuité scolaire
3. Loi sur la réforme du mode de scrutin

Ces trois projets de loi ont été adoptés.

11E PARLEMENT DES JEUNES

Date : Du 23 au 25 janvier 2013

Public cible : Élèves de 3e et 4e secondaire

Nombre de participants : 135 (125 députés-élèves, 3 secrétaires, 7 journalistes)

Nombre d'écoles représentées : 33

Titre des trois projets de loi présentés :

1. Loi sur le nombre maximal d'heures de travail chez les jeunes
2. Loi sur la réglementation des documents publicitaires
3. Loi instaurant un cours d'économie et de finances personnelles pour les élèves de 4e et 5e secondaire

Motion inscrite par l'opposition et débattue :

« Que l'Assemblée du Parlement des jeunes demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'intégrer la présentation de nouvelles d'actualité dans les cours d'histoire de la 3e et la 4e secondaire. »

Mandat d'initiative

Les élèves ont pu questionner Mme Valérie Morency, sexologue spécialisée en éducation à la sexualité du programme Pour une sexualité en santé, sur le thème de l'éducation sexuelle au temps de l'hypersexualisation et d'Internet.

Parlement jeunesse et Parlement étudiant du Québec

En plus de ses propres simulations parlementaires, l'Assemblée nationale offre un soutien logistique à deux simulations, destinées aux étudiants du collégial et de l'université :

- le Parlement jeunesse du Québec, organisé par l'Association québécoise des jeunes parlementaires inc. ;
- le Parlement étudiant du Québec, organisé par l'Assemblée parlementaire des étudiants du Québec inc.

Le 63e Parlement jeunesse, qui a eu lieu du 26 au 30 décembre 2012, a réuni 104 participants. Quelques jours plus tard, du 2 au 6 janvier 2013, le 27e Parlement étudiant a attiré 146 participants. Chaque année, ces activités permettent aux jeunes de s'initier au processus législatif et parlementaire.

La Fondation Jean-Charles-Bonenfant

La Fondation a été créée en 1978 pour rappeler l'œuvre de Jean-Charles Bonenfant. Elle a pour mission :

- d'augmenter, d'améliorer et de diffuser les connaissances sur les institutions politiques et parlementaires ;
- de promouvoir l'étude et la recherche sur la démocratie.

Cette mission se traduit par des stages parlementaires assortis de bourses, des conférences sur le parlementarisme et la démocratie, des activités éducatives ainsi qu'un appui financier aux activités pédagogiques de l'Assemblée nationale.

Les stages parlementaires

Tous les ans, la Fondation propose cinq stages de dix mois aux étudiants titulaires d'un diplôme d'une université québécoise depuis moins de deux ans. Chacun des stages est assorti d'une bourse de 21 000 $. L'excellence du dossier scolaire, l'intérêt pour les institutions démocratiques ainsi que l'implication sociale et communautaire constituent les principaux critères de sélection.

Au cours de leur stage, les cinq candidats choisis vivent concrètement les nombreuses facettes de la vie parlementaire québécoise. Ils se familiarisent avec le fonctionnement de l'Assemblée nationale et des organismes qui en relèvent, soit :

- le Commissaire à l'éthique et à la déontologie ;
- le Commissaire au lobbyisme ;
- le Directeur général des élections ;
- le Protecteur du citoyen ;
- le Vérificateur général.

De plus, chaque stagiaire est jumelé tour à tour à un député ministériel et à un député de l'opposition. Les cinq jeunes participent aussi à une mission d'exploration à l'étranger et font des échanges avec leurs homologues du Parlement du Canada et de l'Assemblée législative de l'Ontario. Parallèlement à ces activités, ils doivent rédiger un essai sur un sujet en lien avec le parlementarisme et la démocratie.

M. François Ouimet, alors vice-président de la Fondation, entouré des boursiers 2011-2012 : François Gagnon, Olivier Côté, André-Yanne Parent, Marie-Joëlle Carbonneau et Ludovic Soucisse.

La fin des stages 2011-2012

Une cérémonie a marqué, le 6 juin 2012, la fin des stages amorcés en septembre 2011 et le dépôt des essais rédigés par les cinq boursiers stagiaires : Marie-Joëlle Carbonneau, Olivier Côté, François Gagnon, André-Yanne Parent et Ludovic Soucisse. Le vice-président de l'Assemblée nationale, alors vice-président de la Fondation, M. François Ouimet, a présidé cette cérémonie.

Les essais portent les titres suivants :

- *Députés indépendants à l'Assemblée nationale : définition, impact sur le rôle de député et réflexions sur le parlementarisme* (Marie-Joëlle Carbonneau) ;
- *Politiciens, médias et cynisme politique des citoyens – Analyse comparative du discours politique et des couvertures médiatiques des débats des chefs québécois de 1962 et de 2003* (Olivier Côté) ;
- *L'étude des crédits budgétaires en commission comme reflet du contrôle parlementaire* (François Gagnon) ;
- *La relève politique québécoise : portrait des jeunes élus de l'Assemblée nationale* (André-Yanne Parent) ;
- *La presse hebdomadaire en région et les députés québécois* (Ludovic Soucisse).

Les essais sont déposés à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale et mis en ligne sur le site Web de la Fondation.

Le début des stages 2012-2013

Les boursiers 2012-2013 : David Searle, Gabriel Coulombe, Gabrielle Angers-Gosselin, Rébecca Morency et Samuel Morissette.

Dès le lendemain des élections générales, le 5 septembre, les boursiers-stagiaires 2012-2013 ont commencé leur stage. Il s'agit de : Gabrielle Angers-Gosselin, Gabriel Coulombe, Rébecca Morency, Samuel Morissette et David Searle. Ils ont été jumelés en alternance avec un député ministériel et un député de l'opposition. En raison des élections générales, leur premier jumelage a été écourté de quelques semaines. Les boursiers-stagiaires ont donc profité du temps dont ils disposaient avant leur premier jumelage pour préparer un projet de mission. Leur mission s'est déroulée en Nouvelle-Zélande du 2 au 17 mars.

Les Parlements au primaire et les Parlements au secondaire

Les Parlements au primaire et les Parlements au secondaire correspondent à un mode de fonctionnement du conseil d'élèves et s'inspirant du modèle de l'Assemblée nationale. Ils encouragent la participation des élèves aux décisions touchant la vie de leur école. L'implication des jeunes contribue alors au développement d'un plus grand sentiment d'appartenance à leur milieu de vie. Ces parlements se déroulent dans un esprit de concertation entre le conseil d'établissement, la direction et les membres du personnel de l'école.

De plus, ils permettent aux jeunes d'apprendre et de mettre en pratique des valeurs démocratiques comme la liberté d'expression, le respect des opinions, l'art des compromis, la solidarité, la justice, la tolérance, l'équité, l'égalité, la représentation, le droit de vote et l'accès à l'information. Par la même occasion, les élèves acquièrent des connaissances sur l'Assemblée nationale.

Pour réaliser cette initiative de participation et d'éducation à la démocratie, la Fondation Jean-Charles-Bonenfant peut compter sur l'appui financier de plusieurs partenaires, dont la Commission de la capitale nationale du Québec, la Fédération des commissions scolaires du Québec et le Secrétariat à la jeunesse.

Au 31 mars 2013, 256 écoles étaient inscrites aux Parlements au secondaire. Après trois ans d'existence, le programme des Parlements au primaire comptait pour sa part 343 écoles participantes. Au total, 10 000 membres de conseils d'élèves provenant de 599 écoles primaires et secondaires du Québec ont adopté ce mode de fonctionnement.

Instaurés au printemps 2008, les Prix des Parlements au primaire et au secondaire récompensent les efforts des élèves et leurs réalisations. En 2012-2013, la Fondation a remis, au cours d'un premier gala, six prix de 500 $ à des écoles qui pourront concrétiser un des projets de loi adoptés par leur conseil d'élèves. Ci-dessous, on trouve la liste des projets de loi présentés par les récipiendaires :

Prix des Parlements au primaire

- Loi sur la création d'un comité portant sur l'intimidation
  École Vincent-Lemire (Saint-François-du-Lac)
- Loi favorisant l'utilisation des vélos comme moyen de transport pour se rendre à l'école
  École des Pionniers – Pavillon de la Salle (Saint-Augustin-de-Desmaures)
- Loi sur l'obligation de tenir une demi-journée verte à chaque printemps
  École à l'Unisson (Mirabel)

Prix des Parlements au secondaire

- Loi sur l'ajout d'une sortie culturelle
  Collège de l'Assomption (L'Assomption)
- Loi sur l'ouverture d'un local informatique
  École secondaire Sacré-Cœur de Gracefield (Gracefield)
- Loi sur la création d'un permis de musicien de couloir
  École secondaire Les Compagnons-de-Cartier (Québec)

La Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires

La Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, qui a vu le jour officiellement en novembre 2007, est issue d'un partenariat entre l'Assemblée nationale et l'Université Laval. Sept autres partenaires se sont ajoutés depuis, soit : l'Assemblée nationale française, le Directeur général des élections, le Vérificateur général, le Protecteur du citoyen, le Commissaire au lobbyisme, de même que la maison d'étude de l'opinion publique CROP et l'Organisation des États américains (OEA). La Chaire a conclu des ententes particulières avec chacun des partenaires, lesquelles prévoient, entre autres, des stages de recherche, l'octroi de bourses et la production d'études sur des sujets en lien avec les champs d'intérêt des partenaires.

La Chaire poursuit quatre objectifs :

1. créer un pôle d'excellence universitaire sur la démocratie et les institutions parlementaires ;
2. faire des institutions parlementaires un sujet spécifique de recherche, d'enseignement et de formation en droit, en science politique et en sciences sociales ;
3. sensibiliser les étudiants à tous les aspects du parlementarisme dans les démocraties modernes ;
4. favoriser l'ouverture de la communauté parlementaire sur son environnement.

Ses activités comprennent l'appui à la recherche, une offre de formation continue et un volet de diffusion des connaissances.

M. Jacques Chagnon prenant la parole devant les partenaires et les boursiers 2011-2012 et 2012-2013 de la Chaire.

Par ailleurs, le président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chagnon, a accueilli, en novembre 2012, à la Bibliothèque de l'Assemblée, les partenaires et boursiers 2011-2012 et 2012-2013 de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires. À cette occasion, il a notamment félicité les récipiendaires d'une bourse d'études et souligné que la Chaire représente un outil indispensable à l'éducation et au rayonnement des connaissances.

Enfin, la Chaire a tenu son 3e colloque international les 31 janvier et 1er février 2013 à la salle du Conseil législatif. Une dizaine de conférenciers en provenance de la Catalogne, de la Galice, du Pays basque, de la Flandre, de l'Écosse, du Pays de Galles et du Québec, ont entretenu les participants de la question des Parlements des nations autonomes.

Le programme des pages de l'Assemblée nationale

Mis sur pied en collaboration avec la Chaire, en 2009, ce programme de stages offre à des étudiants de premier cycle de l'Université Laval la possibilité d'acquérir une expérience de travail enrichissante et de se familiariser avec les institutions parlementaires québécoises. Le programme de pages est ouvert aux étudiants inscrits aux baccalauréats en droit, science politique et histoire, ainsi qu'à ceux inscrits au baccalauréat en affaires publiques et relations internationales.

Les pages étudiants 2012-2013, en compagnie de Mme Chantale Martineau et de M. Gilles Jourdain.

Ainsi, 14 étudiants ont travaillé à l'Assemblée nationale de 10 à 14 heures au cours des semaines de travaux parlementaires, d'août 2012 à juin 2013. Ce stage rémunéré comporte aussi un travail de recherche sur un aspect du parlementarisme choisi par l'étudiant et pour lequel il bénéficie du soutien et de l'encadrement d'un membre du personnel de l'Assemblée nationale. Le programme de pages conduit à l'obtention de six crédits au programme de baccalauréat auquel ils sont inscrits.

Le cours de droit et procédure parlementaires

L'Université Laval, la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires et l'Assemblée nationale ont collaboré, pour une neuvième année, afin d'offrir un cours en droit et procédure parlementaires. Élaboré pour les étudiants en droit, en science politique, en affaires publiques et en relations internationales, ce cours a pour objectif de leur faire comprendre les règles et les principes qui caractérisent l'organisation et le fonctionnement des travaux parlementaires. Vingt et un étudiants y ont assisté en 2012-2013.

L'information et les multimédias

La télédiffusion et la webdiffusion

L'Assemblée nationale transmet de l'information sur ses différentes activités au moyen de son canal de télédiffusion et de son site Internet. Ces activités peuvent être télédiffusées en direct ou en différé sur le Canal de l'Assemblée nationale et en webdiffusion sur son site Internet.

De plus, un grand nombre d'entre elles sont archivées sur le site Internet de l'Assemblée et sont ainsi accessibles aux citoyens en tout temps. La diffusion télévisuelle se divise en deux catégories : les activités parlementaires, qui incluent les travaux et les conférences de presse, et la production interne, qui comprend notamment des promotions institutionnelles ainsi que la série *Mémoires de députés.*

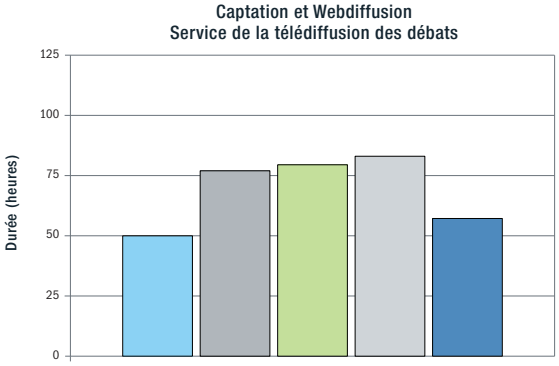

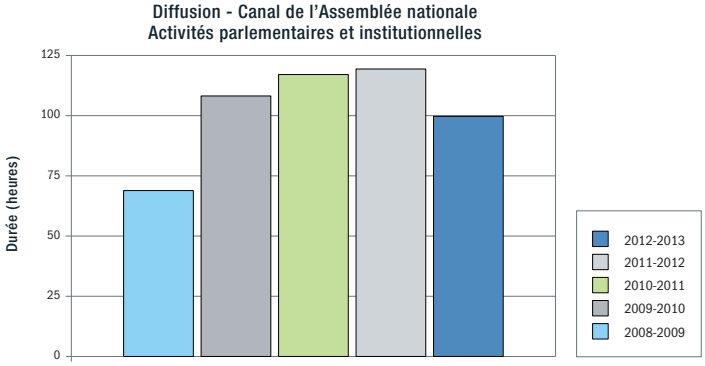

Captation et webdifusion Année financière 2012-2013	Nombre d'activités	Durée
Activités parlementaires et institutionnelles	603	1299:22
Activités de presse	330	151:01
Total	**933**	**1450:23**

Diffusion Canal de l'Assemblée nationale Année financière 2012-2013	Nombre d'activités	Durée
Activités parlementaires et institutionnelles (incluant les activités de presse)	1983	2382:22
Promotion institutionnelle Série *Mémoires de députés* Vœux des parlementaires	sans objet	977:08
Animation électronique en continu	sans objet	5400:30
Total		**8760:00**

La série *Mémoires de députés*

La série d'émissions *Mémoires de députés* est constituée d'entrevues accordées par d'anciens députés de l'Assemblée nationale au journaliste Gilles Morin. Ils y racontent des épisodes mémorables de leur carrière et de l'histoire du Québec.

Au cours de l'année 2012-2013, l'équipe de *Mémoires de députés* a travaillé à la réalisation de 38 nouvelles émissions qui ont vu le jour. Évidemment, le succès de cette série ne pourrait être possible sans la généreuse participation d'ex-parlementaires qui témoignent de leur vie politique. C'est ainsi qu'on a pu y voir cette année, sur le Canal de l'Assemblée : M^mes^ Cécile Vermette, Margaret F. Delisle, Jocelyne Ouellette, MM. Harry Blank, William Cusano (décédé depuis), Richard Guay, Gil Rémillard, Jacques Léonard, Francis Dufour, Raymond Brouillet et Robert Lamontagne. Ces émissions sont aussi accessibles dans le site Internet de l'Assemblée nationale à l'adresse www.assnat.qc.ca/memoires.

De plus, en décembre 2012, l'Assemblée nationale a mis sur le marché le 5^e^ coffret DVD de la série, composé des 59 émissions de la saison 2010-2011. Ces émissions s'ajoutent à la centaine d'autres disponibles sur les quatre précédents coffrets, permettant ainsi de préserver la mémoire historique politique collective. Présenter de façon unique et humaine la vie parlementaire québécoise, le travail de député et le rôle de l'Assemblée nationale est pour cette dernière une autre manière de se rapprocher des citoyens.

L'Assemblée désormais active dans les médias sociaux

L'Assemblée nationale emprunte une voie nouvelle dans ses communications grâce à une incursion dans les médias sociaux. En effet, en 2012-2013, sa présence sur le réseau social Facebook et le site de microblogage Twitter s'ajoute à ses communications habituelles, à son canal télévisé et au site Web assnat.qc.ca pour offrir aux internautes un nouvel accès direct et interactif à l'actualité parlementaire et institutionnelle.

L'Assemblée utilise Facebook et Twitter notamment pour promouvoir ses activités, mettre en valeur son site Internet et annoncer des périodes d'activités importantes du secteur parlementaire. Elle s'en sert aussi dans un but pédagogique, c'est-à-dire pour : informer les internautes sur l'histoire du parlementarisme québécois, révéler des trésors d'archives, attirer l'attention sur les milliers de documents de la Bibliothèque, et plus encore.

LE PATRIMOINE

Le patrimoine documentaire

La gestion documentaire et les archives

En 2012-2013, le personnel de la Bibliothèque a répondu à plus de 800 demandes d'information, notamment sur le prêt de dossiers semi-actifs, la consultation de dossiers d'archives et la référence. Ces demandes concernaient aussi les recherches de parlementaires et de leurs collaborateurs, du personnel de l'Assemblée nationale ou d'organismes relevant de l'Assemblée et de l'externe.

Tout citoyen peut consulter les archives à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, obtenir des reproductions de documents issus des fonds d'archives ou des collections et visiter la page Facebook « Archives et histoire de l'Assemblée nationale du Québec ».

La mise en valeur des objets patrimoniaux

Le sénateur Serge Joyal a offert à l'Assemblée nationale, le 7 juin 2012, une canne à pommeau de vermeil ayant appartenu à Joseph-Adolphe Chapleau (1840-1898). Au cours d'une brève cérémonie, le président a rendu hommage au mécène reconnu pour son engagement envers la protection et la mise en valeur du patrimoine artistique, historique et culturel du Québec.

Le saviez-vous ?

Joseph-Adolphe Chapleau a été député de l'Assemblée législative de 1867 à 1882 et premier ministre du Québec de 1879 à 1882. La canne lui avait été offerte en 1882 par les députés Édouard Caron et Joseph Robillard.

Le patrimoine immobilier et urbain

Les travaux de rénovation et de mise aux normes des bureaux

Des travaux de rénovation et de mise aux normes des 327 bureaux utilisés par les parlementaires et leur personnel étaient nécessaires : depuis la construction de l'hôtel du Parlement, en 1886, ils n'avaient pas été rénovés et étaient parmi les plus vétustes de l'immeuble.

La réalisation des travaux a été répartie sur plusieurs années et divisée en 13 phases. Cette année, la phase 12 a permis de rénover 23 locaux, dont les antichambres de la salle de l'Assemblée nationale et des bureaux de députés.

Restauration de la maçonnerie de la façade de l'hôtel du Parlement

D'importants défauts dans la maçonnerie, apparus au fil des années et causant des infiltrations d'eau à l'intérieur des murs de l'édifice ont été corrigés : remplacement ou réparation de pierres fracturées, rejointoiement complet de l'appareil de maçonnerie, rétablissement de l'étanchéité de la toiture et installation de gouttières.

D'autres travaux, portant notamment sur la consolidation et le réalignement de la structure de la tour numéro 1 ont été effectués et la partie supérieure du mur porteur de la façade de la salle de l'Assemblée nationale a été reconstruite.

LES ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'ASSEMBLÉE, UN MILIEU DE TRAVAIL STIMULANT

LES ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

L'organisation administrative

Le Bureau de l'Assemblée nationale

La gestion de l'Assemblée nationale se fait dans le cadre des lois, règlements et règles qui lui sont applicables. Cependant, afin de préserver l'autonomie administrative de l'institution, la Loi sur l'Assemblée nationale a instauré le Bureau de l'Assemblée nationale, qui est en quelque sorte un conseil d'administration ayant pour rôle de superviser et d'orienter l'administration de l'Assemblée. En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, le Bureau adopte tout règlement qu'il juge nécessaire à la gestion de l'Assemblée nationale. Il doit, entre autres, adopter le plan d'organisation administrative de l'Assemblée nationale, approuver les prévisions budgétaires de l'Assemblée nationale et réglementer des domaines qui touchent de près les députés, telles leurs diverses allocations et leurs conditions de travail ainsi que celles des membres de leur personnel.

COMPOSITION DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE AU 31 MARS 2013		
Président du Bureau : M. Jacques Chagnon		
MEMBRES		
Parti québécois (5)	**Parti libéral du Québec (3)**	**Coalition avenir Québec (1)**
M. Jean-Marie Claveau (Dubuc) M. Daniel Goyer (Deux-Montagnes) M. Roland Richer (Argenteuil) M. Sylvain Roy (Bonaventure) M. Luc Trudel (Saint-Maurice)	M^me^ Marguerite Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) M^me^ Christine St-Pierre (Acadie) M^me^ Lise Thériault (Anjou–Louis-Riel)	M^me^ Sylvie Roy (Arthabaska)
MEMBRES SUPPLÉANTS		
Parti québécois	**Parti libéral du Québec**	**Coalition avenir Québec**
M^me^ Denise Beaudoin (Mirabel) M^me^ Marie Bouillé (Iberville) M. Marjolain Dufour (René-Lévesque) M^me^ Lorraine Richard (Duplessis) M. Dave Turcotte (Saint-Jean)	M. Stéphane Billette (Huntingdon) M. Jean D'Amour (Rivière-du-Loup–Témiscouata) M. Laurent Lessard (Lotbinière-Frontenac)	M. Daniel Ratthé (Blainville)

Des modifications au plan d'organisation administrative

Les modifications apportées au cours des deux dernières années au plan d'organisation administrative (POA) ont permis de :

- générer des économies relatives à la masse salariale allouée aux postes d'encadrement supérieur par des réaménagements de directions ou par des suppressions de postes à la suite de départs ;
- procéder à des regroupements de services de même famille en vue d'améliorer la prestation de services aux parlementaires et créer une meilleure synergie entre les directions visées ;
- offrir de nouveaux défis aux gestionnaires en place par un accroissement de responsabilités et l'octroi d'une promotion correspondant à ce niveau de responsabilité.

Ainsi, les changements suivants se sont produits le 6 décembre 2012 :

- la Direction de la traduction et de l'édition des lois a été transférée à la Direction générale des affaires juridiques et parlementaires ;
- le Service du *Journal des débats* a été intégré à la Direction des travaux parlementaires ;
- la Direction de la diffusion des débats a été incorporée à la Direction de l'informatique et des télécommunications, qui est devenue la Direction de l'informatique, de la télédiffusion et des télécommunications ;
- la mission éducative de l'Assemblée ayant été dévolue à la Direction des communications, celle-ci est devenue la Direction des communications et des programmes éducatifs ;
- le Service des restaurants a été confié à la Direction des ressources humaines.

Le personnel

L'effectif au 31 mars 2013

Pour mener à bien la mission de l'Assemblée, son administration embauche actuellement 502 employés réguliers et 199 employés occasionnels.

Le secteur politique, composé de directeurs de cabinets, d'attachés politiques, de conseillers et d'employés de soutien, regroupe, quant à lui, 490 personnes, tant sur la colline Parlementaire que dans les bureaux de députés en circonscription.

L'ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2013

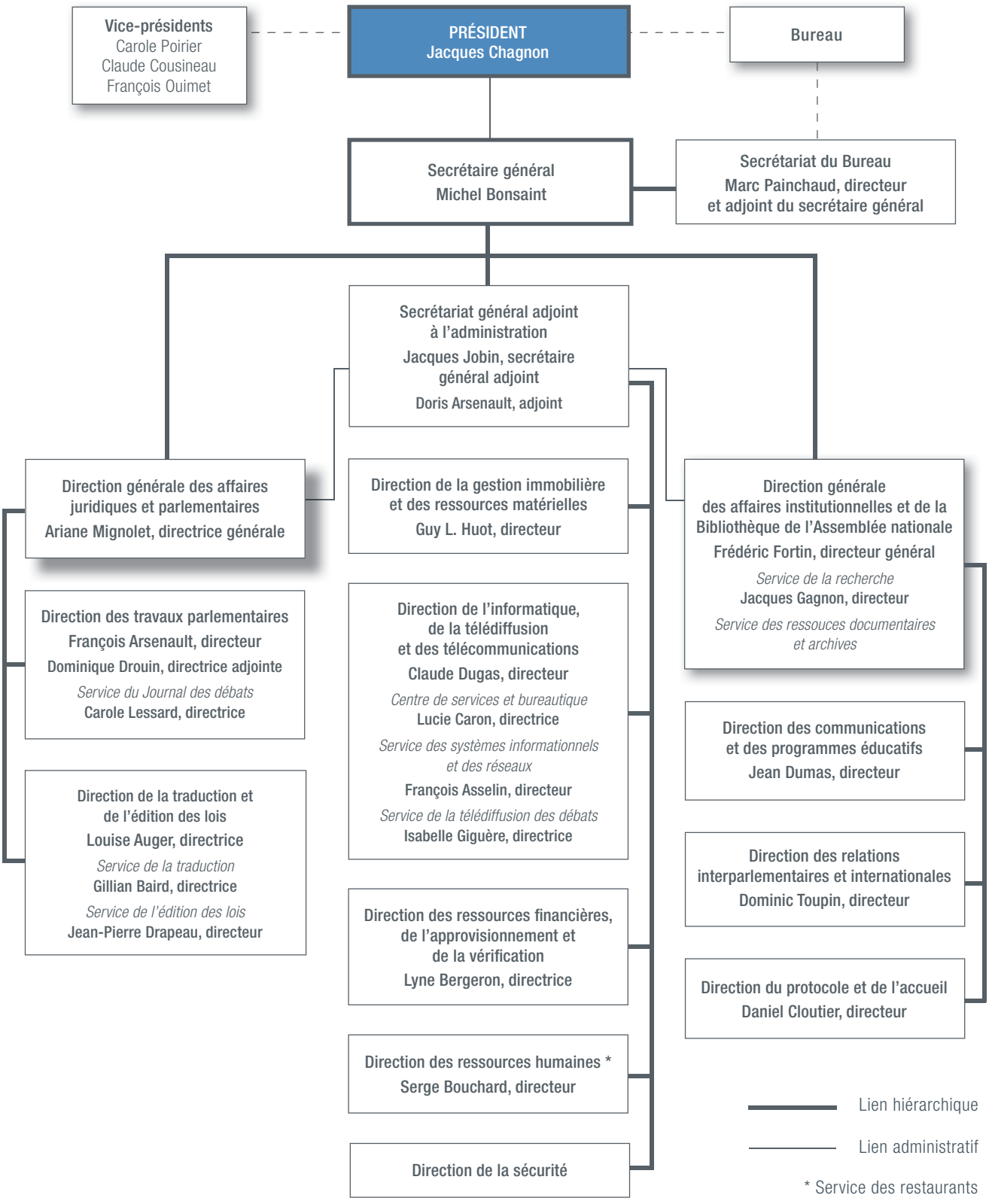

L'effectif du secteur administratif par tranche d'âge

- 35 ans et moins ..... 28,2 %
- 36 – 40 ans ..... 10,8 %
- 41 – 45 ans ..... 10,2 %
- 46 – 50 ans ..... 13,9 %
- 51 – 55 ans ..... 16,4 %
- 56 ans et plus ..... 20,5 %

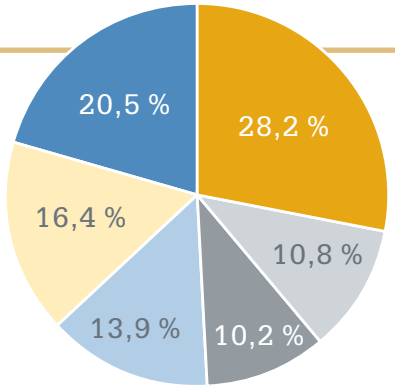

Un quart de siècle de dévouement

Une cérémonie a eu lieu le 6 décembre 2012, en présence du président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chagnon, du secrétaire général, M. Michel Bonsaint, et de plusieurs autres invités, pour souligner le dévouement du personnel ayant travaillé 25 ans à l'Assemblée nationale ou dans la fonction publique. M[mes] Annie Blackburn, Linda Laplante, Chantal Lorrion, Marie-Josée Dufour, Johanne Martel, Suzanne Langevin, Marcelle Légaré, Josée L'Heureux, Diann Piché, ainsi que MM. Jocelyn Beaulieu, André Brochu, Roch Laberge, Daniel Villeneuve, Rénald Buteau, François Gagné, Denis Drouin, André Marceau, Alain Bernier et Alain Julien ont été honorés à cette occasion.

Première rangée de gauche à droite : M. Rénald Buteau, M[me] Johanne Martel, M. Denis Drouin, M. Roch Laberge, M[mes] Suzanne Langevin, Chantal Lorrion, Linda Laplante, M. Alain Bernier. Deuxième rangée de gauche à droite : M. Daniel Villeneuve, M[me] Annie Blackburn, MM. Jocelyn Beaulieu, Alain Julien, M[mes] Josée L'Heureux, Marie-Josée Dufour, MM. André Marceau et André Brochu. Absents de la photo : M[mes] Marcelle Légaré et Diann Piché ainsi que M. François Beaulieu.

La répartition de l'effectif du secteur administratif par catégorie d'emploi

- Cadres ..... 5 %
- Professionnels ..... 27,2 %
- Fonctionnaires ..... 43 %
- Ouvriers ..... 14, 1 %
- Agents de la paix ..... 6,1 %
- Autres ..... 4,6 %

La répartition par sexe

- Femmes : 52 %
- Hommes : 48 %

Deux Prix Zénith

L'Assemblée s'est démarquée à l'occasion de la remise des 16e Prix Zénith du Forum des communicateurs gouvernementaux, le 5 septembre 2012. En effet, elle y a reçu deux prix : le premier dans la catégorie « Édition », pour l'album de photographies *Québec, splendeurs capitales,* et le second, dans la catégorie « Relations publiques », pour la campagne de relations publiques menée à l'occasion du dépôt du rapport de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité. En outre, l'Assemblée a été finaliste dans trois autres catégories. Rappelons que les Prix Zénith soulignent la qualité exceptionnelle des artisans de la communication gouvernementale. En 2012, 33 ministères y ont soumis leur candidature pour 70 réalisations.

L'équipe de la Direction des communications qui a décroché le Zénith dans la catégorie « Relations publiques » : M. Jean-Philippe Laprise, Mmes Marie-Josée Dufour et Éliane de Nicolini, M. Jean Dumas, directeur des communications. Au second plan, M. Marc Croteau, alors sous-ministre aux Relations internationales, a remis le prix à l'équipe.

L'accueil, la formation et le perfectionnement

L'Assemblée a renouvelé le processus d'accueil de ses nouveaux employés et continué d'offrir des séances de formation à certains membres de son personnel.

Le programme d'accueil des nouveaux employés du secteur administratif

Les séances d'accueil avaient lieu une fois par année. La Direction des ressources humaines a revu cette formule et propose désormais une approche plus personnalisée. Ainsi, les séances se déroulent chaque mois. À cette occasion, des représentants de la Direction des ressources humaines abordent divers sujets. En plus de faciliter l'intégration des nouveaux employés, ils les renseignent sur leurs conditions de travail. Entre le 1er avril 2012 et le 31 mars 2013, 75 nouveaux employés ont été accueillis.

Les formations internes offertes au personnel de l'Assemblée

Le personnel a pu profiter de différentes formations portant sur des sujets aussi diversifiés que :

- la procédure parlementaire ;
- le protocole et l'étiquette dans un contexte de travail ;
- la migration informatique vers Windows 7 et Office 2010.

Ainsi, 40 personnes ont pris part à la formation sur la procédure parlementaire et 21 à celle sur le protocole. Quant à la formation sur la migration informatique, elle a été offerte à plus de 235 personnes.

Ensemble
vers les nouvelles technologies

Calendrier de formation 2012-2013

TITRE DE L'ACTIVITÉ	DATE	DURÉE
Formation sur la procédure parlementaire	2012-06-19	1 journée
Formation « Protocole et étiquette »	2012-09-13	2 heures
Formation « Protocole et étiquette »	2012-09-21	2 heures
Formation sur la migration informatique vers Windows 7 et Office 2010	Plusieurs dates du 2012-05-14 au 2012-10-09	28 journées

Des formations sur l'Assemblée nationale

La Direction générale des affaires juridiques et parlementaires offre une formation à tous les nouveaux employés, occasionnels et permanents, ainsi qu'aux stagiaires de l'Assemblée. Celle-ci leur permet de mieux connaître l'Assemblée et d'apprécier plus finement le rôle qu'ils sont appelés à jouer dans l'accomplissement du travail des parlementaires. En tout, 45 personnes ont assisté à cette formation, donnée en juin.

Par ailleurs, dans le contexte de la formation donnée par l'École nationale d'administration publique aux nouveaux gestionnaires, la Direction générale des affaires juridiques et parlementaires offre des séances de formation sur le fonctionnement de l'Assemblée nationale. Ces séances, données régulièrement, attirent chaque fois une vingtaine de nouveaux gestionnaires.

Le programme de formation continue pour les employés membres du Barreau

Depuis le 1er avril 2009, tous les membres du Barreau du Québec doivent participer à des activités de formation, pour une durée totale de trente heures par période de référence de deux ans. Ces activités ont pour but de leur permettre notamment d'acquérir, de mettre à jour, et d'améliorer les compétences professionnelles liées à l'exercice de la profession d'avocat.

Pour permettre aux employés de respecter cette obligation, l'Assemblée nationale a poursuivi son Programme de formation continue en milieu de travail. C'est ainsi qu'elle a offert trois formations, auxquelles ont pris part environ 70 personnes.

DATE	FORMATION
20 novembre 2012	L'éthique à l'heure des médias sociaux et instantanés
19 février 2013	D'avocat à gardien de l'éthique
19 mars 2013	La séparation des pouvoirs : le rôle de l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale prévoit donner environ trente-trois-heures de formation continue par période de référence de deux ans.

La formation à des juristes de l'État

Par ailleurs, la Direction générale des affaires juridiques et parlementaires a offert trois séances de formation à des juristes de l'État. Cette formation leur permet notamment de mieux comprendre le rôle de l'Assemblée nationale dans le processus d'adoption des lois qu'ils sont appelés à rédiger, défendre ou appliquer. Plus de 250 juristes ont suivi cette formation.

La préparation d'un cours de droit parlementaire comparé France–Québec

En collaboration avec la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval ainsi que l'Assemblée nationale française, la Direction générale des affaires juridiques et parlementaires poursuit l'élaboration d'une formation à distance universitaire. Celle-ci doit porter sur le fonctionnement et le travail parlementaires tels qu'ils se concrétisent dans les systèmes parlementaires de la France et du Québec. Tous deux s'inspirent de traditions juridiques différentes : le système français de droit écrit est d'essence « continentale », alors que celui du Québec est de tradition britannique. Il s'agit de contribuer à la formation de professionnels, de chercheurs et d'étudiants, mais aussi de toute personne désirant approfondir ses connaissances sur le parlementarisme.

L'Assemblée, un milieu de travail stimulant

La Direction des ressources humaines mise sur une stratégie proactive afin de promouvoir l'Assemblée nationale comme employeur de choix. C'est ainsi qu'elle participe à différentes tribunes où les employeurs peuvent échanger avec des personnes à la recherche d'un emploi, dans différents secteurs d'activité. Ces initiatives contribuent aussi à attirer la relève au sein de l'Assemblée nationale.

ACTIVITÉS	DATE
Journée portes ouvertes de l'hôtel du Parlement	24 juin 2012
Carrefour de l'emploi de l'Université Laval	20 septembre 2012
Séminaire de réseautage et d'employabilité pour les communautés culturelles	28 septembre 2012
Journée de l'emploi en TI	1er décembre 2012
Rencontre annuelle employeurs-finissants du cours de guide touristique du collège Mérici	15 janvier 2013
Journée carrière en sciences humaines – Université Laval	6 février 2013

Enfin, pour permettre à la relève de vivre une expérience de travail à l'Assemblée, celle-ci a embauché plus de 28 stagiaires et 31 étudiants au cours de l'exercice financier 2012-2013.

Utilisation des crédits alloués à l'Assemblée nationale en 2012-2013

	Crédits utilisés* (000 $)	Effectifs autorisés	
		Employés permanents**	Employés occasionnels**
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL			
Bureau du secrétaire général	1 932,8	10	0
	1 932,8	10	0
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET PARLEMENTAIRES			
Direction générale des affaires juridiques et parlementaires	1 617,5	12	0
Direction des travaux parlementaires	3 294,4	49	16
Direction de la traduction et de l'édition des lois	483,6	17	0
	5 395,5	78	16
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES INSTITUTIONNELLES ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE			
Direction générale des affaires institutionnelles et de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale	7 250,6	79	2
Direction des relations interparlementaires et internationales	1 963,1	22	0
Direction des communications et des programmes éducatifs	2 023,5	30	1
Direction du protocole et de l'accueil	2 208,9	32	5
	13 446,1	163	8
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ADJOINT À L'ADMINISTRATION			
Secrétariat général adjoint à l'administration	1 875,3	4	0
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles	11 788,7	56	2
Direction de l'informatique, de la télédiffusion et des télécommunications	11 226,4	92	16
Direction des ressources financières, de l'approvisionnement et de la vérification	1 221,3	26	0
Direction des ressources humaines	10 429,9	27	4
Service des restaurants	1 572,4	6	13
Direction de la sécurité	4 619,2	80	9
	42 733,2	291	44
SERVICES STATUTAIRES AUX PARLEMENTAIRES	59 073,1		
CRÉDITS UTILISÉS	**122 580,7**	**542**	**68**
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	5 316,8		

* Les crédits utilisés comprennent les immobilisations, le traitement, le fonctionnement, les avances et les transferts.

** ETC autorisés (équivalent à temps complet)

La santé

L'Assemblée nationale met en œuvre des actions et des politiques afin d'assurer un milieu de travail sécuritaire ainsi que le bien-être de ses employés. Cette volonté se manifeste au moyen de conférences, de bulletins d'information et de campagnes de sensibilisation.

En 2012-2013, l'Assemblée a diffusé de l'information et a organisé des activités à l'occasion :

- du Mois du cancer (avril 2012) ;
- du Mois de la santé mentale (mai 2012) ;
- de la Semaine québécoise pour un avenir sans tabac (20 au 26 janvier 2013) ;
- du Mois du cœur (février 2013) ;
- du Mois de la nutrition (mars 2013).

Par ailleurs, en novembre 2012, 142 employés se sont fait vacciner au cours de de la campagne annuelle antigrippale.

Les conférences midi

Trois conférences midi ont été organisées en collaboration avec plusieurs ministères, à l'intention des employés désirant s'informer sur différents sujets. Les thèmes abordés ont été :

- *Pour aller mieux à deux !*, conférence sur les défis de la vie de couple ;
- *Se mobiliser en équipe : trucs et outils en un petit pas par jour ;*
- *Les faces cachées du stress et des émotions.*

Ces conférences sont disponibles sur DVD à la Bibliothèque.

La campagne Entraide

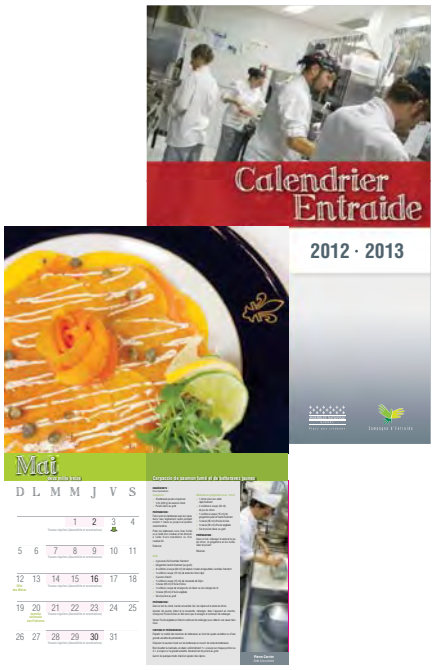

Cette année encore, le personnel de l'Assemblée a démontré sa générosité en donnant 41 032 $ au cours de la campagne Entraide, aidant ainsi des milliers de personnes.

La campagne annuelle est l'occasion pour les employés de se mobiliser dans un esprit de solidarité et d'entraide. Nouveauté cette année, ce sont les cuisiniers de l'Assemblée qui ont été mis à l'honneur dans le désormais traditionnel calendrier vendu au profit d'Entraide. Ils ont partagé leur passion à travers les recettes qu'ils y proposent.

Autre nouveauté, un concours de dessin organisé par la Bibliothèque a fait le bonheur des petits qui ont laissé aller leur créativité sur le thème « Donner, ça rend le cœur léger ».

Le développement durable à l'Assemblée

L'Assemblée nationale est fière d'avoir adopté, en 2009, un ambitieux plan d'action en matière de développement durable et de consolider cette volonté chaque année par des actions concrètes en ce sens. Le développement durable est aujourd'hui un incontournable dans les organisations soucieuses de laisser aux générations futures un environnement sain et respectueux à la fois de l'environnement et de l'humain. En 2012-2013, l'Assemblée a pris les mesures suivantes :

Un éclairage réduit pour économiser l'énergie

De nouveaux panneaux de contrôle permettent maintenant de programmer une diminution de l'éclairage des corridors de l'hôtel du Parlement. La semaine entre 23 h et 7 h et toute la fin de semaine, l'éclairage est donc réduit. De plus, toutes les ampoules sont progressivement remplacées par les ampoules DEL, qui nécessitent beaucoup moins d'énergie et ont une durée de vie plus longue.

De plus, pour une 6e année, l'Assemblée s'est associée au mouvement planétaire Une heure pour la terre. Ainsi, les lumières de ses édifices ont été éteintes le 23 mars 2013 de 20 h 30 à 21 h 30 dans un geste symbolique pour l'environnement.

Moins de papier, c'est plus écologique

L'économie de papier est un défi constant et l'Assemblée nationale encourage ses employés à en réduire l'utilisation, par exemple, en imprimant recto verso. En outre, de plus en plus de documents sont versés sur les supports électroniques ou numérisés pour diminuer l'usage de papier. Enfin, les réunions du comité de gestion se font désormais sans papier depuis mars 2013.

Des restaurants soucieux de l'environnement

Les restaurants Le Parlementaire et le Café du Parlement se joignent aux efforts en matière de développement durable en proposant un menu dans lequel les produits régionaux sont favorisés. Les contenants jetables à emporter sont pour la grande majorité biodégradable, les bouteilles de plastique ont été complètement éliminées et des bacs de recyclage et de compostage ont été disposés dans des endroits stratégiques.

LES PROJETS DE LOI ADOPTÉS

39e législature – 2e session (période du 1er avril 2012 au 15 juin 2012)

Note : aucune séance n'a été tenue entre le 16 juin et le 1er août 2012

CAN : Commission de l'Assemblée nationale

CAP : Commission de l'administration publique

CAPERN : Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

CAT : Commission de l'aménagement du territoire

CCE : Commission de la culture et de l'éducation

CET : Commission de l'économie et du travail

CFP : Commission des finances publiques

CI : Commission des institutions

CRC : Commission des relations avec les citoyens

CSSS : Commission de la santé et des services sociaux

CTE : Commission des transports et de l'environnement

Liste des projets de loi d'intérêt public du gouvernement adoptés :

nº 29	CI	Loi instituant le Fonds Accès Justice (adopté à l'unanimité)
nº 31	CI	Loi modifiant diverses dispositions concernant l'organisation des services policiers (adopté à l'unanimité)
nº 34	CAT	Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (adopté à l'unanimité)
nº 43	CI	Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives (adopté à l'unanimité)
nº 51	CAPERN	Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux concernant principalement la sécurité et le bien-être des animaux (adopté à l'unanimité)
nº 53	CSSS	Loi sur la dissolution de la Société de gestion informatique SOGIQUE (adopté à la majorité des voix)
nº 55	CSSS	Loi concernant la reconnaissance professionnelle des technologues en électrophysiologie médicale (adopté à l'unanimité)

nº 56	CCE	Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école (*titre modifié*) (Vote : Pour 96, Contre 0, Abstention 0 - adopté à l'unanimité)
nº 57	CTE	Loi modifiant l'encadrement de l'utilisation des cinémomètres photographiques et des systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges et d'autres dispositions législatives (adopté à l'unanimité)
nº 58	CFP	Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement et d'autres dispositions législatives (adopté à l'unanimité)
nº 59	CSSS	Loi concernant le partage de certains renseignements de santé (adopté à l'unanimité)
nº 61	CI	Loi sur les comptables professionnels agréés (adopté à l'unanimité)
nº 63	CFP	Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et diverses dispositions législatives (adopté à la majorité des voix)
nº 64	CI	Loi favorisant l'accès à la justice en matière familiale (adopté à l'unanimité)
nº 66		Loi nº 2 sur les crédits, 2012-2013 (adopté à la majorité des voix)
nº 69	CAT	Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (adopté à l'unanimité)
nº 71	CTE	Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique (adopté à l'unanimité)
nº 74	CSSS	Loi visant à prévenir les cancers de la peau causés par le bronzage artificiel (adopté à l'unanimité)
nº 75	CI	Loi attribuant certains pouvoirs d'inspection et de saisie à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (*titre modifié*) (adopté à l'unanimité)
nº 76	CCE	Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (adopté à l'unanimité)
nº 78	CP	Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent (Vote : Pour 68, Contre 48, Abstention 0 - adopté à la majorité des voix)

Liste des projets de loi d'intérêt public au nom d'un député adoptés :

Aucun

Liste des projets de loi d'intérêt privé adoptés :

nº 212	CFP	Loi concernant la transformation de La Survivance, compagnie mutuelle d'assurance vie (adopté à l'unanimité)
nº 214	CAT	Loi concernant la Ville de Saguenay (adopté à l'unanimité)
nº 216	CAT	Loi concernant le Centre d'accueil Dixville inc. (adopté à l'unanimité)

Liste des projets de loi d'intérêt public morts au Feuilleton à la suite de la dissolution du 1er août 2012

nº 4	Loi permettant aux municipalités d'octroyer un crédit de taxes à certains propriétaires d'immeubles résidentiels touchés par une hausse de leur valeur excédant la moyenne de façon significative
nº 14	Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable
nº 19	Loi prévoyant un régime temporaire concernant la représentation électorale et suspendant l'application de certaines dispositions de la Loi électorale
nº 24	Loi visant principalement à lutter contre le surendettement des consommateurs et à moderniser les règles relatives au crédit à la consommation
nº 27	Loi sur la Société du Plan Nord
nº 36	Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux en matière d'approvisionnement en commun
nº 37	Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière de publicité foncière
nº 38	Loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire et la Loi sur l'Université du Québec en matière de gouvernance
nº 44	Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel en matière de gouvernance
nº 45	Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile et la Loi sur le curateur public en matière de protection des personnes
nº 46	Loi concernant les enquêtes policières indépendantes
nº 47	Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme
nº 48	Loi concernant l'inspection environnementale des véhicules automobiles
nº 50	Loi modifiant la Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité

nº 60	Loi visant principalement la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail et son application aux domestiques
nº 65	Loi sur la conservation du patrimoine naturel et sur le développement durable du territoire du Plan Nord
nº 67	Loi modifiant la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune
nº 68	Loi modifiant la Loi sur les permis d'alcool et d'autres dispositions législatives
nº 70	Loi facilitant les actions civiles des victimes d'actes criminels et l'exercice de certains autres droits
nº 72	Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois
nº 73	Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 mars 2012
nº 77	Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées
nº 79	Loi modifiant certaines dispositions du Code des professions relatives aux conseils de discipline des ordres professionnels
nº 80	Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite
nº 81	Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale
nº 83	Loi sur les activités funéraires
nº 84	Loi modifiant diverses dispositions législatives dans le domaine de la santé et des services sociaux
nº 94	Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements
nº 190	Loi encadrant la nomination de certains titulaires d'emplois supérieurs
nº 191	Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général
nº 192	Loi modifiant la Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques afin de réintégrer dans les limites territoriales de ce parc les terres qui en ont été distraites
nº 193	Loi modifiant la Loi sur les transports
nº 194	Loi modifiant la Loi sur l'assurance maladie

nº 195	Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
nº 196	Loi sur la protection des dénonciateurs du secteur public québécois
nº 197	Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général afin de permettre la vérification intégrée d'Hydro-Québec
nº 198	Loi visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social
nº 391	Loi visant à affirmer les valeurs fondamentales de la nation québécoise
nº 393	Loi modifiant la Loi sur l'administration publique afin d'obliger les ministères et organismes à publier un rapport mensuel de leurs dépenses
nº 394	Loi sur l'Agence québécoise du cancer
nº 395	Loi encadrant l'accessibilité et l'universalité des services de santé au Québec
nº 396	Loi visant l'arrêt provisoire des activités d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste
nº 397	Loi imposant un moratoire sur les projets d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste
nº 398	Loi mettant fin à la préséance des droits miniers sur les autres usages du territoire et modifiant de nouveau la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
nº 399	Loi modernisant les dispositions relatives aux briseurs de grève et modifiant de nouveau le Code du travail
nº 490	Loi sur l'utilisation accrue du bois dans la construction
nº 491	Loi interdisant l'exploration et l'exploitation de l'amiante et de l'uranium au Québec
nº 492	Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale
nº 493	Loi sur la révocation d'un député
nº 494	Loi modifiant la Loi sur le traitement des élus municipaux
nº 495	Loi sur la transparence en matière syndicale et modifiant diverses dispositions législatives
nº 496	Loi établissant une date fixe pour l'élection des membres de l'Assemblée nationale à compter du 13 mai 2013
nº 497	Loi modifiant le nom de la circonscription électorale de Verchères
nº 498	Loi sur la dénonciation obligatoire de la pornographie juvénile

nº 499	Loi sur l'occupation dynamique du territoire et la décentralisation
nº 590	Loi visant à exclure l'obligation d'être représenté par avocat devant la Commission d'accès à l'information
nº 591	Loi visant à confirmer l'application de la Charte de la langue française aux filiales des organismes gouvernementaux
nº 593	Charte québécoise de la langue française
nº 594	Loi modifiant le Code civil en matière de suspension de la prescription extinctive
nº 595	Loi modifiant le Code civil en matière d'assurance portant sur l'invalidité
nº 596	Loi modernisant les institutions démocratiques du Québec
nº 597	Loi modifiant la Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent
nº 598	Loi instituant Pharma-Québec
nº 599	Loi déclarant le caractère collectif des ressources naturelles

Liste des projets de loi d'intérêt privé morts au Feuilleton à la suite de la dissolution du 1er août 2012

nº 203	Loi concernant la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog
nº 205	Loi concernant certains actes de donation de Samuel Bronfman
nº 210	Loi concernant la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu
nº 211	Loi concernant la Ville de Terrebonne
nº 213	Loi sur l'Institut de théologie pour la francophonie (ITF)
nº 215	Loi concernant la Ville de Rouyn-Noranda

Bilan des projets de loi adoptés :

Projets de loi du gouvernement :

Printemps 2012 (1er avril au 15 juin 2012 inclusivement) : **21 projets de loi adoptés**

Des 21 projets de loi adoptés au cours de cette période :

17 ont été adoptés à l'unanimité

4 ont été adoptés à la majorité des voix

Projets de loi présentés par des députés :

Aucune adoption

Projets de loi d'intérêt privé :

Printemps 2012 (1er avril au 15 juin 2012 inclusivement) : **3 projets de loi adoptés**

Les 3 projets adoptés au cours de cette période ont été adoptés à l'unanimité

Nombre de projets de loi morts au Feuilleton à la dissolution, le 1er août 2012 :

Projets de loi d'intérêt public : **64**

Projets de loi d'intérêt privé : **6**

40e législature – 1re session (période du 30 octobre 2012 au 31 mars 2013)

Liste des projets de loi d'intérêt public du gouvernement adoptés :

no 1	CFP	Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (adopté à l'unanimité) (automne 2012)
no 2	CI	Loi modifiant la Loi électorale afin de réduire la limite des contributions par électeur, de diminuer le plafond des dépenses électorales et de rehausser le financement public des partis politiques du Québec (*titre modifié*) (Vote : Pour 116, Contre 0, Abstention 0 – adopté à l'unanimité) (automne 2012)
no 4	CAPERN	Loi modifiant la Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité (adopté à l'unanimité) (automne 2012)
no 5	CFP	Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (adopté à l'unanimité) (automne 2012)
no 6	CET	Loi concernant la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction (adopté à l'unanimité) (automne 2012)
no 7	CAPERN	Loi modifiant la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et d'autres dispositions législatives (adopté à l'unanimité) (printemps 2013)
no 8	CAT	Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale (adopté à l'unanimité) (automne 2012)

nº 9	CSSS	Loi instituant le Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux (adopté à la majorité des voix) (automne 2012)
nº 10	CAT	Loi permettant de relever provisoirement un élu municipal de ses fonctions (adopté à l'unanimité) (printemps 2013)
nº 11	CP	Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale et la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (adopté à l'unanimité) (automne 2012)
nº 15	CET	Loi permettant l'établissement de régimes de retraite à prestations cibles dans certaines entreprises du secteur des pâtes et papiers (adopté à l'unanimité) (automne 2012)
nº 19		Loi nº 1 sur les crédits, 2013-2014 (Vote : Pour 52, Contre 51, Abstention 0 – adopté à la majorité des voix) (printemps 2013)

Liste des projets de loi d'intérêt public au nom d'un député adoptés :

Aucun

Liste des projets de loi d'intérêt privé adoptés :

nº 200	CAT	Loi concernant la Ville de Saint-Hyacinthe (adopté à l'unanimité) (automne 2012)
nº 201	CFP	Loi constituant la Mutuelle de microfinance (Québec) (adopté à l'unanimité) (automne 2012)

Bilan des projets de loi adoptés :

Projets de loi du gouvernement :

Automne 2012 : **9 projets de loi adoptés**

Printemps 2013 : **3 projets de loi adoptés**

Des 12 projets de loi adoptés au cours de l'année 2012-2013 :

10 ont été adoptés à l'unanimité

2 ont été adoptés à la majorité des voix

Projets de loi présentés par des députés :

Automne 2012 : aucun projet de loi adopté

Printemps 2013 : aucun projet de loi adopté

Projets de loi d'intérêt privé :

Automne 2012 : **2 projets de loi adoptés**

Printemps 2013 : aucun projet de loi adopté

Des 2 projets adoptés au cours de l'année 2012-2013 :

Les **2** projets de loi ont été adoptés à l'unanimité.

Liste des projets de loi du gouvernement à l'étape de la présentation au 31 mars 2013 :

nº 20	Loi sur l'enregistrement des armes à feu
nº 23	Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves âgés de moins de cinq ans
nº 27	Loi sur l'économie sociale
nº 29	Loi modifiant la Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance
nº 30	Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière de recherche
nº 32	Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives
nº 33	Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale

Liste des projets de loi du gouvernement à l'étape de l'adoption du principe au 31 mars 2013 :

nº 3	Loi modifiant la Loi électorale afin de prévoir des élections à date fixe

Liste des projets de loi du gouvernement à l'étape de l'étude détaillée en commission au 31 mars 2013 :

nº 12	CI	Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes
nº 13	CI	Loi modifiant la Loi électorale concernant le vote hors circonscription dans les locaux des établissements d'enseignement postsecondaire
nº 17	CI	Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire
nº 18	CFP	Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives
nº 25	CFP	Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012

Liste des projets de loi du gouvernement à l'étape du dépôt du rapport de l'étude détaillée en commission au 31 mars 2013 :

nº 21	CFP	Loi visant l'optimisation de l'action gouvernementale en matière de prestation de services aux citoyens et aux entreprises

Liste des projets de loi du gouvernement déférés en commission parlementaire pour procéder à des consultations générales ou particulières au 31 mars 2013 :

nº 14	CCE	Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives (consultation générale)
nº 18	CFP	Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives (consultations particulières)
nº 24	CCE	Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires (consultations particulières)
nº 26	CAT	Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités en matière de financement (consultations particulières)

Liste des projets de loi du gouvernement à l'étape du dépôt du rapport de consultations au 31 mars 2013 :

nº 22	CI	Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels (consultations particulières)

Liste des projets de loi publics au nom d'un député à l'étape de la présentation au 31 mars 2013 :

nº 190	Loi modifiant la Loi électorale afin de réduire les dépenses des partis politiques et la contribution maximale d'un électeur
nº 191	Loi instituant Pharma-Québec
nº 192	Loi sur le directeur parlementaire du budget
nº 193	Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général
nº 194	Loi modifiant la Loi sur les permis d'alcool et d'autres dispositions législatives
nº 195	Loi visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social
nº 197	Loi sur la création d'emploi et de richesse par le développement durable de l'activité minière
nº 198	Loi mettant fin à la préséance des droits miniers sur les autres usages du territoire et modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
nº 199	Loi modifiant la Loi concernant la lutte contre la corruption en matière de protection des dénonciateurs
nº 390	Loi sur la révision des avantages financiers octroyés aux membres de l'Assemblée nationale

Projet de loi d'intérêt privé à l'étape de l'étude détaillée en commission au 31 mars 2013 :

Aucun

LES MANDATS EXERCÉS PAR LES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

Commission de l'Assemblée nationale

- Procéder à des modifications temporaires au règlement ainsi qu'à la formation des commissions parlementaires et à l'adoption de la liste des présidents de séance (40e législature)

Commission de l'administration publique

Imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics concernant :

- Le rapport annuel de gestion 2010-2011 du Secrétariat du Conseil du trésor (39e législature)
- Les contrats de services professionnels liés au traitement de l'information (Rapport du Vérificateur général du Québec pour l'année 2012-2013, Automne 2012, Chapitre 5) (40e législature)
- La qualité de l'air dans les écoles (Rapport du Vérificateur général du Québec pour l'année 2012-2013, Automne 2012, Chapitre 2) (40e législature)

Autres mandats :

- Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission (40e législature)
- Entendre le Vérificateur général sur son rapport annuel de gestion et ses engagements financiers 2011-2012 (40e législature)

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Étude détaillée : 5 projets de loi publics

Consultations :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi no 7, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et d'autres dispositions législatives (40e législature)
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi no 51, Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux concernant principalement la sécurité et le bien-être des animaux (39e législature)
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi no 67, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (39e législature)

Étude des crédits budgétaires :

- 2012-2013 (39e législature)
- 2013-2014 (40e législature)

Interpellations :

- L'avenir du Plan Nord sous un gouvernement péquiste (40e législature)
- L'abandon des ressources naturelles par le gouvernement péquiste (40e législature)

Autres mandats :

- Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission (40e législature)
- Étude des impacts reliés au déclassement de la centrale nucléaire Gentilly-2 et du plan de diversification économique pour les secteurs du Centre-du-Québec et de la Mauricie (40e législature)
- Étudier le bilan quinquennal de l'état des forêts du domaine de l'État et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable de la forêt (40e législature)
- Poursuivre la rédaction du rapport faisant suite aux consultations particulières tenues à l'Assemblée nationale les 29 et 30 janvier 2013 sur les impacts reliés au déclassement de la centrale nucléaire Gentilly-2 et le plan de diversification économique pour les secteurs du Centre-du-Québec et de la Mauricie (40e législature)

Commission de l'aménagement du territoire

Étude détaillée : 4 projets de loi publics 2 projets de loi d'intérêt privé

Consultations :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi no 8, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale (40e législature)
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi no 10, Loi permettant de relever provisoirement un élu municipal de ses fonctions (40e législature)

Étude des crédits budgétaires :

- 2012-2013 (39e législature)
- 2013-2014 (40e législature)

Autre mandat :

- Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission (40e législature)

Commission de la culture et de l'éducation

Étude détaillée : 2 projets de loi publics

Consultation :

- Consultation générale dans le cadre de l'étude du projet de loi nº 14, Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives (40e législature)

Étude des crédits budgétaires :

- 2012-2013 (39e législature)
- 2013-2014 (40e législature)

Interpellation :

- La contribution économique de nos institutions académiques dans un contexte de sous-financement (40e législature)

Autre mandat :

- Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission (40e législature)

Commission de l'économie et du travail

Étude détaillée : 1 projet de loi public

Consultation :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi nº 6, Loi concernant la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction (40e législature)

Étude des crédits budgétaires :

- 2012-2013 (39e législature)
- 2013-2014 (40e législature)

Interpellations :

- Améliorer les conditions de vie des Québécois (39e législature)
- Le manque de vision de la politique industrielle du gouvernement et de son « napperon consultation » (40e législature)

Autres mandats :

- Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission (40e législature)
- Étude du Règlement sur le Service de référence de main-d'œuvre de l'industrie de la construction déposé le jeudi 6 décembre par la ministre du Travail (40e législature)

Commission des finances publiques

Étude détaillée : 6 projets de loi publics 2 projets de loi d'intérêt privé

Consultations :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi no 1, Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (40e législature)
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi no 21, Loi visant l'optimisation de l'action gouvernementale en matière de prestation de services aux citoyens et aux entreprises (40e législature)

Étude des crédits budgétaires :

- 2012-2013 (39e législature)
- 2013-2014 (40e législature)

Interpellations :

- Les coûts économiques pour le Québec d'être une province du Canada (39e législature)
- Les impacts des décisions du gouvernement péquiste sur le retour à l'équilibre budgétaire (40e législature)

Autres mandats :

- Poursuite du débat sur le discours du budget (40e législature)
- Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission (40e législature)

Commission des institutions

Étude détaillée : 6 projets de loi publics

Consultations :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi no 2, Loi modifiant la Loi électorale afin de limiter les contributions à 100 $ par électeur et de réviser le financement public des partis politiques (40e législature)

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi nº 12, Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes (40e législature)
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi nº 17, Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire (40e législature)
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi nº 22, Loi modifiant la Loi électorale concernant le vote hors circonscription dans les locaux des établissements d'enseignement postsecondaire (40e législature)
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi nº 61, Loi sur les comptables professionnels agréés (39e législature)
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi nº 64, Loi favorisant l'accès à la justice en matière familiale (39e législature)
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi nº 75, Loi portant sur certains pouvoirs d'inspection et de saisie (39e législature)

Étude des crédits budgétaires :

- 2012-2013 (39e législature)
- 2013-2014 (40e législature)

Interpellation :

- Le gouvernement conservateur majoritaire : un an plus tard, les conséquences pour le Québec (39e législature)

Autres mandats :

- Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission (40e législature)
- Élection à la présidence de la Commission (40e législature)

Étude de pétitions :

- Modification des lois régissant l'adoption au Québec (40e législature)

Commission des relations avec les citoyens

Étude détaillée : 1 projet de loi public

Étude des crédits budgétaires :

- 2012-2013 (39e législature)
- 2013-2014 (40e législature)

Autre mandat :

- Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission (40e législature)

Commission de la santé et des services sociaux

Étude détaillée : 5 projets de loi publics 1 projet de loi d'intérêt privé

Consultations :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi nº 53, Loi sur la dissolution de la Société de gestion informatique SOGIQUE (39e législature)
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi nº 59, Loi concernant le partage de certains renseignements de santé (39e législature)
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi nº 74, Loi visant à prévenir les cancers de la peau causés par le bronzage artificiel (39e législature)

Étude des crédits budgétaires :

- 2012-2013 (39e législature)
- 2013-2014 (40e législature)

Interpellation :

- La taxe santé au Québec (39e législature)

Étude de pétitions :

- Les services offerts aux personnes autistes ou ayant un trouble envahissant du développement (39e législature)
- Une loi autorisant une personne handicapée d'être toujours accompagnée de son chien d'assistance (40e législature)
- La fluoration de l'eau potable (40e législature)

Autres mandats :

- Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission (40e législature)
- Élection à la vice-présidence de la Commission (40e législature)
- Audition de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale dans le cadre de l'étude de ses rapports annuels de gestion 2009-2010 à 2011-2012 (40e législature)
- Audition des Agences de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent, de la Mauricie et du Centre-du-Québec, de Chaudière-Appalaches, de l'Estrie et de l'Outaouais dans le cadre de l'étude de leurs rapports annuels de gestion 2007-2008 à 2011-2012 (40e législature)

Commission des transports et de l'environnement

Étude détaillée : 2 projets de loi publics

Consultations :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi nº 48, Loi concernant l'inspection environnementale des véhicules automobiles (39e législature)
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi nº 57, Loi modifiant l'encadrement de l'utilisation des cinémomètres photographiques et des systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges et d'autres dispositions législatives (39e législature)
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi nº 71, Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique (39e législature)

Étude des crédits budgétaires :

- 2012-2013 (39e législature)
- 2013-2014 (40e législature)

Autres mandats :

- Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission (40e législature)
- Faire la lumière sur les événements survenus le 24 octobre dernier concernant les interventions du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs auprès de l'organisme public et indépendant qu'est le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) (40e législature)

Masse salariale, allocations et dépenses des députés en 2012-2013

MASSE SALARIALE DES DÉPUTÉS

Rémunération régulière (comprend l'indemnité de base et l'indemnité additionnelle)	11 767 750 $

ALLOCATIONS

Allocations de dépense, de présence et allocations pour des activités politiques	2 997 359 $
Allocations de transition (comprend les allocations versées lors du départ d'un député)*	0 $
Déplacement de la circonscription électorale à l'hôtel du Parlement	1 016 403 $
Logement à Québec ou en banlieue	1 556 652 $
Allocation additionnelle pour l'achat de mobilier et d'équipement de bureau pendant le premier mandat	78 101 $
Frais de fonctionnement du local dans la circonscription électorale	5 639 174 $

DÉPENSES

	Personnel des députés	Personnel des cabinets	Total
Masse salariale	14 230 120 $	6 615 722 $	20 845 842 $
Frais de déplacement	450 388 $	486 361 $	936 749 $
Services de recherche des partis politiques			2 668 817 $

* Les allocations de transition versées en 2012-2013 se chiffraient à 2 673 294 $, mais avaient été provisionnées en 2010-2011.

LES MANDATS DES UNITÉS ADMINISTRATIVES AU 31 MARS 2013

Le **secrétaire général** est le premier fonctionnaire de l'Assemblée nationale et le premier conseiller en matière de procédure parlementaire auprès du président et de l'ensemble des députés. Il assure la surveillance et la gestion du personnel de l'Assemblée nationale, administre les affaires courantes et exerce les autres fonctions qui lui sont assignées par le Bureau de l'Assemblée nationale, dont il est le secrétaire.

Le **Secrétariat du Bureau** voit à l'organisation et au suivi des travaux du Bureau et fournit aux parlementaires les renseignements concernant leurs conditions de travail et les services qui leur sont offerts. Il assiste également le secrétaire général dans la gestion courante de son bureau, en plus de coordonner et de réaliser des mandats et des projets de nature institutionnelle.

La **Direction générale des affaires juridiques et parlementaires** conseille l'Assemblée nationale sur le plan juridique et fournit l'ensemble des services professionnels en matière de rédaction de projets de loi des députés et de projets de loi d'intérêt privé. Elle coordonne, planifie et contrôle les activités des directions du secteur parlementaire et assiste le secrétaire général dans son rôle de conseiller concernant les travaux de l'Assemblée nationale et des commissions parlementaires.

La **Direction des travaux parlementaires** assure la préparation, le bon déroulement et le suivi des séances de l'Assemblée et des commissions, ainsi que leur transcription dans le *Journal des débats.* Elle édite, en français et en anglais, le Feuilleton et préavis et le procès-verbal de chaque séance ainsi que le Règlement et autres règles de procédure de l'Assemblée. Elle fournit l'expertise professionnelle et technique reliée à la planification, à l'organisation, au déroulement et au suivi des travaux des commissions parlementaires.

La **Direction de la traduction et de l'édition des lois** fournit l'ensemble des services professionnels et techniques de traduction, de révision, d'édition et d'impression des textes législatifs et répond aux besoins de traduction des unités administratives.

Le **Secrétariat général adjoint à l'administration** fournit les services de diffusion des débats, de ressources humaines, de ressources financières, d'approvisionnement et de vérification, de gestion immobilière et de ressources matérielles, d'informatique et de télécommunications, de sécurité et de services alimentaires. Il assiste le secrétaire général dans la gestion des affaires administratives et dans la gestion de l'information numérique.

La **Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles** est responsable des activités de construction, de rénovation, de conservation, de restauration, d'aménagement et d'entretien des édifices de l'Assemblée, et s'occupe de l'ameublement et de la signalisation. Elle coordonne et contrôle l'ensemble des activités liées aux services de courrier et de messagerie, d'imprimerie, de reprographie, d'approvisionnement en fournitures et en équipement de bureau et de distribution des documents parlementaires.

La **Direction de l'informatique, de la télédiffusion et des télécommunications** gère la télédiffusion des travaux parlementaires, des conférences de presse et de certaines activités spéciales en plus de produire des documents audiovisuels et multimédias à caractère pédagogique. Elle oriente et conseille les autorités sur les orientations et les politiques relatives aux technologies de l'information et collabore aux stratégies de développement liées aux nouvelles technologies. Elle fournit les services et le soutien requis en informatique, en bureautique et en télécommunications.

La **Direction des ressources financières, de l'approvisionnement et de la vérification** coordonne et supervise les activités liées à la préparation et au suivi du budget, à la comptabilisation des opérations et à l'approvisionnement. Elle conseille et assiste les autorités et les gestionnaires en matière de finances et d'approvisionnement.

La **Direction des ressources humaines** assiste les autorités et les gestionnaires en matière d'organisation administrative, de gestion de l'effectif, d'évaluation et de classification des emplois et d'organisation du travail. Elle coordonne et réalise les activités liées à l'organisation du travail, à la dotation des emplois, à la gestion de l'effectif, aux relations de travail, à la rémunération, aux conditions de travail et santé et sécurité au travail et au développement des compétences.

La **Direction de la sécurité** conseille les autorités sur toute mesure de sécurité et assure la protection des personnes et des biens de même que la sécurité dans les édifices et les locaux de l'Assemblée nationale.

La **Direction générale des affaires institutionnelles et de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale** fournit les services professionnels et techniques en matière de communication, d'activités éducatives, de protocole, d'accueil et de relations interparlementaires et internationales. Elle assure la conservation des documents parlementaires et la gestion des archives et des objets patrimoniaux en plus de veiller à composer et à diffuser une collection répondant aux besoins actuels et à venir. Elle offre des services de référence et de recherche pour les parlementaires et ses différentes autres clientèles.

La **Direction des communications et des programmes éducatifs** favorise le rayonnement de l'Assemblée nationale en concevant et organisant des activités de relations publiques, de promotion et d'éducation. En plus de conseiller les autorités et les unités administratives en matière de communication et de relations publiques, elle offre des services de graphisme et d'édition, de rédaction, révision, communication Web ainsi qu'un service d'information aux médias. En outre, elle conçoit, élabore et réalise des activités à caractère pédagogique et fournit un soutien professionnel et technique à l'occasion des simulations parlementaires. De concert avec le Service de la télédiffusion des débats, elle élabore et coordonne la production de documents audiovisuels et multimédias pour diffusion sur le Canal ou dans le site Internet.

La **Direction des relations interparlementaires et internationales** conseille les autorités en matière de relations interparlementaires et internationales et coordonne les activités de l'Assemblée nationale dans ce domaine.

La **Direction du protocole et de l'accueil** est responsable du volet protocolaire de l'Assemblée ainsi que de la préparation et du bon fonctionnement des cérémonies officielles. De plus, elle assure les services d'accueil et de renseignements pour le public, les visites guidées de l'hôtel du Parlement ainsi que la gestion de la Boutique de l'Assemblée.

QUELQUES **RENSEIGNEMENTS PRATIQUES**

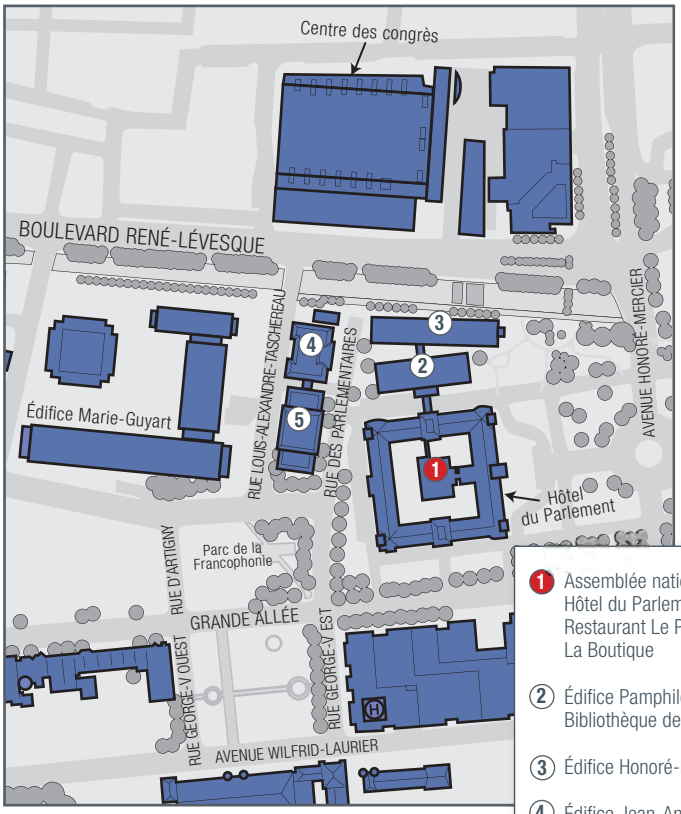

Colline Parlementaire - édifices et stationnements

Assemblée nationale

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Renseignements généraux

Téléphone : 418 643-7239
Ligne sans frais : 1 866 DÉPUTÉS
(1 866 337-8837)
Télécopieur : 418 646-4271
accueil@assnat.qc.ca

VISITES GUIDÉES

Horaire normal*

Lundi au vendredi, 9 h à 16 h 30

Horaire d'été

24 juin à la fête du Travail :
Lundi au vendredi, 9 h à 16 h 15
Samedi et dimanche, 24 juin et 1er juillet et fête du Travail, 10 h à 16 h 15
Les groupes de plus de 10 personnes sont priés de réserver.

VISITES GUIDÉES EXTÉRIEURES

24 juin à la fête du Travail :
Lundi au dimanche, 10 h à 15 h 30

Renseignements

Téléphone : 418 643-7239
Télécopieur : 418 646-4271
Courriel : guides@assnat.qc.ca

RESTAURANT LE PARLEMENTAIRE

Lundi au vendredi, 8 h à 14 h 30*

Réservations

Téléphone : 418 643-6640
Télécopieur : 418 643-6378
resto@assnat.qc.ca

LA BOUTIQUE

Horaire normal*

Lundi au vendredi, 8 h 30 à 17 h

Horaire d'été

24 juin à la fête du Travail :
Lundi au vendredi, 9 h à 17 h
Samedi et dimanche, 10 h à 17 h

Renseignements

Téléphone : 418 643-8785
Télécopieur : 418 528-6022
boutique@assnat.qc.ca

** Modifications sans préavis*

Juin 2013

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Place aux citoyens

Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A3
assnat.qc.ca
accueil@assnat.qc.ca
1 866 DÉPUTÉS

Suivez-nous :

assnat.qc.ca/mediassociaux